

Référentiel sur la situation des femmes au Tchad

Table des matières

1	Introduction	3
2	Gouvernance en matière d'égalité des sexes.....	6
2.1	Politiques et cadre juridique.....	6
2.2	Cadre institutionnel.....	11
3	Situation des femmes au Tchad	14
3.1	Généralités	14
3.2	Éducation, formation professionnelle et alphabétisation	17
3.3	Santé de la reproduction	30
3.4	Insertion socioprofessionnelle	43
3.5	Participation politique	53
3.6	Violence Basée sur le Genre	58
3.7	Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.....	64
4	Conclusions et recommandations générales	69

1 Introduction

L'égalité des sexes est un facteur déterminant du développement durable et de la réduction des inégalités sociales. Au Tchad, malgré les engagements pris par l'État et les efforts consentis par divers acteurs nationaux et internationaux, les femmes continuent de faire face à des défis majeurs dans plusieurs domaines clés de leur vie socio-économique et politique. La persistance des inégalités de genre entrave leur participation active au développement et limite leur accès aux opportunités qui pourraient favoriser leur autonomisation.

Les statistiques montrent que les disparités entre les sexes restent préoccupantes dans des secteurs tels que l'éducation, la santé de la reproduction, l'emploi, la participation politique, la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La scolarisation des filles, bien que progressant, demeure inférieure à celle des garçons, en raison de divers obstacles culturels, économiques et structurels. L'accès des femmes aux soins de santé, en particulier en matière de santé reproductive, reste limité, ce qui accroît les risques de complications liées aux grossesses précoces et à la mortalité maternelle. Dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, les femmes sont sur-représentées dans l'économie informelle, où les conditions de travail sont précaires et les opportunités de promotion quasiment inexistantes.

L'éducation des filles demeure un défi majeur, avec des taux de scolarisation et d'achèvement scolaire encore insuffisants, particulièrement au niveau secondaire et supérieur. Les barrières socioculturelles, le manque d'infrastructures adaptées et la persistance des mariages précoces contribuent à limiter l'accès des filles à une éducation de qualité. Cette situation impacte directement leur insertion professionnelle et réduit leurs perspectives d'autonomie économique.

La santé de la reproduction est un autre domaine où les inégalités de genre sont marquées. Les taux élevés de mortalité maternelle, de grossesses précoces et de besoins non satisfaits en planification familiale restent préoccupants. L'accès aux soins prénatals et postnatals est encore limité, en particulier dans les zones rurales où les structures de santé sont insuffisantes. De plus, le manque de sensibilisation et les normes socioculturelles freinent l'utilisation des services de santé reproductive, exposant les femmes à des risques accrus pour leur santé et celle de leurs enfants.

Sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, les femmes rencontrent d'importantes difficultés à accéder au marché du travail et aux opportunités économiques. Elles sont sur-représentées dans le secteur informel, où les conditions de travail sont souvent précaires et les revenus insuffisants. Leur accès aux ressources économiques, notamment le crédit, la formation et la propriété foncière, reste limité, ce qui freine leur autonomisation financière. Les discriminations à l'embauche, la faible représentativité des femmes dans les postes de décision et le manque de politiques de soutien aux entrepreneures renforcent ces inégalités et perpétuent leur vulnérabilité économique.

Par ailleurs, les violences basées sur le genre constituent une problématique alarmante. Malgré les avancées législatives et les initiatives visant à protéger les droits des femmes, les violences domestiques, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et d'autres formes de discrimination continuent de limiter l'autonomie et l'épanouissement des femmes tchadiennes. Le manque d'accès à la justice, la stigmatisation des victimes et la prévalence de normes patriarcales contribuent à perpétuer ces violences, rendant difficile leur éradication.

En ce qui concerne la participation politique, les femmes restent largement sous-représentées dans les instances de décision. Bien que le Tchad ait adopté des politiques visant à encourager leur intégration dans la gouvernance, leur présence dans les postes de responsabilité reste marginale. Cette situation reflète les barrières institutionnelles et socioculturelles qui freinent leur engagement politique et limitent leur influence dans l'élaboration des politiques publiques.

L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) offre cependant une opportunité de réduire certaines inégalités de genre, notamment en facilitant l'accès des femmes aux savoirs et aux opportunités économiques avec des impacts significatifs sur l'autonomisation

des femmes. L'utilisation des TIC peut améliorer l'accès à l'éducation, aux opportunités économiques et aux services de santé, mais les femmes sont encore moins équipées, moins formées et moins présentes dans les métiers du numérique que les hommes. En milieu rural, le coût élevé des équipements et des services internet, ainsi que les normes socioculturelles restreignant l'utilisation des outils numériques par les femmes, aggravent cette fracture numérique. Promouvoir l'inclusion numérique des femmes est essentiel pour leur offrir des perspectives d'émancipation sociale et professionnelle.

C'est dans ce contexte que ce référentiel sur la situation des femmes au Tchad a été élaboré. Il vise à dresser un état des lieux exhaustif et analytique des enjeux liés à l'égalité des sexes dans le pays, en mettant en lumière les défis persistants, les avancées réalisées et les perspectives d'amélioration. Ce document constitue un outil stratégique essentiel destiné aux décideurs politiques, aux acteurs de la société civile, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux chercheurs et experts engagés dans la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

Le référentiel s'inscrit dans une dynamique de renforcement des engagements nationaux et internationaux du Tchad en matière de promotion du genre et de lutte contre les discriminations. Il est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 5 qui vise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Il prend également en compte la Vision 2030 du Tchad, qui ambitionne de faire du pays un État émergent, fondé sur la participation inclusive et équitable de tous les citoyens, hommes comme femmes.

L'objectif principal de ce référentiel est donc de fournir une base de référence solide et actualisée, permettant d'orienter les politiques publiques, les interventions des partenaires au développement et les initiatives de la société civile en faveur de l'égalité des sexes. Il mettra en exergue les principales inégalités observées, analysera leurs causes et impacts et proposera des pistes de solutions adaptées au contexte tchadien. Ce document s'articule autour de cinq grandes thématiques :

- L'éducation des filles et l'autonomisation par le savoir, qui met en évidence les disparités scolaires et les barrières à l'accès à l'éducation.
- La santé de la reproduction et l'accès aux soins de santé, en abordant les problématiques liées à la mortalité maternelle, aux grossesses précoce et à la planification familiale.
- L'insertion socioprofessionnelle et l'autonomisation économique, avec un focus sur l'accès à l'emploi, aux financements et à l'entrepreneuriat féminin.
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), qui documente l'ampleur des violences et les mécanismes de protection existants.
- La participation politique et l'accès aux instances de décision, en mettant en évidence les obstacles et les mesures nécessaires pour renforcer la représentation des femmes dans la gouvernance.
- L'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), en examinant la fracture numérique de genre et les opportunités d'autonomisation qu'offrent les outils numériques.

L'élaboration de ce référentiel repose sur une approche multisectorielle et participative, associant des données quantitatives et qualitatives issues de sources variées (rapports officiels, enquêtes démographiques, études académiques et consultations avec les acteurs concernés). Il servira de cadre de référence pour mesurer l'évolution des indicateurs de genre et orienter les stratégies de plaidoyer et de mise en œuvre des politiques publiques.

Ce référentiel est le résultat d'une analyse comparative entre les sexes compilée à l'aide d'une combinaison de données primaires et secondaires. Des sources de données secondaires sont

référencées tout au long du document. Les données primaires ont été recueillies lors des consultations et des discussions avec les acteurs institutionnels de l'égalité des sexes au Tchad.

L'élaboration d'un référentiel sur la situation des femmes au Tchad est un exercice complexe qui se heurte à plusieurs contraintes et limitations structurelles, méthodologiques et contextuelles. Ces contraintes affectent la qualité des données et l'ampleur des analyses. Dans le cadre de notre exercice, les principales limites découlent de l'insuffisance et de la fiabilité des données statistiques.

L'un des principaux défis auquel nous avons été confrontés réside dans le manque de données désagrégées par sexe et actualisées sur les différentes thématiques abordées (éducation, santé de la reproduction, insertion socioprofessionnelle, VBG, participation politique, accès aux TIC). Les données disponibles sont souvent incomplètes, obsolètes ou collectées de manière irrégulière, ce qui limite la capacité à établir des tendances précises et à mesurer l'évolution des inégalités de genre. D'autre part, les statistiques officielles sont parfois contradictoires entre les différentes sources (institutions gouvernementales, ONG, organismes internationaux), compliquant ainsi l'analyse comparative.

En définitive, ce référentiel constitue un appel à l'action pour que l'égalité des sexes devienne une réalité tangible au Tchad. Il ambitionne d'être un levier de transformation sociale, en fournissant des recommandations pertinentes et adaptées, visant à accélérer la réduction des inégalités de genre et à favoriser l'épanouissement et l'autonomisation des femmes et des filles tchadiennes.

2 Gouvernance en matière d'égalité des sexes

2.1 Politiques et cadre juridique

Le Tchad dispose d'une législation spécifique sur l'égalité des sexes, la lutte contre la violence basée sur le genre, ainsi que des programmes nationaux et des comités dédiés à ces questions. Voici une liste exhaustive des principales législations, stratégies, et structures en place :

Législations spécifiques

- Constitution de la 5e République (2023) : Cette constitution réaffirme l'égalité des droits entre les sexes, interdisant toute forme de discrimination (Articles 14 et 15) et encourageant la participation politique des femmes (Article 34).
- Révision du Code Pénal (2017) : Intègre des dispositions sur les violences sexuelles, conjugales, le mariage d'enfants, et les mutilations génitales féminines, prenant en compte les spécificités de genre.
- Loi n°022/PR/2018 : Institue la parité dans les fonctions nominatives et électives, exigeant un quota de 30 % pour la participation des femmes.
- Loi n°029/PR/2015 : Interdiction du mariage des enfants, protégeant ainsi les droits des filles mineures.
- Loi n°007/PR/2007 : Protection des droits à l'éducation, à la formation, et à l'insertion socio-économique des personnes handicapées, incluant les femmes handicapées.
- Loi n°006/PR/2002 : Lutte contre les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, et la violence domestique.
- Loi n°024/PR/2018 : Ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, qui inclut des dispositions spécifiques pour les femmes handicapées.
- Loi n°019/PR/95 : Adoption de la Déclaration de la politique d'intégration de la femme au développement.
- Loi n°038/PR/96 : Code du travail qui garantit l'égalité des sexes dans l'emploi, avec des restrictions spécifiques pour le travail de nuit des femmes.
- Loi n°015/PR/2018 : Création de la Maison de la Femme, un centre dédié à la promotion et à la protection des droits des femmes.
- Ordinance n°012/PR/2018 : Institue la parité dans les fonctions nominatives et électives, ratifiée par la Loi n°022/PR/2018.
- Ordinance n°043/PR/2018 : Orientation du Système Agrosylvopastoral et Halieutique, impliquant les femmes dans les instances de gouvernance des politiques et stratégies de développement.
- La Loi N° 005/CNT/2024 portant Code électoral qui dispose que les Tchadiens des deux sexes..., âgés de dix-huit (18) ans, jouissent de leurs droits civiques et politiques...;
- La Loi N°021/PR/2019 du 15 avril 2019 régissant l'Aide Juridique et l'Assistance Judiciaire (AJJ) au Tchad, interdit toute sorte de discriminations dans le traitement des judiciables. Le décret d'application de cette loi et les ressources nécessaires pour la mise en place de la Commission Nationale chargée de sa mise en œuvre, permettra de la rendre applicable sur l'étendue du territoire national.

Programmes nationaux et stratégies

- Politique Nationale Genre (PNG 2017-2020) : Elaboré en 2011 et adoptée en 2017, cette politique accompagnée de son plan d'action national quinquennal (PA-PNG 2019-2023)

validé en décembre 2018, vise à promouvoir l'égalité des sexes et à réduire les violences physiques et/ou sexuelles contre les femmes et les filles.

- Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG) : Élaborée en 2015 et révisée en 2022, cette stratégie vise à éliminer les violences basées sur le genre à travers la prévention et la réponse aux besoins des victimes.
- Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG 2023-2027) et son Plan d'Action : Ce document oriente la mise en place de mécanismes de prévention et de prise en charge des survivantes sur la période 2024-2027, avec un budget de 4,1 milliards FCFA.
- Feuille de Route contre le Mariage d'Enfants et les Mutilations Génitales Féminines (MGF) : Mise en œuvre entre 2024 et 2026 avec un budget de 3,3 milliards FCFA, elle vise à éradiquer ces pratiques en sensibilisant les communautés et en poursuivant les auteurs.
- Plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont le pilier 4 favorise la poursuite des auteurs de violences sexuelles et sexistes et la réparation aux victimes ;
- Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre pour la période de 2023-2027, déclinée en plan d'action 2024-2027 ;
- Stratégie Nationale de l'Entreprenariat Féminin (SNEF) au Tchad 2023-2027 ;
- Politique Nationale de la Santé (PNS) pour la période 2016-2030 qui a pour vision de faire du système de santé du Tchad d'ici 2030 un système intégré, performant, résilient et centré sur la personne ;
- Plan National de Développement Sanitaire 4ème génération (2022-2030) en déclinaison de la PNS ;
- Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC 2024) : Conçue pour intégrer réciproquement, la dimension de genre dans les politiques climatiques au niveau national, provincial et sectoriel. Cette stratégie renforce la résilience des femmes et des groupes vulnérables face aux changements climatiques.
- Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2020) : Vise à établir un système complet de protection sociale pour réduire les vulnérabilités et assurer l'accès aux services sociaux de base pour tous les Tchadiens.
- La Stratégie Nationale de la Protection Sociale (SNPS) 2022-2026 vise à offrir un cadre de protection aux populations vulnérables. Elle met en place des mécanismes de transferts monétaires et de subventions pour réduire la précarité des femmes en situation de grande pauvreté.
- Stratégie Nationale de Finance Inclusive au Tchad (SNFIT 2017-2030) : Favorise l'inclusion financière des femmes, en particulier en milieu rural, à travers une meilleure organisation et utilisation des services financiers.
- Vision 2030 "Le Tchad que nous voulons" : Un cadre stratégique global qui inclut des objectifs d'égalité des sexes et d'inclusion sociale dans ses différents axes, notamment la bonne gouvernance et l'amélioration de la qualité de vie pour tous les citoyens.
- Plan National de Développement (PND) : Le PND 2017-2021 et le futur PND 2022-2026 mettent en avant l'importance de l'égalité des sexes pour le développement économique et social du Tchad.

Comités et structures de coordination

- Comité de Suivi et de Coordination de la Politique Nationale Genre (PNG) : Ce comité est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la PNG, en collaboration avec le ministère en charge de la promotion du genre.
- Comité Technique de la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre ou coordination nationale VBG : Coordonne les efforts pour combattre les violences

basées sur le genre à l'échelle nationale. Elle a pour mission, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre les VBG

Engagements internationaux

Le Tchad a ratifié plusieurs conventions internationales visant à promouvoir l'égalité des femmes-hommes, notamment :

- La charte de l'Organisation des Nations Unies (1945) ;
- La Déclaration Universelle des droits de l'homme (1948) ;
- Les quatre conférences mondiales sur les femmes de 1975-1995
 - Conférence de Mexico (1975) qui a lancé la "Décennie des Nations Unies pour la femme" en adoptant un Plan d'action mondial axé sur l'égalité, le développement et la paix.
 - Conférence de Copenhague (1980) qui a évalué les progrès depuis 1975 et a mis en avant les défis persistants concernant l'égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi, et aux soins de santé.
 - Conférence de Nairobi (1985) qui a marqué la fin de la Décennie pour la femme, en adoptant les "Stratégies prospectives d'action" pour l'égalité, le développement et la paix à l'horizon 2000.
 - Conférence de Beijing (1995) qui est connue pour avoir adopté la "Déclaration et le Programme d'action de Beijing", un plan ambitieux visant à réaliser l'égalité des sexes dans douze domaines critiques.
- Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), ratifiée en 1996.
- La Résolution 48/104 (1993) : relative à la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- La Résolution 54/134 (25 novembre 1999) : relative à la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- Résolution 13/25 des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité (2000) et les dix (10) résolutions qui la suivent (la résolution 18/20 adoptée en 2008, la 18/88 adoptée en 2009, la 18/89 adoptée en 2009, la 19/60 adoptée en 2010, la 21/06 adoptée en 2013, la 21/22 adoptée en 2013, la 22/42 adoptée en 2015, la 24/67 adoptée en 2019, la 24/93 adoptée en 2019 et la 25/38 adoptée en 2020) : Guident les politiques de genre en période de conflit et de post-conflit.
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (27 juin 1981) : Recommande la garantie des droits des femmes dans les États africains.
- Protocole de Maputo (2003) : Relatif aux droits des femmes en Afrique.
- Déclaration Solennelle sur l'Égalité du Genre en Afrique (2004) : Adoptée par l'Union Africaine pour promouvoir l'égalité des sexes.

Textes réglementaires

- Décret n°2035/PR/MFPPESN/2017 : Adoption de la Politique Nationale Genre (PNG).
- Décret n°0186/PR/MASF/2002 : Instituant la SENAFET (Semaine Nationale de la Femme Tchadienne).
- Le Décret N°0433/PR/MFPE/2021 portant application de l'Ordonnance N°12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives ;
- Décret 2121/PR/MSPSN/2020 portant application de la loi N°06/PR 2020 du 15 avril 2002 relative à la promotion de la santé de reproduction ;

- Décret n°1521/PR/MFPPESN/2019 : Modalités d’application de la loi n°007/PR/2007 sur la protection des personnes handicapées.
- Le Décret N°2210/PCMT/PMT/MFPPE/2022 portant création de l’Observatoire pour la Promotion de l’Egalité et de l’Equité de Genre (OPEG), organe investi d’une mission de monitoring, de contrôle et d’évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de genre et des droits des femmes ;
- Le décret N°0433/PR/MFPPE/2021 définit les conditions et les domaines d’application de l’ordonnance N°12/PR/2018 pour qu’un quota d’au moins 30% soit accordé aux femmes dans les fonctions nominatives et électives et prévoit des mécanismes de veille pour l’application effective du quota.
- Arrêté n°106/PR/PM/MASSNF/SE/DPFIG/2010 : Création et attributions de la coordination nationale de prévention, protection et réponses aux violences basées sur le genre

Ces législations et stratégies démontrent l’engagement du Tchad à promouvoir l’égalité des sexes et à lutter contre la violence basée sur le genre, en s’alignant sur les standards internationaux et régionaux. Des défis persistent toutefois dans l’application effective de ces mesures, en particulier dans les zones rurales et en ce qui concerne les pratiques traditionnelles et religieuses.

La situation sur les interventions en faveur de l’autonomisation des femmes au Tchad permet d’identifier clairement les approches utilisées par le gouvernement et ses partenaires pour améliorer les conditions des femmes et des filles. Ces interventions qui ne sont pas exhaustive dans le présent document, se déclinent en projets, programmes et actions spécifiques, chacune avec des objectifs précis et un cadre d’intervention distinct.

Projets

Les projets sont des initiatives mises en œuvre pour une durée déterminée et visent des objectifs spécifiques. Ils sont souvent soutenus par des financements externes et ont un cadre opérationnel bien défini. Les projets phares sont les suivants :

Le projet SWEDD+ (Dividende démographique et autonomisation des femmes en Afrique subsaharienne) est un projet phare qui couvre 17 provinces du Tchad à partir de 2024 pour une période de quatre ans. Il vise à promouvoir l’autonomisation des femmes et des filles en améliorant l’accès à l’éducation et en réduisant les mariages précoces. Parmi ses principales activités, on retrouve la mise en place de bourses scolaires pour les filles, des programmes de mentorat ainsi que des services de santé reproductive pour les adolescentes.

Le projet d’Appui aux Réfugiés et aux Communautés d’Accueil (PARCA) est un autre projet d’envergure couvrant sept provinces du pays. Il a pour objectif de renforcer l’accès aux services sociaux de base pour les réfugiés et les communautés hôtes. Il s’inscrit dans une démarche d’intégration des populations déplacées à travers des filets sociaux et un appui aux structures locales de santé et d’éducation.

Le projet de Renforcement de la Résilience Climatique et de la Productivité Agricole Durable (ProPAD) a pour but de favoriser l’adaptation des populations rurales aux changements climatiques en promouvant des pratiques agricoles durables. Ce projet met un accent particulier sur l’autonomisation des femmes agricultrices en leur fournissant des semences résistantes et des formations sur les techniques agricoles adaptées.

Le projet d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) contribue à la résilience des éleveurs face aux défis climatiques et économiques. Il comporte un volet spécifique pour l’inclusion des femmes dans les activités pastorales, notamment par l’accès aux ressources animales et la formation en gestion du bétail.

Le projet d’Urgence et de Résilience est une initiative qui vise à soutenir les ménages vulnérables en leur fournissant des intrants agricoles et du petit bétail afin de renforcer leur sécurité alimentaire. Il s’inscrit dans une logique d’aide humanitaire couplée à une approche de développement à long terme.

Enfin, le projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines et Construction d’un Mouvement Fort des Femmes pour la Paix dans la Région du Sahel s’étend sur une durée de deux ans. Il a pour ambition de promouvoir le leadership féminin en renforçant la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

Programmes

Les programmes sont des cadres d’intervention de long terme qui permettent d’intégrer une politique cohérente en faveur de l’autonomisation des femmes et des filles.

Le Programme National d’Autonomisation Économique et Sociale des Femmes (PNAESF) vise à soutenir l’insertion économique des femmes à travers l’entrepreneuriat et l’accès au microfinancement. Il propose des formations aux femmes en gestion d’entreprise et en développement d’activités génératrices de revenus.

Le Programme National de Santé des Nomades, des Populations Insulaires et des Zones d’Accès Difficiles a pour mission de réduire les inégalités d’accès aux soins de santé en mettant en place des cliniques mobiles et en formant des agents de santé communautaires pour intervenir dans les zones éloignées.

Le Programme de l’Enseignement Nomade et Insulaire est un cadre d’intervention conçu pour faciliter l’éducation des populations mobiles. Il met en place des écoles itinérantes et des enseignants spécialisés pour accompagner les enfants nomades dans leur apprentissage.

Le Programme d’Enseignement à Distance et d’Urgence est une réponse aux défis posés par les crises humanitaires et sécuritaires. Il permet d’assurer la continuité éducative grâce à des plateformes d’apprentissage en ligne et des émissions radiophoniques éducatives.

Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNSLS) joue un rôle central dans la réduction de la prévalence du VIH/SIDA au Tchad. Il coordonne les actions de prévention, le dépistage et la prise en charge des patients atteints du VIH.

Le Programme National de Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l’Enfant complète cette initiative en assurant un suivi médical spécifique pour les femmes enceintes séropositives afin de réduire les risques de transmission du virus au nouveau-né.

Le Programme d’Éducation Inclusive est une initiative gouvernementale visant à intégrer les enfants en situation de handicap dans le système éducatif. Il comprend des formations pour les enseignants et l’adaptation des infrastructures scolaires pour mieux répondre aux besoins des élèves ayant des handicaps divers.

Actions et Mesures Spécifiques

En complément des programmes et projets de grande envergure, des actions spécifiques sont mises en place pour répondre aux besoins immédiats des femmes et filles vulnérables.

Dans les zones rurales, l’Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Éducation (APICED) est une initiative qui vise à mobiliser et déployer des enseignants dans les villages les plus reculés afin d’améliorer l’accès à l’éducation.

Pour les femmes en situation de handicap, la création de l’Agence Nationale de Protection et Promotion des Droits des Personnes Vivant avec Handicap représente une avancée importante en

matière d'inclusion. Cette agence veille à l'application des politiques d'accessibilité et de protection des droits des personnes handicapées.

Dans la lutte contre le VIH/SIDA, la gratuité des soins et des antirétroviraux (ARV) assure aux femmes vivant avec le VIH un accès ininterrompu aux traitements, réduisant ainsi les risques de transmission et améliorant leur qualité de vie.

En ce qui concerne les femmes et filles réfugiées ou déplacées internes, la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNARR) joue un rôle clé dans l'intégration des personnes en situation de déplacement forcé. Elle coordonne les interventions humanitaires et facilite l'accès aux services de base.

L'établissement d'un Ministère dédié à l'Action Sociale, la Solidarité et les Affaires Humanitaires marque la volonté du gouvernement tchadien d'assurer une prise en charge efficace des populations vulnérables et d'améliorer la coordination des réponses aux crises humanitaires.

Enfin, d'autres actions en matière d'autonomisation des femmes sont enregistrées et méritent d'être signalées. Il s'agit de :

- La mise en place du Programme National d'Autonomisation Économique et Social des Femmes (PNAESF) ;
- La mise en œuvre du projet SWEDD+ « dividende démographique et autonomisation des femmes en Afrique subsaharienne » qui couvre 17 provinces à partir de 2024 pour une période de quatre (04) ans ;
- Le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA), intervenant dans le domaine de la protection sociale, permet d'améliorer l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil aux services sociaux de base, aux moyens de subsistance, aux filets sociaux et aussi de renforcer les systèmes nationaux de gestion des réfugiés. Le PARCA couvre sept (07) provinces ;
- La mise en place du Projet de renforcement de la résilience climatique et de la productivité agricole durable (ProPAD) et le Projet d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) avec des volets genre axés sur l'autonomisation de la femme ;
- L'implémentation du Projet d'urgence et de résilience avec des appuis en intrants agricoles et petits ruminant aux ménages vulnérables dans les zones d'intervention du projet ;
- La mise en œuvre du projet « renforcement des capacités des organisations féminines et construction d'un mouvement fort des femmes pour la paix dans la région du sahel » pour une période de deux (02) ans.

2.2 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel relatif aux questions de genre et à la promotion des droits des femmes au Tchad se compose de plusieurs structures, notamment (i) les mécanismes nationaux ou institutions publiques, (ii) les services spécialisés chargés de la promotion féminine ou du genre (les points focaux genre, l'Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre (OPEG) et autres administrations publiques), (iii) les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le ministère en charge de la promotion du genre, rebaptisé Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) en 2021, est le mécanisme national responsable des questions de promotion de la femme et du genre. Il a pour mandat, entre autres, la coordination des interventions en matière d'égalité et d'équité de genre, l'autonomisation de la femme, l'appui-conseil, le suivi-évaluation et le plaidoyer, ainsi que la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement (rapport Final Analyse Genre Tchad, 2021/UE).

Ce ministère est chargé de la mise en œuvre de la PNG et de son plan d'actions (PA-PNG), mais il souffre de contraintes budgétaires et de manque de soutien technique et financier limitant en général ses actions à l'amélioration des conditions de vie des femmes plutôt que de contribuer à changer leur position dans la société. Cela se traduit par des difficultés à mettre en œuvre le PA-PNG, à assurer une coordination et un suivi-évaluation efficace (inexistence d'une cellule de suivi et évaluation au sein du ministère) des actions diverses et multiformes mises en œuvre directement par le ministère ou en partenariat avec les ministères sectoriels puisque le MFFPE n'a que peu de contact avec eux et au niveau central les responsables ne cernent pas le concept genre (rapport Final Analyse Genre Tchad, 2021/UE).

Le point focal genre, désigné par chaque ministère à la demande du ministère en charge des questions de genre, a pour mission de veiller à l'intégration des questions de genre dans les politiques, stratégies, programmes et projets de son administration. Cependant, ces responsables ne disposent souvent pas de la capacité nécessaire pour influencer réellement les décisions au sein de leur administration. Leur profil, leur position généralement peu stratégique et leur manque d'institutionnalisation, notamment l'absence de ce poste dans l'organigramme du ministère, constituent des obstacles à leur efficacité. De plus, ils ne relèvent pas toujours des structures chargées des questions de genre dans leur administration, ce qui limite encore davantage leur action.

Les points focaux genre ne bénéficient généralement pas de formations spécifiques sur les questions de genre et ne disposent pas des ressources financières et techniques nécessaires pour remplir pleinement leur rôle. Cette situation limite leur capacité à promouvoir l'intégration du genre et à plaider en sa faveur. De plus, le taux élevé de rotation du personnel parmi les points focaux genre entrave la continuité des initiatives et compromet les canaux de communication. En outre, il n'existe pas de mécanisme de suivi-évaluation des activités de ces responsables par le ministère de la Femme ou leur propre administration, ce qui rend difficile l'évaluation de leur performance et l'amélioration de leurs actions. Parfois, les nouveaux points focaux genre ne sont même pas mis en contact avec le ministère de la Femme, ce qui entrave leur intégration et leur efficacité dans leur rôle.

A ce jour, ce sont dix-neuf (19) Ministères qui ont des points focaux genre. Il s'agit de :

- Ministère de l'Elevage et des Productions animales ;
- Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération internationale ;
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'Entreprenariat ;
- Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'Etranger ;
- Ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- Ministère de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale ;
- Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Ministère du Développement touristique et de l'Artisanat ;
- Ministère de Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation sociale ;
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère des Postes et de l'Economie Numérique ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie ;
- Ministère de l'Education nationale et de la Promotion civique ;
- Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable ;

- Ministère de la Justice ;
- Ministère de la Santé publique et de la Solidarité nationale ;
- Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de la Production et de la Transformation agricole ;
- Ministère de la Sécurité Publique.

Pour surseoir au manque de suivi-évaluation, il a été créé en juillet 2022 un Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre (OPEG) conformément aux dispositions de la PNG. Cet observatoire est investi d'une mission de suivi, de contrôle, et d'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de genre et des droits des femmes. A ce titre, il doit collecter, produire, centraliser et diffuser les données qualitatives et quantitatives par des analyses, études et recherches sur la situation du genre au niveau local, national et continental. Rattaché à la Primature, il a pour présidente la ministre de la Femme. Il est composé d'un Conseil d'orientation, d'un secrétariat exécutif, des Commissions techniques et des Commissions ad hoc. Les ressources de cet observatoire sont composées de subvention de l'État, de don et de legs.

La création de « la Maison Nationale de la Femme » inaugurée en 2014 et officiellement reconnue comme structure de sensibilisation, de formation, d'encadrement, de prise en charge psychosociale des victimes de violence qui offre en son sein des cours d'informatique et de couture à moindre coût aux jeunes femmes et filles pour leur réinsertion socioprofessionnelle, permet de lutter efficacement contre les violences et la discrimination faites à l'égard des femmes et filles.

En outre, nous pouvons également citer le Centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), créé en 1966. Cet institut de recherche dispose des études et des références sur la condition des femmes au Tchad ainsi qu'un recueil de textes relatifs aux droits des femmes. Bien que très actives dans la réalisation des objectifs d'égalité de genre, les Organisations de la Société Civile (OSC) se concentrent souvent sur les besoins pratiques des femmes plutôt que sur la promotion de leurs intérêts stratégiques. Elles sont confrontées à des défis tels que le manque de ressources financières, de compétences techniques et de coordination, ainsi qu'à des obstacles socioculturels. Malgré cela, elles jouent un rôle important dans la sensibilisation et le plaidoyer pour les droits des femmes. Elles sont essentiellement composées des ONG et des associations féminines intervenant au niveau national (y compris les groupements et les réseaux des femmes).

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) soutiennent les efforts du gouvernement en matière de promotion des droits des femmes, mais ils rencontrent des difficultés d'harmonisation et de coordination, ce qui entraîne parfois une inefficacité et un gaspillage de ressources. Ils identifient également des défis tels que le manque de données désagrégées par sexe, le manque d'informations à jour et le manque de ressources financières.

3 Situation des femmes au Tchad

3.1 Généralités

Alors que le deuxième et dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH2), dénombre la population totale du Tchad à 11 039 873 habitants, la Banque Mondiale estime cette population à 18 278 568 habitants en 2023 contre 18 675 547 habitants selon les récentes projections de l'INSEED pour 2024. Les femmes représentent environ 49,8% de la population en 2023, confirmant leur rôle crucial dans la société tchadienne.

Le Tchad présente une répartition démographique inégale entre les zones urbaines et rurales. Selon l'enquête ECOSIT4 réalisée en 2018 sur la base des scénarios tendanciels, 76 % de la population totale (15 503 179) vit en milieu rural, où l'accès aux services de base est souvent limité. Plus de la moitié (52%) de cette population active en zone rurale est composée de femmes. Les principales activités en milieu rural sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. La plupart des ménages tchadiens trouvent l'essentiel de leurs ressources dans le secteur rural.

Ce scenario est corroboré par les analyses issues des récentes données de la banque mondiale qui relèvent, une grande population rurale exposée à une légère diminution annuelle¹, soit 76,9% en 2018, 76,2% en 2021, 75,9% en 2022 et 75,6% en 2023, avec une majorité travaillant dans le secteur agricole soit 70,4% en 2018, 69,5% en 2021 et 69,2% en 2022. En revanche, la population urbaine concentrée à N'Djamena et dans les chefs-lieux des départements représente seulement 24,4% de la population totale en 2023, un chiffre en augmentation avec un taux de croissance annuel de la population de 4,3% en milieu urbain contre 2,7% en milieu rural soit un totale de 3,1%².

Cette dynamique démographique qui est supérieure à la moyenne africaine située autour de 2,5% et à la moyenne mondiale située autour de 1,1%, place le Tchad parmi les pays à la croissance la plus rapide au monde, illustrant les défis et les opportunités auxquels le pays est confronté en matière de développement socio-économique et de gestion des ressources. Elle est typique d'un pays avec un fort taux de natalité brut en 2022 (43,2 % habitants³), engendrant une pression accrue sur les services publics tels que la santé, l'éducation et les infrastructures de base, particulièrement pour les femmes en zones rurales qui sont obligées de migrer vers les villes pour de meilleures conditions de vie. Cette tendance à la migration vers les villes, souvent motivée par des opportunités économiques et éducatives, accentue la pression sur les infrastructures urbaines et crée de nouveaux défis, notamment pour les femmes, qui sont souvent marginalisées et exploitées. La proportion de la population nomade quant à elle est relativement faible, soit 3,5% de la population totale du Tchad (RGPH2).

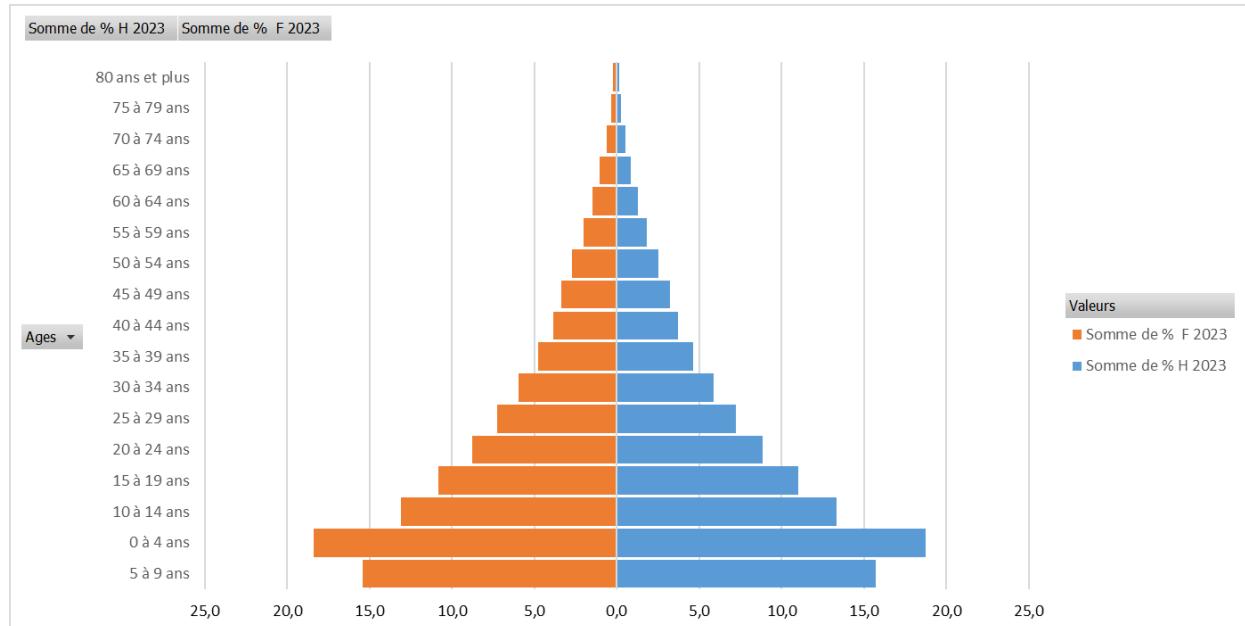
Selon les données nationales officielles du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), l'âge médian de la population tchadienne est estimé à 14,8 ans, tandis que l'âge moyen est d'environ 19,7 ans. Cependant, les données enregistrées par la BM nous indiquent que la population tchadienne demeure majoritairement jeune en 2023, avec environ 47,4 % des habitants âgés de moins de 14 ans et près de 20 % dans la tranche d'âge 15-24 ans. Bien que les femmes soient légèrement avantagées dans les deux cas, l'âge médian et l'âge moyen pour les deux sexes sont estimés respectivement à environ 16,5 ans et 20 ans, ce qui signifie que la moitié de la population a moins de 17 ans et que la part de la population vieillissante est une minorité dominée par le sexe féminin. La jeunesse tchadienne constitue ainsi une opportunité économique et

¹ Banque Mondiale : [Rural population \(% of total population\) - Chad | Data](#)

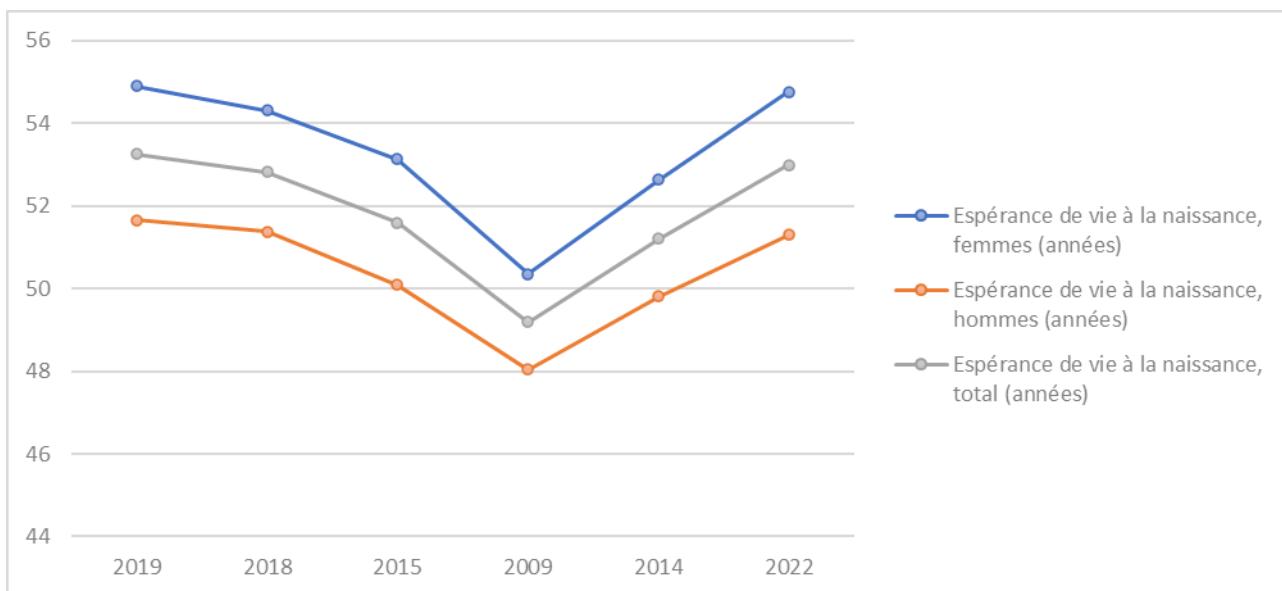
² Banque Mondiale :

³ Banque Mondiale :

sociale, mais aussi un défi pour le pays, car elle exige des investissements significatifs dans l'éducation, la formation professionnelle, la création d'opportunités économiques et la santé reproductive. Si des mesures ne sont pas prises, la jeunesse actuelle pourrait devenir un facteur de fragilité socio-économique à l'exemple des jeunes femmes, qui font particulièrement face à des risques accrus liés aux mariages précoce, aux grossesses non désirées, à l'abandon scolaire et au manque d'accès aux ressources. En comparaison avec d'autres pays, le Tchad se distingue par un indicateur d'âge médian nettement inférieurs à la moyenne africaine (15-20 ans) et mondiale (âge médian de 30 ans, âge moyen de 31 ans).



L'espérance de vie au Tchad demeure faible, bien qu'elle soit légèrement supérieure pour les femmes. En 2022, elle était de 51,3 ans pour les hommes et de 54,8 ans pour les femmes, soit 53 ans pour les deux sexes (cf. BM). Bien que des améliorations aient pu survenir depuis 2009, notamment grâce à des efforts en matière de santé publique, les défis liés à la mortalité maternelle, aux maladies infectieuses et aux crises humanitaires continuent de limiter les progrès. (Graphique).



La proportion de migrants forcés est non négligeable avec 1 200 000 réfugiés en provenance notamment du Soudan, de la République centrafricaine et du Nigéria auxquels s'ajoutent 244 000 retournés et 215 900 PDI en 2024⁴.

En 2021, la Banque Mondiale estime la densité de la population à 13,6 habitants au Km² avec un rapport de masculinité de 1,008, soit 8 623 530 hommes (50,2%) pour 8 556 210 femmes (49,8%) tandis que le ratio des sexes à la naissance est de 1,042 (homme/femme) pour la même année. En 2018⁵, la taille moyenne des ménages est de 5,3 alors que la proportion de femmes cheffes de ménage a progressivement augmenté atteignant les 25%, soit un ménage sur quatre dirigé par une femme, comparé aux taux de 2011 (environ 21%) et de 2015 (22,1%)⁶.

Les indices tchadiens relatifs à l'égalité des sexes sont les plus bas au monde, en Afrique et dans la sous-région. Concernant l'Indice de Développement de Genre (IDG) 2023-24 du PNUD⁷, qui compare les réalisations des femmes et des hommes dans Indice de Développement Humain (IDH) 2023-2024 du PNUD⁸, le Tchad est classé 179^e sur 182 pays avec un indice de 0,776. Concernant l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) du PNUD pour l'année 2022, qui combine les indicateurs de santé sexuelle et reproductive, d'éducation ainsi que de participation politique et économique, le pays occupe le 163^e rang sur 166 pays avec un Indice de 0,671. Le Gender Global Gap (GGI) Index du Forum Économique Mondial (WEF, 2023) qui prend en compte quatre (4) domaines (la participation et les opportunités au niveau économique, les résultats en éducation, la santé et la survie et l'autonomisation politique) quant à lui classe le Tchad au 145^e rang sur 146 pays, avec un indice de 0,570.

Selon l'enquête MICS 2019 basé sur le dernier recensement général de la population (RGPH 2009), le taux de handicap des personnes âgées de 18 à 49 ans au niveau national est plus élevé chez les femmes soit 5,8% (4,1% en milieu urbain contre 6,2% en milieu rural) que chez les hommes soit 3,0% (2,5% en milieu urbain contre 3,1% en milieu rural). Selon l'ECOSIT⁴ réalisé sur la base du scénario tendanciel de la population en 2018, le taux de handicap des adultes est estimé à 5,7% au niveau national. Son niveau est presque le même quel que soit le sexe (5,8% pour les hommes et

⁴ OCHA : Bulletin humanitaire Tchad mai 2024

⁵ ECOSIT4

⁶ Banque Mondiale: [Female headed households \(% of households with a female head\) - Chad | Data](#)

⁷ L'IDG est le rapport de l'IDH des hommes et celui des femmes. Le Tchad est classé dans le groupe 5 de l'IDG où les écarts absolus de la parité des sexes est supérieur à 10 %.

⁸ [PNUD \(2024\). Rapport sur le développement humain 2023-24.](#)

5,7% pour les femmes). Les femmes handicapées sont ainsi doublement marginalisées, à la fois en raison de leur sexe et de leur handicap. Elles ont un accès très limité à l'éducation aux services de santé et aux opportunités économiques. De plus, les femmes handicapées sont plus exposées aux violences basées sur le genre et à l'exclusion sociale.

L'économie Tchadien reste très peu diversifiée et fortement dominée par le secteur primaire qui a représenté en 2011, 61,2% du PIB national dont 39,3% revenant au pétrole, 10,5% à l'agriculture, 9% à l'élevage, et 2,2% aux mines. Quant au secteur secondaire dont les activités connaissent une diversification accrue, sa contribution au PIB s'est limitée en 2011 à 7,7%. Le secteur tertiaire, quant à lui, a enregistré une contribution au PIB de 2011 qui s'est élevé à 20,7% dont 13% revenant aux activités commerciales et 10,7% à l'administration publique⁹. Le secteur proprement agricole qui se limite aux cultures vivrières, notamment les céréales, et des cultures de rente, notamment le coton, la canne à sucre et la gomme arabique, est très vulnérable aux aléas climatiques et reste également tributaire des conditions sécuritaires. Le secteur privé quant à lui n'est constitué que de petites et moyennes entreprises opérant pour la plupart dans l'économie informelle.

Ainsi, l'économie tchadienne est fortement tributaire du pétrole et des ressources naturelles, la rendant vulnérable aux aléas climatiques. Malgré une croissance économique rapide jusqu'en 2014, la récession suivant la chute des prix du pétrole a entraîné des défis économiques. L'économie tchadienne reposait essentiellement sur le secteur rural jusqu'en 2004 où le Tchad est devenu un pays producteur et exportateur de pétrole brut. Plus de 80% de la population continue d'exercer dans le secteur agropastoral. Le secteur rural joue encore un rôle crucial dans l'économie tchadienne, contribuant à 42,5% du PIB en 2020¹⁰. Le développement rural demeure de ce fait une priorité gouvernementale, visant à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté en milieu rural. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture (productions végétales), de l'élevage (productions animales), de la foresterie et des services environnementaux, de la pêche et l'aquaculture (ressources halieutiques), de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que les aspects transversaux tels que l'adaptation aux changements climatiques, la nutrition, le genre et l'aménagement de l'espace rural¹¹.

Ces données soulignent l'importance de cibler les femmes, qui constituent une proportion significative et stratégique de la population, dans les politiques et les programmes de développement. L'augmentation rapide de la population féminine jeune requiert des investissements massifs dans l'éducation, la santé et l'autonomisation économique pour maximiser leur contribution au développement du pays. En parallèle, des stratégies spécifiques sont nécessaires pour réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines, afin de garantir que les femmes, indépendamment de leur localisation, aient accès aux mêmes opportunités et droits fondamentaux.

3.2 Éducation, formation professionnelle et alphabétisation

Situation de référence

Depuis plusieurs décennies, le gouvernement tchadien et ses partenaires ont mis en place des politiques visant à renforcer l'éducation des filles. Cependant, la crise budgétaire de 2014-2017 a fortement impacté le secteur, entraînant une diminution de plus de 35% du budget du ministère de l'Éducation. Cette réduction drastique des financements a conduit à la fermeture d'environ 25% des écoles primaires, affectant principalement les régions rurales et fragilisant davantage la scolarisation des filles. Malgré un budget de 156 milliards FCFA en 2021, légèrement inférieur à

⁹ Taux évalués par l'INSEED et la Banque Mondiale

¹⁰ [Rapport analyse genre coopération Tchad 2021](#)

¹¹ République du Tchad, Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) (2014-2020)

celui de 2014 (165 milliards FCFA), le financement du secteur demeure insuffisant pour répondre aux défis actuels.

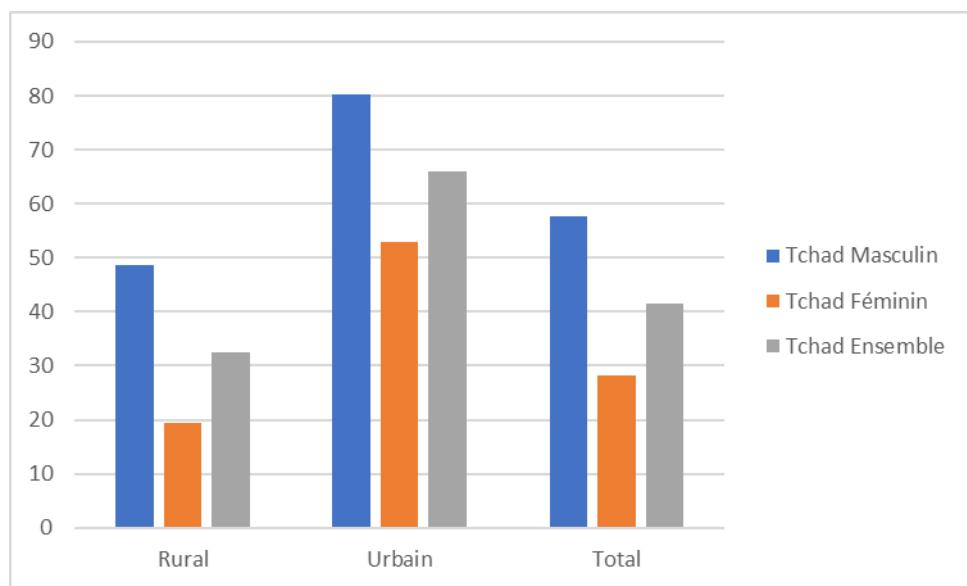
L'éducation au Tchad est structurée autour de deux systèmes principaux à savoir le système francophone et le système arabophone. Malgré la gratuité de l'éducation primaire, de nombreux obstacles limitent la scolarisation des filles, notamment la nécessité de payer les manuels scolaires, une charge que de nombreuses familles ne peuvent pas supporter, en particulier en milieu rural.

L'éducation de la fille et la promotion de l'égalité de genre au Tchad nécessite un travail considérable et coordonné par l'ensemble des acteurs. L'accès à l'éducation est assuré de manière égale ou inégale selon les zones considérées. En milieu urbain, les taux se resserrent à l'exception des aléas du parcours qui créent le déséquilibre. Cependant, en milieu rural, les taux sont inégaux dès le départ pour plusieurs raisons. (Ndoloum et Djimbaye, 2020).

L'éducation au Tchad présente des disparités significatives entre les hommes et femmes âgés de 15 à 49 ans. L'écart de parité est constaté tout au long de la scolarité et diminue considérablement au fil des différents cycles d'enseignement. Il est de 0,9% au primaire, de 0,7% au Premier cycle du secondaire et de 0,6% au Second cycle du secondaire (MICS 2019).

Selon ECOSIT4, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est établi à 41,5%. Il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (57,6% contre 28,1%) et l'est plus en milieu urbain qu'en milieu rural (66,0% contre 32,5%). On observe de fortes disparités entre N'Djaména la capitale et les autres centres urbains (76,1% à N'Djaména contre 58,8% pour les autres centres urbains). Il y a deux catégories de provinces à savoir celles dont le taux d'alphabétisation est nettement inférieur à celui observé au niveau national (Lac, Salamat, Batha, Hadjer-Lamis, Kanem, Barh El Gazal, Sila, Chari-Baguirmi, Guéra, Borkou/Tibesti, Logone Occidental, Wadi Fira, Ennedi Est/Ouest et Mandoul) et les autres provinces accusant de forts taux d'alphabétisation. Le taux d'alphabétisation varie de 8,1% au Lac à 76,1% dans la capitale. En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 3,0% dans la province du Lac à 60,7% à N'Djaména alors que chez les plus riches, il va de 17,4% au Lac à 83,5% dans la ville de N'Djaména. Les disparités sont causées par des mariages précoces, avec 55% et 18,9% des femmes mariées respectivement avant l'âge de 18 ans et avant l'âge de 15 ans, ainsi que par des contraintes économiques, incitant les femmes à rester à la maison après le primaire (MICS 2019).

Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (ECOSIT4)



Selon L'enquête MICS 2019, le taux net de scolarisation au primaire hors fréquentation préscolaire est de 43% pour l'ensemble du pays. Cependant, ce taux varie selon le sexe, avec 45,5% des garçons scolarisés contre 40,4% des filles et les provinces et le lieu de résidence avec 67,9% en milieu urbain et 40,8 en milieu rural où les contraintes économiques et les normes sociales limitent l'accès des filles à l'éducation. Ainsi nous avons d'une part 59,1% de filles contre 67,9% de garçons en milieu urbain et d'autre part 36,3 de filles contre 40,8% en milieu rural. Ces proportions varient également d'une province à une autre avec le taux le plus faible enregistré au Kanem soit 5,2% (4,2% filles et 6,3% de garçons) et le plus fort au Moyen Chari soit 72,1% (71,2% filles et 73% garçons). Globalement, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 27%, avec une nette différence entre les sexes (30,3% de garçons et 23,3% de filles), les filles étant plus susceptibles de quitter l'école avant de terminer leurs études en raison de mariages précoces et de responsabilités domestiques. Ce taux justifie un décrochage scolaire plus élevé chez les filles pour les mêmes raisons. En fonction du lieu de résidence nous notons une variation importante du taux d'achèvement du primaire entre le milieu urbain (55,5%) et le milieu rural (19,4%) mais aussi entre les provinces avec 2,4% au Kanem contre 58,3% à N'djamena et 10% dans le Ouaddai.

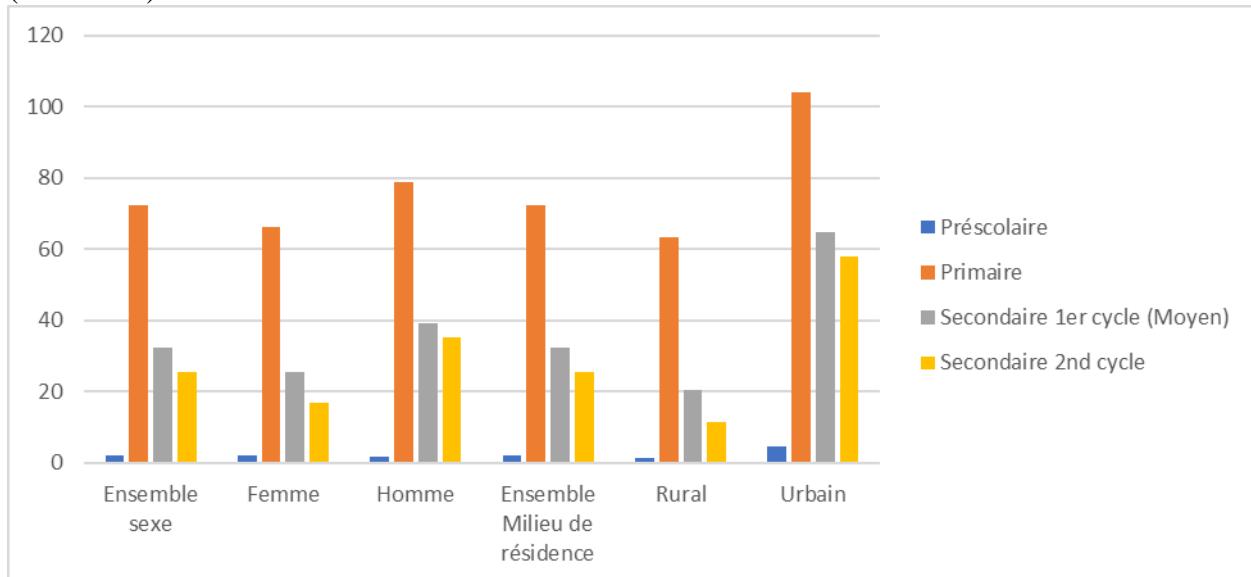
L'éducation préscolaire est très peu développée au Tchad, avec un taux de scolarisation extrêmement bas. Seulement 0,2% des enfants âgés de 36 à 59 mois sont inscrits dans un programme d'éducation préscolaire ou d'éveil. À ce niveau, les disparités de genre sont peu marquées, mais l'offre éducative reste faible et largement dominée par le secteur privé (61% des établissements), limitant l'accès des enfants issus des familles les plus vulnérables.

Au niveau primaire, le taux brut de scolarisation (TBS) s'élevait à 86,8% en 2018, mais l'indice de parité de 0,77 montre que les filles restent désavantagées par rapport aux garçons. Cette inégalité se reflète également dans le taux d'achèvement, qui est de 27% en moyenne, avec une différence notable entre les sexes : 30% pour les garçons contre seulement 23% pour les filles. Entre 2015 et 2019, une diminution inquiétante du taux de fréquentation scolaire a été observée, passant de 54% à 45% pour les garçons et de 48% à 40% pour les filles. Ces chiffres révèlent un déclin préoccupant de la scolarisation, accentué par la crise économique et l'instabilité du système éducatif.

L'enseignement secondaire est marqué par une forte sélectivité et une faible accessibilité pour les filles. En 2019, le taux net de fréquentation était de 14% (16% pour les garçons et 12% pour les filles), en baisse par rapport à 2015, où il atteignait 20% (25% pour les garçons et 15% pour les filles). L'indice de parité de 0,52 met en évidence un écart significatif : pour deux garçons achevant le premier cycle du secondaire, une seule fille y parvient. Au second cycle, la situation est encore plus critique, avec un taux de fréquentation de seulement 6% (9% pour les garçons et 5% pour les filles) et un taux d'achèvement de 5% seulement.

Dans l'enseignement supérieur, la présence des femmes est particulièrement faible. En 2014, sur plus de 40 000 étudiants inscrits, seulement 16% étaient des filles. Cette sous-représentation s'explique par plusieurs facteurs, notamment les barrières financières, les contraintes familiales et les normes sociales qui limitent l'accès des filles aux études longues. De plus, l'absence de modèles féminins dans le milieu académique et professionnel réduit la motivation des filles à poursuivre leurs études supérieures.

Taux Brut de Scolarisation par sexe et milieu de résidence selon le niveau d'instruction, 2017/2018 (ECOSIT4)



En plus des contraintes socioculturelles qui limitent la fréquentation des filles à l'école, notons le poids des religions qui par exemple se reflète avec un faible taux de scolarisation des enfants dont le chef de ménage est musulman (23,6%) comparativement aux enfants dont le chef de ménage est de confession catholique (68,5%) ou protestant (74,6%). MICS 2019

Il existe également des préjugés sexistes dans le système éducatif et cela accentue la discrimination au niveau professionnelle. Les pesanteurs socioculturelles telles que l'emploi du temps très chargé des femmes et des filles, les mariages forcés et précoces, les grossesses précoces et non désirées etc., limitent l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à la formation professionnelle. Les filles et les femmes ont des difficultés à s'informer, lire, se former et acquérir les savoirs ainsi que les compétences nécessaires à leur intégration sur le marché du travail.

Les jeunes femmes sont peu présentes dans l'enseignement supérieur ainsi que dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnel (ETFP). Dans l'enseignement supérieur, en 2014 les sources officielles disent que les établissements étaient fréquentés par plus de 40 000 étudiants, dont 16% de jeunes femmes. En 2012 le taux de participation des jeunes femmes dans l'ETFP et l'enseignement supérieur est de 28,5 % contre 71,5 % pour les jeunes hommes.

L'éducation est un facteur essentiel pour le développement d'un pays, et elle joue un rôle déterminant dans la réduction des inégalités de genre. Au Tchad, malgré les avancées législatives et les efforts des pouvoirs publics, l'accès des filles à l'éducation reste limité en raison de divers obstacles structurels, socioculturels et économiques. L'analyse des statistiques disponibles montre que les disparités entre les sexes persistent à tous les niveaux du système éducatif, compromettant ainsi l'émancipation des femmes et leur insertion dans la vie économique et sociale.

L'analphabétisme constitue un défi majeur, en particulier pour les femmes il empêche de nombreuses femmes de s'émanciper économiquement et de participer pleinement à la vie sociale et politique du pays. L'alphanétisation des adultes, notamment des femmes, devrait être une priorité pour favoriser leur inclusion dans la société et améliorer leurs conditions de vie.

Plusieurs facteurs entravent la scolarisation des filles au Tchad. Les normes sociales et les rôles de genre favorisent souvent l'éducation des garçons au détriment des filles, surtout lorsque les ressources familiales sont limitées. Les charges domestiques, les mariages précoces et les grossesses précoces contribuent également au décrochage scolaire des filles. En outre, l'insécurité,

les violences basées sur le genre et le manque d'infrastructures adaptées, comme l'absence de latrines séparées, découragent la scolarisation des filles, en particulier dans les zones rurales.

Face à ces défis, le gouvernement tchadien a mis en place plusieurs initiatives pour améliorer l'accès et le maintien des filles à l'école. Parmi celles-ci figurent l'appui aux parents démunis pour la prise en charge des frais scolaires des filles, la création d'une direction dédiée à la promotion de la scolarisation des filles au sein du Ministère de l'Éducation, ainsi que la construction d'infrastructures scolaires adaptées aux besoins des filles. De plus, le Plan Intérimaire de l'Éducation au Tchad (2018-2020) a été adopté pour renforcer la sensibilisation et encourager l'éducation des filles.

Tendances actuelle (2021-2023)

L'éducation joue un rôle fondamental dans la réduction des inégalités, notamment celles liées au genre, et constitue un levier stratégique pour le développement socio-économique des pays. Au Tchad, la période 2021-2023 a été marquée par des efforts notables pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les femmes et les filles. Cependant, malgré ces progrès, les défis structurels, économiques et socioculturels continuent de limiter l'impact des initiatives éducatives sur l'égalité des sexes.

L'éducation des filles est reconnue mondialement comme un vecteur essentiel pour briser le cycle de la pauvreté et favoriser le développement durable. Au Tchad, où les femmes représentent près de 50% de la population, leur autonomisation par l'éducation est une priorité. Une meilleure éducation des filles entraîne des bénéfices multidimensionnels, tels que la réduction des mariages précoces, l'amélioration des indicateurs de santé, et une augmentation des revenus pour les ménages.

Malgré cela, le Tchad est classé parmi les pays ayant les indices les plus faibles en matière d'éducation et de parité des sexes. Selon les données récentes, les filles tchadiennes font face à des barrières spécifiques qui limitent leur accès à l'éducation, telles que les mariages précoces, les responsabilités domestiques, et les normes culturelles qui favorisent la scolarisation des garçons au détriment des filles.

Le système éducatif tchadien est confronté à des défis structurels majeurs, notamment le manque d'infrastructures, la pénurie de personnel qualifié, et des taux élevés d'abandon scolaire. Ces problèmes sont exacerbés par les inégalités géographiques, les zones rurales étant particulièrement sous-équipées. En 2023, environ 60% des écoles primaires rurales étaient construites en matériaux précaires, avec peu ou pas de latrines fonctionnelles. Cette situation affecte directement la scolarisation des filles, notamment durant leur puberté.

En outre, le ratio élèves/enseignants alarmant, combiné à un taux élevé d'analphabétisme chez les adultes (particulièrement chez les femmes), limite les opportunités d'apprentissage et de progression pour les filles.

Pour inverser cette tendance, il est essentiel de :

- Renforcer les incitations pour le recrutement d'enseignantes, notamment dans les zones rurales (bourses, logements, primes).
- Investir dans des infrastructures éducatives adaptées, en particulier dans les provinces rurales, pour réduire les distances à parcourir.
- Réduire les ratios élèves/enseignants par un recrutement massif d'enseignants formés.
- Soutenir financièrement les familles par des programmes de bourses pour encourager la scolarisation des filles.
- Ces mesures, combinées à une sensibilisation communautaire accrue, permettront de garantir une éducation inclusive et équitable pour les filles et les femmes au Tchad.

Depuis 2021, le gouvernement tchadien, en collaboration avec des partenaires internationaux tels que l'UNICEF, l'UNESCO et la Banque mondiale, a mis en place des programmes visant à améliorer l'accès à l'éducation et la parité des sexes. Ces initiatives incluent :

- La gratuité de l'enseignement primaire qui a permis d'augmenter les taux de scolarisation, bien que son impact soit limité par les coûts indirects (uniformes, fournitures, transport).
- La mise en œuvre de cantines scolaires qui jouent un rôle essentiel dans la rétention des filles en milieu rural, en réduisant les charges domestiques et en motivant les familles à envoyer leurs enfants à l'école.
- Des campagnes de sensibilisation communautaire menées pour lutter contre les mariages précoces et promouvoir l'importance de l'éducation des filles.
- Le renforcement de l'alphabétisation des femmes adultes avec des programmes intégrant des compétences pratiques pour encourager l'autonomisation économique.

Malgré ces efforts, les résultats restent inégaux, avec des disparités persistantes entre les sexes et les régions. Ces défis appellent à une révision stratégique des politiques éducatives, en intégrant davantage les dimensions de genre et les réalités des communautés rurales.

D'autre part, le Tchad se trouve à un moment critique où des investissements accrus dans l'éducation des filles pourraient transformer les dynamiques sociales et économiques. Toutefois, les obstacles sont nombreux :

- Le budget alloué à l'éducation représente moins de 4% du PIB, bien en deçà des standards internationaux.
- Les normes patriarcales, qui valorisent davantage le rôle domestique des femmes, ralentissent les progrès.
- L'instabilité dans certaines régions empêche un accès régulier à l'éducation, les écoles étant souvent fermées ou utilisées comme abris pour les déplacés internes.

Cependant, des opportunités existent pour surmonter ces obstacles. Par exemple, les technologies numériques pourraient être utilisées pour étendre l'accès à l'éducation dans les zones rurales et marginalisées. En outre, l'implication accrue des femmes dans les politiques éducatives pourrait aider à concevoir des stratégies mieux adaptées aux besoins spécifiques des filles.

Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue un maillon crucial dans la préparation des enfants pour les cycles éducatifs ultérieurs. Pourtant, ce niveau demeure le moins développé au Tchad, avec un accès limité qui reflète des disparités géographiques, sociales et économiques.

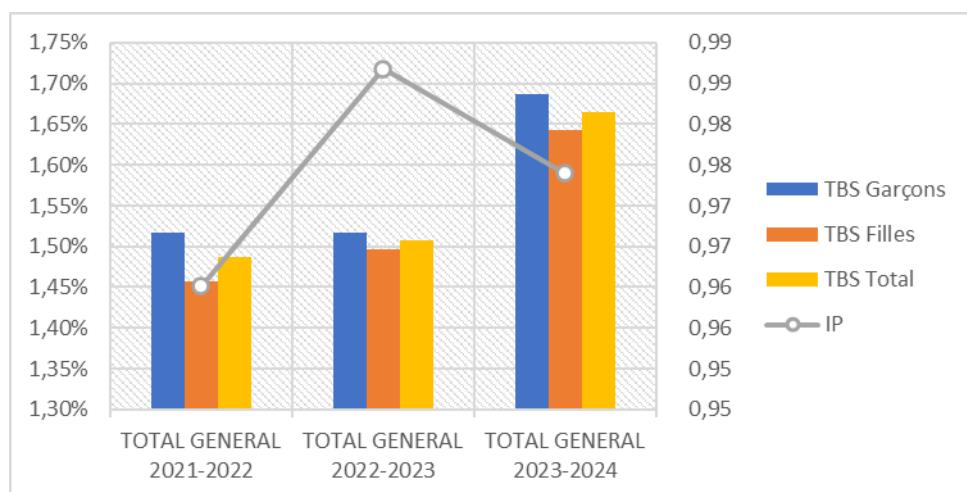
En 2022-2023, le préscolaire comptait 33 182 enfants inscrits, dont 15 949 filles, soit une représentation féminine de 48%. Bien que ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à 2021-2022 (31 446 inscrits), il reste faible comparé à la population cible en âge préscolaire estimée à plus d'un million d'enfants. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) demeure ainsi extrêmement bas, à seulement 1,51%.

La répartition des infrastructures préscolaires met en évidence des inégalités frappantes. N'Djamena concentre 46,2% des effectifs, bénéficiant d'un réseau d'écoles urbaines relativement développé. Le Guéra suit avec 16,1%, grâce à des initiatives communautaires et au soutien d'ONG. À l'inverse, le Tibesti, l'Ennedi Ouest et certaines zones rurales profondes n'ont aucune infrastructure préscolaire, laissant ces régions sans couverture pour les enfants. Dans des régions marginalisées comme le Kanem, les enfants inscrits ne représentent que 0,18% des effectifs nationaux, reflétant une couverture quasi inexistante.

Le secteur privé domine largement l'enseignement préscolaire, représentant 69,1% des structures disponibles. Cela pose une barrière financière majeure pour les familles à faibles revenus, notamment en milieu rural, où le revenu par habitant est déjà bas. Par ailleurs, les initiatives publiques restent marginales, avec des infrastructures limitées et sous-financées.

Le personnel éducatif du préscolaire est fortement féminisé, avec 90,5% d'éducatrices. Cependant, leur répartition est déséquilibrée. Les éducatrices sont largement concentrées en zones urbaines, offrant des opportunités d'apprentissage de qualité pour les enfants. Néanmoins, un déficit chronique de personnel qualifié est constaté en zones rurales, accentuant les inégalités régionales.

Malgré ces défis, l'Indice de Parité des Sexes (IPS) de 0,99 au préscolaire montre que les filles ont presque autant de chances que les garçons d'être inscrites lorsqu'une structure existe.



Enseignement primaire

L'enseignement primaire constitue le socle du système éducatif tchadien et représente un enjeu stratégique pour le développement du pays. Malgré les efforts déployés, il demeure confronté à des défis majeurs, notamment des inégalités de genre, des disparités régionales, et des contraintes structurelles.

En 2022-2023, l'enseignement primaire comptait 2 955 477 élèves, dont 1 329 555 filles, représentant 45% des effectifs totaux. Ce chiffre montre une légère progression par rapport à l'année 2021-2022. Toutefois, les filles continuent de faire face à des barrières spécifiques qui limitent leur accès et leur rétention dans le système éducatif.

Les provinces de N'Djamena (12,6% des élèves) et du Logone Oriental (10,4%) concentrent une grande part des effectifs. En revanche, des régions comme le Borkou (0,2%) et l'Ennedi Ouest (0,1%) enregistrent les taux de scolarisation les plus faibles, illustrant une disparité marquée entre les zones urbaines et rurales.

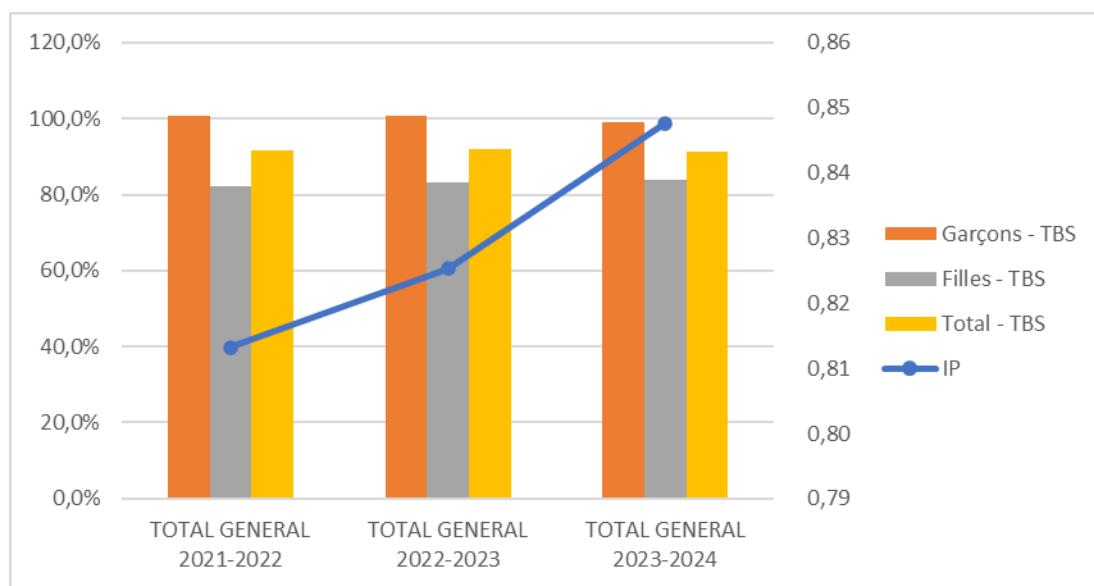
Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau national pour le primaire est de 92%. Cependant, dans les provinces comme le Barh El Gazel et l'Ennedi Est, ce taux chute en dessous de 50%, révélant un accès limité à l'éducation primaire dans ces régions. Le Taux d'achèvement est marqué au niveau national par seulement 39,8% des filles qui achèvent le cycle primaire, comparé à 52,6% des garçons, montrant un écart significatif entre les sexes.

Les infrastructures scolaires au Tchad restent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants du primaire. Environ 48,2% des salles de classe sont construites en matériaux précaires, ce qui affecte directement la qualité de l'apprentissage. Les écoles rurales, où 62,5% des élèves sont inscrits souffrent particulièrement de ce déficit. Seulement 44% des écoles disposent de latrines séparées

pour les filles, ce qui constitue un obstacle majeur à leur scolarisation, en particulier après la puberté. Les ratios élèves/salle de classe dans de nombreuses écoles rurales dépassent souvent 80 élèves par classe, compromettant l'efficacité pédagogique.

Le déficit de personnel qualifié constitue une contrainte majeure au même titre que les disparités entre les sexes pour le personnel enseignant. Le système primaire comptait 56 767 enseignants en 2022-2023, dont 10 413 femmes (20,3%). Cette faible proportion de femmes limite les opportunités d'encadrement spécifique pour les filles ainsi que l'égalité des sexes pour l'emploi. D'autre part, les maîtres communautaires représentent 65% du personnel enseignant tandis que leur formation et leurs conditions de travail restent précaires, impactant la qualité de l'enseignement. Le ratio élèves/enseignant formé est de 90 élèves par enseignant formé au niveau national, atteignant des niveaux alarmants dans certaines zones rurales, où il peut dépasser 120.

Concernant les défis spécifiques pour la promotion de l'éducation primaire des filles, il faudra d'abord noter que plus de 60% des filles en âge scolaire sont mariées avant 18 ans, ce qui entraîne des abandons scolaires précoces. S'en suivent, les tâches ménagères confiées aux filles qui limitent leur temps disponible pour étudier ou fréquenter régulièrement l'école. Aussi, dans certaines communautés, l'éducation des filles est perçue comme une priorité moindre par rapport à celle des garçons. Enfin, les violences en milieu scolaire dont l'insécurité et les cas de harcèlement ou d'abus dissuadent les familles d'envoyer leurs filles à l'école.



Enseignement moyen

L'enseignement moyen, qui constitue un maillon clé de la transition vers le secondaire, fait face à des défis majeurs en matière d'accès, de rétention, et de performance, en particulier pour les filles.

En 2022-2023, l'enseignement moyen comptait 505 931 élèves, dont 206 276 filles, soit 40,8% des effectifs. Bien que ce pourcentage représente une légère amélioration par rapport à 2021-2022, il reste en deçà des attentes, surtout en comparaison de la parité observée dans les niveaux inférieurs. L'Indice de Parité des Sexes (IPS) est de 0,6, révélant des inégalités persistantes.

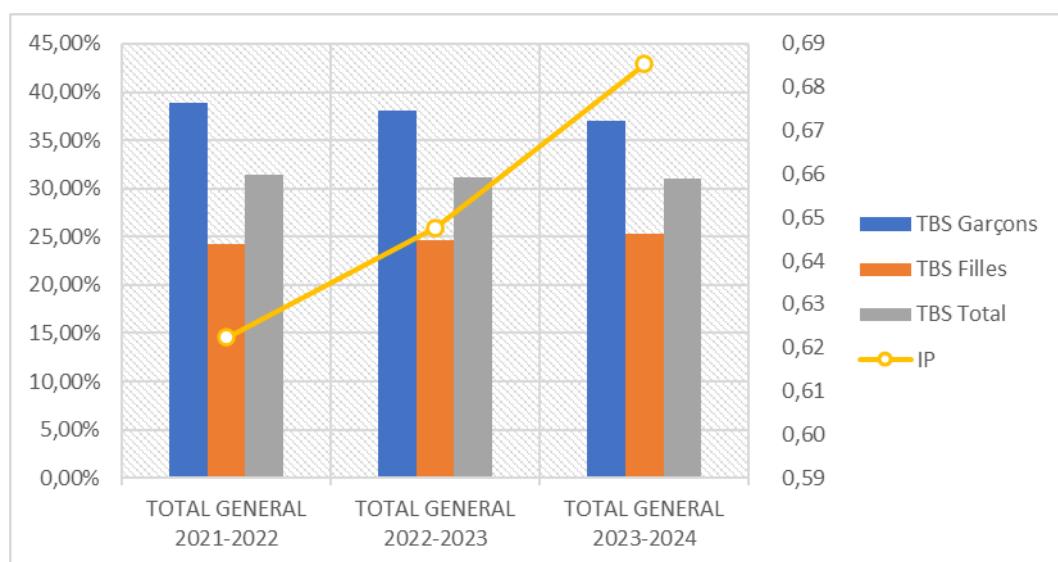
Dans les zones urbaines comme N'Djamena, les filles représentaient 45% des effectifs, grâce à une meilleure accessibilité aux infrastructures éducatives. En revanche, dans des régions comme le Tibesti, l'Ennedi Ouest ou le Barh El Gazal, les filles représentaient moins de 30% des élèves, souvent en raison de barrières culturelles, d'une offre éducative limitée et de mariages précoces.

Le taux de transition des filles au moyen est d'environ 60,4%, inférieur à celui des garçons (64,5%). Cette différence s'explique par des facteurs économiques et socioculturels qui font que les filles sont souvent retirées de l'école pour soutenir les activités domestiques, se marier ou contribuer aux revenus familiaux valorisant ainsi davantage l'éducation des garçons, particulièrement dans les zones rurales. En plus de ces facteurs le manque de modèles féminins au sein du personnel éducatif, l'absence d'infrastructures adaptées, telles que des latrines séparées, essentielles pour les adolescentes. A l'exemple du taux de transition, les autres indicateurs du moyen (voir tableau ci-dessous) demeurent défavorables pour les filles.

Les disparités entre régions et sexes demeurent préoccupantes. Avec une couverture éducative de près de 65% à N'Djamena, les filles ont davantage d'opportunités grâce à une densité d'établissements et de personnel qualifié. Dans le Tibesti et l'Ennedi Ouest, moins de 5% des filles en âge d'être scolarisées dans le moyen y sont inscrites, en raison du faible nombre d'écoles et de la distance entre les établissements.

Le personnel éducatif dans l'enseignement moyen compte environ 12 865 enseignants, mais seulement 9,7% sont des femmes. Cette sous-représentation limite les rôles modèles pour les élèves et peut dissuader les familles d'inscrire leurs filles dans des établissements éloignés ou mixtes.

En zone rurale, les enseignants sont majoritairement des maîtres contractuels ou communautaires, souvent sous-formés, ce qui impacte la qualité de l'enseignement. Les ratios élèves/enseignant atteignent 65 pour 1 au niveau national et dépassent 80 pour 1 dans les provinces rurales comme le Mandoul.



Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire au Tchad, bien que crucial pour le développement des compétences avancées et la préparation aux études supérieures ou à l'entrée dans le marché du travail, reste confronté à des défis significatifs, en particulier pour les filles. Les données pour la période 2021-2023 mettent en évidence des disparités alarmantes entre les sexes, des disparités géographiques marquées, ainsi que des déficiences dans les infrastructures et les ressources humaines.

En 2022-2023, 236 573 élèves étaient inscrits dans l'enseignement secondaire général, dont seulement 35,9% étaient des filles. Cela représente une légère amélioration par rapport à 2021-2022, mais reste largement insuffisant pour atteindre une équité de genre.

Les filles affichent un taux d'achèvement de seulement 13,3%, bien inférieur à celui des garçons (28,3%). Ce taux est particulièrement faible dans les zones rurales, où les obstacles économiques et culturels sont exacerbés. Il demeure justifié par un manque de soutien pédagogique et une interruption liée aux responsabilités domestiques ou aux mariages précoces.

La ville de N'Djamena concentre 36,2% des effectifs secondaires, ce qui reflète un accès disproportionné aux infrastructures éducatives dans les zones urbaines. Les provinces rurales comme le Borkou et l'Ennedi Ouest enregistrent des taux de scolarisation négligeables, souvent inférieurs à 1% des effectifs nationaux.

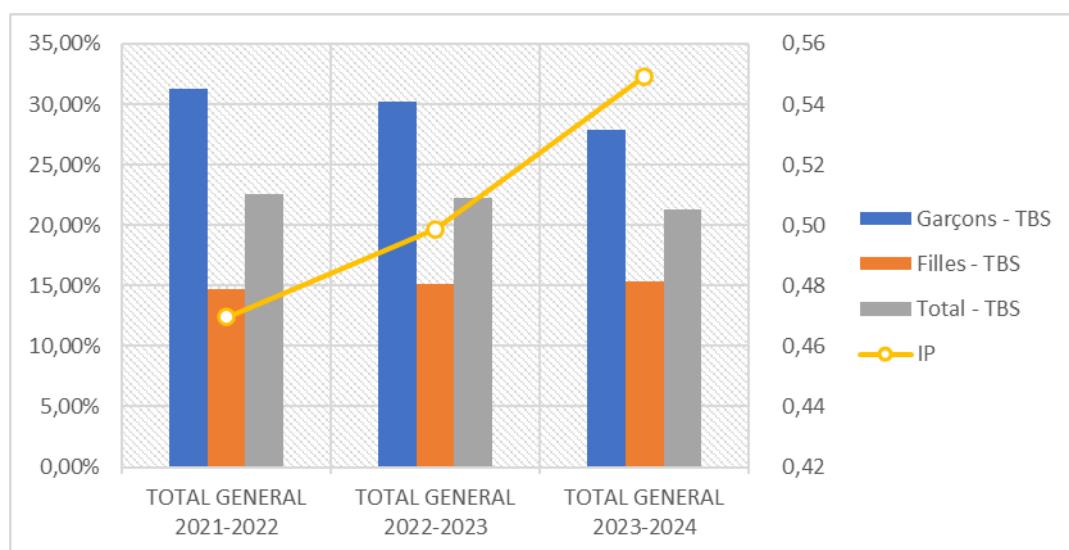
Les normes patriarcales restent dominantes, surtout dans les provinces rurales. Les mariages précoces et les attentes sociétales autour des rôles domestiques des filles limitent leur accès à l'éducation secondaire. Selon une étude récente, 70% des filles tchadiennes sont mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui interrompt souvent leur parcours éducatif.

Concernant l'insuffisance des infrastructures scolaires, seules 50% des écoles secondaires disposent de bâtiments permanents, et moins de 30% des établissements ont des latrines séparées pour les filles. Cette situation contribue à un abandon accru des filles, particulièrement durant l'adolescence, lorsque l'accès à des installations sanitaires adaptées devient critique.

A propos du manque de personnel enseignant féminin, les femmes représentent seulement 8,5% des enseignants du secondaire. Cette faible proportion limite la présence de modèles féminins pour les filles et leur accès à un encadrement sensible à leurs besoins.

Les frais scolaires, combinés au coût des uniformes, des fournitures et du transport, constituent également une barrière significative pour les familles à faibles revenus, qui priorisent souvent l'éducation des garçons.

Les programmes d'études sont souvent axés sur des matières générales, avec peu d'opportunités pour les filles de se spécialiser dans des filières techniques ou scientifiques. Les filières professionnelles, pourtant essentielles pour l'autonomisation économique, restent sous-développées.



Programmes d'Alphabétisation

L'alphabétisation au Tchad constitue un levier crucial pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, leur autonomisation économique et leur participation citoyenne. Entre 2021 et 2023, des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce sous-secteur, bien que des défis majeurs persistent.

En 2022-2023, le Tchad comptait 124 650 apprenants inscrits dans des programmes d'alphabétisation, dont 68,2% étaient des femmes. Ces chiffres témoignent d'un intérêt croissant des femmes pour l'acquisition de compétences en lecture, écriture et calcul. Les campagnes d'alphabétisation, souvent menées en partenariat avec des organisations internationales et locales, ciblent principalement les zones rurales où les taux d'analphabétisme sont les plus élevés.

Cependant, la répartition géographique des apprenants révèle d'importantes disparités. Les provinces du Ouaddaï et du Mandoul concentrent plus de 40% des apprenants, bénéficiant de programmes bien structurés et financés. À l'inverse, les régions comme le Borkou et le Tibesti enregistrent moins de 1% des effectifs nationaux en alphabétisation, reflétant un manque criant d'infrastructures et de formateurs qualifiés.

Les apprenantes sont majoritairement des femmes âgées de 25 à 34 ans (52%), suivies des tranches d'âge 35-44 ans (30%). La majorité d'entre elles sont impliquées dans des activités agricoles ou des petits commerces et voient dans l'alphabétisation une opportunité d'améliorer leur productivité et leurs revenus.

Les programmes sont souvent intégrés à des activités génératrices de revenus. Par exemple des formations en gestion financière qui accompagnent les cours d'alphabétisation, permettant aux femmes de mieux gérer leurs micro-entreprises. Des sessions d'information sur la santé reproductive et les droits des femmes sont également incluses, renforçant leur autonomisation sociale.

Les infrastructures restent un obstacle à la généralisation de l'alphabétisation. La majorité des sessions d'apprentissage se déroulent dans des locaux improvisés, tels que des églises, des mosquées ou des abris communautaires. Moins de 30% des centres d'alphabétisation disposent de salles dédiées et équipées.

En outre, la pénurie de matériel pédagogique est un problème récurrent. Les manuels et supports de formation adaptés aux adultes sont rares, obligeant souvent les formateurs à improviser. Selon les estimations, chaque apprenant partage un manuel avec 3 à 4 autres, réduisant considérablement l'efficacité de l'apprentissage.

Aussi, la majorité des formateurs ne bénéficient pas d'une formation spécifique à l'alphabétisation des adultes, ce qui limite la qualité des enseignements. Les campagnes d'alphabétisation quant à elles dépendent largement de financements externes, rendant leur pérennité incertaine.

Concernant les défis liés à l'accès des femmes aux programmes en zones rurales, notons que celles vivant dans des zones éloignées doivent parcourir de longues distances pour rejoindre les centres, ce qui décourage souvent leur participation. Les normes socioculturelles, notamment le rôle traditionnel des femmes dans les tâches domestiques, réduisent également leur disponibilité pour participer aux sessions.

Taux Brut de Scolarisation (TBS)

La répartition des filles dans les établissements éducatifs au Tchad montre une baisse progressive de leur participation à mesure qu'elles progressent dans le système scolaire.

Les filles représentent 48% des effectifs au préscolaire avec un TBS de 1,5% contre 1,5% pour les garçons. Ce niveau est le plus équilibré en termes de parité entre les sexes. Cette quasi-parité s'explique par le faible poids des attentes socioculturelles à cet âge, ainsi que par les efforts récents pour promouvoir l'éducation de la petite enfance. Toutefois, les taux de couverture restent faibles, surtout en milieu rural, où peu de structures préscolaires sont disponibles.

Bien que les filles représentent presque la moitié des effectifs au primaire (45%) avec un TBS de 83,2% contre 100,8% pour les garçons, des écarts significatifs apparaissent dans certaines provinces rurales. À N'Djamena et dans le Logone Oriental, les taux de scolarisation des filles dépassent 80%, alors que dans des provinces comme le Borkou et l'Ennedi Ouest, ils tombent à moins de 30%. La pression pour effectuer des tâches domestiques ou contribuer au revenu familial impacte fortement la scolarisation des filles à ce niveau.

Au niveau moyen où l'écart entre les sexes devient plus marqué, les filles représentent 40,8% avec un TBS de 24,7% contre 38,1% pour les garçons. Les provinces conservatrices ou éloignées, où les mariages précoce sont fréquents, enregistrent des taux particulièrement bas. Par exemple, les filles représentent moins de 35% des effectifs dans des régions comme le Kanem et le Lac.

La chute est encore plus prononcée pour le secondaire (35,9% de filles) avec un TBS de 15,1% contre 30,2% pour les garçons. Les contraintes financières, le manque d'infrastructures proches et la rareté des modèles féminins parmi le personnel enseignant freinent considérablement la poursuite des études par les filles. Ce phénomène est accentué dans les zones rurales, où la distance entre les établissements secondaires et les habitations constitue une barrière majeure.

Taux Brut d'Admission (TBA)

Le TBA des filles diminue de manière significative à mesure que l'on progresse dans le système éducatif. Ces baisses drastiques mettent en évidence l'insuffisance de politiques incitatives pour assurer une transition fluide entre les niveaux et encourager la rétention des filles.

Le taux d'admission des filles au primaire est élevé, atteignant 104,4%. Ce chiffre dépasse la barre des 100%, ce qui indique une intégration tardive des élèves plus âgées (plus de 6 ans) dans le système scolaire, un phénomène courant en milieu rural. Cet excès reflète également les efforts du gouvernement et des partenaires pour promouvoir la scolarisation primaire. Cependant, malgré ce bon taux d'admission, le défi majeur reste la rétention. Les filles qui commencent le primaire sont souvent contraintes d'abandonner leurs études pour des raisons telles que :

- Les charges domestiques avec environ 38% des filles du primaire qui abandonnent pour s'occuper des tâches ménagères.
- Les mariages précoce avec une fille sur trois est mariée avant 15 ans, ce qui met fin à leur éducation dès le cycle primaire.

Le taux d'admission chute drastiquement au niveau moyen, tombant à 26,9%. Cette diminution reflète les transitions difficiles des filles du primaire vers le moyen. En outre, les régions tel que le Barh el Gazal, le Kanem et l'Ennedi Est enregistrent des taux d'admission au moyen inférieurs à 5%, ce qui reflète un accès extrêmement limité à ce niveau d'éducation pour les filles.

Le taux d'admission des filles au secondaire est alarmant, chutant à seulement 13,6%. Ce niveau est marqué par de multiples défis structurels et socioculturels, réduisant drastiquement les opportunités pour les filles notamment en milieu rural où les écoles sont rares et éloignées.

Taux d'achèvement

Le taux d'achèvement des filles diminue drastiquement au fur et à mesure de leur progression dans le système éducatif.

Au primaire le Taux d'achèvement est de 39,8% pour les filles. Ce taux reflète les défis structurels tels que l'accès limité aux infrastructures, le surpeuplement des classes (jusqu'à 100 élèves par enseignant dans certaines zones rurales), et les abandons causés par la pauvreté ou les tâches ménagères.

Au cycle moyen il est de 21%. Les mariages précoces, touchant 70% des filles avant l'âge de 18 ans, contribuent fortement à la baisse des taux d'achèvement. Les normes culturelles et le manque de sensibilisation dans certaines communautés renforcent cette tendance.

Au niveau secondaire où le Taux d'achèvement est de 13,3%, seules les filles bénéficiant d'un soutien familial ou d'un environnement socio-économique favorable parviennent àachever leur cursus. Les provinces urbaines comme N'Djamena affichent des taux plus élevés (22%), tandis que dans des zones reculées comme le Barh El Gazel, ce taux peut être inférieur à 5%.

Représentation du personnel féminin

La présence d'enseignantes diminue considérablement à mesure que l'on progresse dans les niveaux d'études.

Les femmes dominent au niveau de l'enseignement préscolaire (90,5%), ce qui peut être attribué à la perception sociale du rôle des femmes dans les soins et l'éducation des jeunes enfants. Cependant, cette forte concentration de personnel féminin est essentiellement limitée aux zones urbaines.

La part des femmes dans l'enseignement primaire (20,3%) reste faible, en particulier dans les zones rurales. Le manque de soutien institutionnel et les conditions de travail précaires découragent les femmes d'enseigner dans ces zones.

Au niveau moyen, la faible représentation des femmes (9,7%) limite les modèles féminins accessibles pour les élèves, ce qui a un impact négatif sur les aspirations scolaires des filles.

Au niveau secondaire la sous-représentation des femmes (8,5%) est alarmante. Elle reflète également le faible nombre de filles parvenant elles-mêmes à un niveau d'études suffisant pour devenir enseignantes.

Disparités géographiques

Les disparités entre les provinces restent quant à elles très marquées. Les provinces fortement urbanisées, notamment N'Djamena, enregistrent des taux de scolarisation et de rétention beaucoup plus élevés que les provinces reculées et à dominance rurale comme le Barh El Gazel, le Tibesti et le Borkou.

Dans les zones rurales, la distance entre les écoles et les habitations est un facteur dissuasif. Environ 44,5% des filles parcourent plus de 5 kilomètres pour atteindre leur établissement, augmentant le risque d'abandon.

Les différences entre zones rurales et urbaines se retrouvent également dans les opportunités d'emploi pour les femmes dans l'éducation. Dans les régions urbaines, la proportion de femmes enseignantes est significativement plus élevée, reflétant un meilleur accès aux formations et aux opportunités.

Synthèse et recommandations L'analyse croisée met en évidence une dynamique cumulative d'obstacles pour les filles au Tchad : à mesure qu'elles progressent dans le système éducatif, les barrières structurelles, culturelles et économiques s'accumulent, freinant leur participation et leur réussite. La faible représentation des femmes dans le personnel éducatif exacerbe ce problème, réduisant les chances pour les filles d'avoir des modèles féminins inspirants.

Ratios élevés élèves/enseignants

Les ratios élevés élèves/enseignants au Tchad posent un défi majeur à la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles. Au niveau primaire, le ratio national moyen est de 90 élèves par

enseignant formé, atteignant parfois 120 dans des régions comme le Kanem et le Lac, où le manque de personnel qualifié est particulièrement prononcé. Cette surcharge entrave l'interaction individuelle entre enseignants et élèves, limitant ainsi les opportunités d'apprentissage, surtout pour les filles qui nécessitent souvent un accompagnement pédagogique accru. Dans le moyen et le secondaire, les ratios diminuent légèrement, mais les écoles rurales continuent de souffrir d'un manque significatif d'enseignants formés, aggravant les inégalités régionales et sexospécifiques dans l'accès à une éducation de qualité.

3.3 Santé de la reproduction

Situation de référence

La santé de la reproduction constitue un enjeu fondamental pour le bien-être des femmes et le développement du Tchad. Elle englobe plusieurs aspects tels que la mortalité maternelle, l'accès aux soins obstétricaux, la planification familiale, la prévention des infections sexuellement transmissibles et les droits reproductifs. Malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires, les indicateurs de santé reproductive au Tchad restent préoccupants, en raison des inégalités de genre, des barrières socio-culturelles et du manque d'accès aux services adaptés aux besoins des femmes et des adolescentes.

L'un des défis majeurs demeure le taux élevé de mortalité maternelle, estimé à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ce chiffre, bien qu'en légère diminution par rapport aux décennies précédentes, reste l'un des plus élevés au monde et reflète les difficultés d'accès aux soins obstétricaux. Actuellement, une femme sur 16 court le risque de décéder d'une cause maternelle pendant sa période reproductive (15-49 ans). Le problème est particulièrement critique chez les adolescentes : 51% des décès des filles âgées de 15 à 19 ans sont liés à la mortalité maternelle, ce qui montre l'impact des grossesses précoces et non surveillées.

Un autre défi majeur réside dans la prévalence élevée des mariages et grossesses précoces. Près d'un quart des adolescentes (24%) âgées de 15 à 19 ans a déjà commencé sa vie reproductive, une proportion en légère baisse depuis 2015 (36%), mais qui demeure inquiétante. Ce phénomène est directement lié aux normes sociales qui favorisent le mariage des filles avant l'âge de 18 ans et limitent leur accès à l'éducation et à la planification familiale. En effet, 66% des jeunes femmes ont eu leur premier rapport sexuel avant 18 ans, contre 37% des jeunes hommes, révélant une inégalité frappante dans l'initiation sexuelle et les choix reproductifs.

L'accès aux services de planification familiale et de contraception est extrêmement faible au Tchad, ce qui entrave la capacité des femmes à contrôler leur fécondité. Le taux de prévalence contraceptive est de 8% chez les femmes mariées et 9% chez les femmes non mariées, des niveaux bien inférieurs à ceux observés dans d'autres pays de la région. L'utilisation de contraceptifs modernes est plus élevée en milieu urbain (15%) qu'en milieu rural (6%), et elle est fortement corrélée au niveau d'éducation : 25% des femmes ayant fait des études supérieures utilisent un moyen de contraception, contre seulement 5% pour celles sans instruction. Cette inégalité dans l'accès aux méthodes contraceptives est également renforcée par le manque de sensibilisation et les freins socioculturels qui associent la planification familiale à une remise en cause des valeurs traditionnelles.

L'avortement, bien que pratiqué clandestinement, demeure fortement criminalisé par le Code pénal tchadien, qui prévoit de lourdes sanctions pour les femmes ayant recours à une interruption volontaire de grossesse en dehors des cas exceptionnels prévus par la loi. En l'absence d'un accès sécurisé à l'avortement médicalisé, de nombreuses femmes ont recours à des pratiques dangereuses, augmentant ainsi le risque de mortalité maternelle liée aux complications post-avortement.

La lutte contre le VIH/SIDA et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) constitue également un enjeu clé en matière de santé reproductive. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est

estimé à 1,2% chez les personnes âgées de 15 à 49 ans, avec une incidence plus élevée chez les femmes (0,6%) que chez les hommes (0,4%). Chez les adolescentes, cette disparité est encore plus marquée : 1,2% des filles de 15 à 24 ans sont séropositives, contre seulement 0,4% des garçons du même âge, soit trois filles séropositives pour chaque garçon. Cette vulnérabilité accrue des jeunes filles s'explique par leur faible pouvoir de négociation dans les relations sexuelles, le manque d'éducation sexuelle et les pressions sociales qui limitent leur accès aux préservatifs et aux services de dépistage.

L'enquête EDS-MICS 2014-2015 avait mise en évidence des inégalités significatives selon les régions, le niveau d'instruction des femmes et leur situation économique, soulignant ainsi les limites du système de santé reproductive et les barrières sociales persistantes.

La comparaison des résultats de l'enquête avec ceux des enquêtes précédentes fait apparaître une amélioration des indicateurs de santé maternelle. En effet, le pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals par du personnel formé a globalement augmenté depuis 1996-1997, passant de 32 % à 43 % en 2004 et à 64 % en 2014-2015. En ce qui concerne les conditions d'accouchements, on note aussi une amélioration. La proportion de femmes ayant accouché en établissement sanitaire a augmenté, surtout entre 2004 et 2014-2015, la proportion étant passée de 11 % en 1996-1997 à 13 % en 2004 et à 22 % en 2014-2015. Par contre, les améliorations concernant l'assistance à l'accouchement ont été plus modestes, la proportion de femmes dont l'accouchement a été assisté par du personnel formé est passée de 24 % en 1996-1997 à 21 % en 2004 et à 24 % en 2014-2015. Dans ce domaine, la situation n'a guère changé depuis 1996-1997.

En 2014-2015, environ 64 % des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins une consultation prénatale réalisée par un personnel qualifié. Ce taux est en progression par rapport aux années précédentes, traduisant ainsi une amélioration de la couverture des services de santé maternelle. Toutefois, seulement 31 % des femmes ont effectué les quatre visites recommandées par l'OMS, et 35 % n'ont bénéficié d'aucun suivi prénatal, traduisant une couverture insuffisante du suivi de la grossesse. Les disparités sont particulièrement marquées selon le niveau d'instruction et le statut économique. Les femmes les plus instruites et issues des ménages les plus aisés sont significativement plus susceptibles de recevoir des soins prénatals que celles vivant en milieu rural et dans les ménages les plus pauvres. Dans certaines provinces comme le Batha, le Borkou et le Lac, l'absence de suivi prénatal est particulièrement préoccupante.

L'accouchement en milieu médicalisé demeure peu répandu au Tchad. En 2015, seules 22 % des naissances ont eu lieu dans un établissement de santé, tandis que 77 % des accouchements se déroulent encore à domicile, souvent sans aucune assistance qualifiée. Les accouchements assistés par un personnel qualifié ont progressé entre 2010 et 2019, passant de 22,7% en 2010 à 47% en 2019, mais cette amélioration reste inégalement répartie entre les zones urbaines et rurales où 85 % des accouchements ont lieu en dehors des structures de soins. Dans les régions de N'Djamena et du Logone Occidental, les taux d'accouchement en établissement de santé sont plus élevés (67 % et 38 %, respectivement), alors que dans des zones comme le Kanem et le Lac, ces taux chutent à 4 % et 5 %. La disponibilité du personnel médical, le coût des soins et les normes culturelles influencent grandement ces pratiques, limitant ainsi la médicalisation des naissances et augmentant les risques de complications maternelles et néonatales.

Le suivi postnatal, qui est crucial pour détecter et traiter précocement d'éventuelles complications après l'accouchement, reste largement insuffisant. Selon les données de l'enquête, 78 % des femmes ne reçoivent aucun suivi médical après l'accouchement ou le reçoivent tardivement. Même parmi celles ayant accouché en milieu médicalisé, moins de 50 % bénéficient d'un suivi dans les 48 heures suivant l'accouchement. Ces lacunes exposent les femmes et les nouveau-nés à des risques élevés de complications, d'infections et de mortalité. Les écarts sont particulièrement prononcés en fonction du niveau d'éducation et du lieu de résidence : 83 % des femmes rurales et 84 % des femmes sans instruction ne bénéficient d'aucun suivi postnatal, contre seulement 30 % des femmes

ayant atteint le secondaire. Certaines régions, comme le Wadi Fira et le Lac, enregistrent des taux de suivi postnatal extrêmement bas (moins de 6 %).

En matière de prévention, la couverture vaccinale antitétanique chez les femmes enceintes est relativement modérée. Environ 50 % des femmes ont reçu au moins deux doses de vaccin antitétanique, garantissant ainsi une protection pour 56 % des naissances. Toutefois, des disparités subsistent entre les milieux urbain et rural avec 72 % des femmes vivant en ville sont protégées contre le tétonos, contre 52 % des femmes rurales. L'éducation joue un rôle clé dans la couverture vaccinale, les femmes ayant atteint un niveau secondaire étant significativement plus vaccinées (80 %) par rapport à celles sans éducation (45 %). Certaines provinces affichent des taux extrêmement bas, notamment l'Ennedi Est et Ouest (22 %), le Batha (17 %) et le Barh El Gazal (35 %), exposant ainsi les mères et leurs nouveau-nés à des risques élevés d'infection néonatale.

Face à ces défis, des initiatives gouvernementales et des programmes d'appui des partenaires techniques et financiers ont été mis en place ces dernières années pour améliorer la santé reproductive au Tchad. Des campagnes de sensibilisation sur la contraception et la planification familiale ont été lancées, accompagnées d'une extension progressive des services de santé reproductive dans les zones rurales. Des efforts ont également été entrepris pour former des sages-femmes et renforcer l'accès aux soins obstétricaux d'urgence. Toutefois, ces actions restent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants de la population féminine.

Tendance actuelle

La santé de la reproduction, élément central du bien-être des femmes et des filles, reflète non seulement l'état des services de santé au Tchad mais aussi les réalités sociales, culturelles et économiques auxquelles les femmes font face. Entre 2021 et 2024, bien que certaines avancées aient été enregistrées, la santé reproductive reste un domaine marqué par des défis structurels profonds, avec des conséquences directes sur la qualité de vie des femmes tchadiennes, particulièrement celles vivant en milieu rural.

La mortalité maternelle au Tchad, estimée à 860 décès pour 100 000 naissances vivantes (MISC 2015), est l'une des plus élevées au monde. Ce chiffre illustre l'urgence d'agir pour améliorer les soins obstétriques. Les principales causes de cette mortalité incluent les complications obstétricales telles que les hémorragies post-partum, les infections et les éclampsies. Ces situations, souvent évitables, sont aggravées par le faible accès à des services de soins prénatals et postnatals, les pénuries de médicaments, et l'insuffisance de personnels qualifiés, notamment dans les zones reculées. À cela s'ajoutent des retards dans la prise de décision pour consulter, dus aux normes sociales et aux contraintes économiques.

Le taux d'utilisation des contraceptives, qui reste extrêmement bas à environ 11% en 2022, reflète les obstacles persistants à l'accès à la planification familiale. Les contraintes d'approvisionnement, les tabous socioculturels et les croyances religieuses freinent l'utilisation des méthodes modernes de contraception. Les femmes, surtout en milieu rural, sont souvent dépendantes de l'autorisation de leurs conjoints ou de leur famille pour accéder à ces services, ce qui limite leur capacité à prendre des décisions autonomes sur leur santé reproductive. De plus, l'accès aux contraceptifs est encore géographiquement inégal, avec une meilleure disponibilité dans les zones urbaines comme N'Djamena, mais une grande rareté dans des provinces telles que le Ouaddaï ou le Kanem.

Les barrières culturelles jouent également un rôle central dans les limitations observées. Les mariages précoces, encore courants au Tchad, entraînent des grossesses précoces et des risques de complications obstétricales pour les jeunes filles dont le corps n'est pas préparé à l'accouchement. Les mutilations génitales féminines, bien que moins fréquentes qu'auparavant grâce aux campagnes de sensibilisation, continuent d'affecter certaines communautés, exacerbant les risques sanitaires liés à la reproduction.

En dépit de ces défis, plusieurs initiatives importantes ont été mises en place pour améliorer la santé reproductive. Avec le soutien de partenaires internationaux tels que l'UNFPA, des programmes de renforcement des capacités des infrastructures sanitaires ont permis l'équipement de plusieurs centres de santé en matériel obstétrical et la formation des agents de santé. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées pour promouvoir les consultations pré natales, la planification familiale et les accouchements assistés par des professionnels de santé qualifiés. Ces campagnes, souvent relayées par des acteurs locaux comme les associations de femmes et les chefs traditionnels, visent à briser les tabous entourant la contraception et à encourager les femmes à chercher des soins en temps opportun. Parmi les faits marquants en 2022 nous retenons :

- La création des Centres de Santé Revitalisés qui offrent des services de santé, y compris les accouchements 24h/24 aux femmes ;
- La mise en place du Programme National de Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant créé en 2020 par arrêté N°528/PR/MSPSN/SE/DGM/2020 qui vise la réduction du taux de transmission résiduel du virus à un seuil de 5% ainsi que la réduction de la mortalité maternelle liée au VIH de 50% chez la mère ;
- L'adoption du Programme National de lutte contre le Fistules Obstétricales (PNLFO) ;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive (l'hygiène menstruelle, consultations pré natales, les accouchements dans les formations sanitaires...), appuyée par les organisations de la société civile (CELIAF, LTDF, UNAPHT, etc.), etc.

Cependant, ces initiatives restent limitées dans leur portée. La demande croissante pour des services de santé reproductive dépasse souvent les capacités des infrastructures existantes, en particulier dans les zones rurales où les distances entre les habitations et les centres de santé sont importantes. Les unités mobiles de santé, bien que prometteuses, ne couvrent qu'une fraction des besoins, laissant de nombreuses femmes sans assistance adéquate.

Pour surmonter ces obstacles, il est impératif d'adopter des mesures ambitieuses et multisectorielles. Premièrement, le renforcement des infrastructures sanitaires dans les zones rurales est crucial. Cela passe par la construction de nouveaux centres de santé, l'équipement des structures existantes, et l'amélioration de l'accès aux zones isolées grâce à des routes et des services de transport adaptés. Deuxièmement, la formation et le recrutement de sages-femmes et d'agents de santé doivent être priorisés pour garantir une couverture adéquate, particulièrement dans les provinces sous-servies.

Parallèlement, des campagnes de sensibilisation communautaire doivent être intensifiées pour remettre en question les normes sociales néfastes. Les leaders communautaires et religieux doivent être davantage impliqués pour légitimer les discours favorables à la santé reproductive et à la planification familiale. L'éducation des jeunes, notamment à travers des programmes scolaires intégrant des cours sur la santé sexuelle et reproductive, est essentielle pour prévenir les grossesses précoces et renforcer l'autonomie des filles.

En outre, des politiques de financement innovantes pourraient être envisagées pour garantir l'accessibilité financière des services. Cela inclut la gratuité des soins pré nataux et postnatals, la subvention des contraceptifs modernes, et l'établissement de partenariats public-privé pour mobiliser davantage de ressources. Les systèmes de suivi et d'évaluation des politiques de santé doivent également être renforcés pour assurer une utilisation optimale des ressources et mesurer l'impact des interventions.

Consultations pré natales (CPN) :

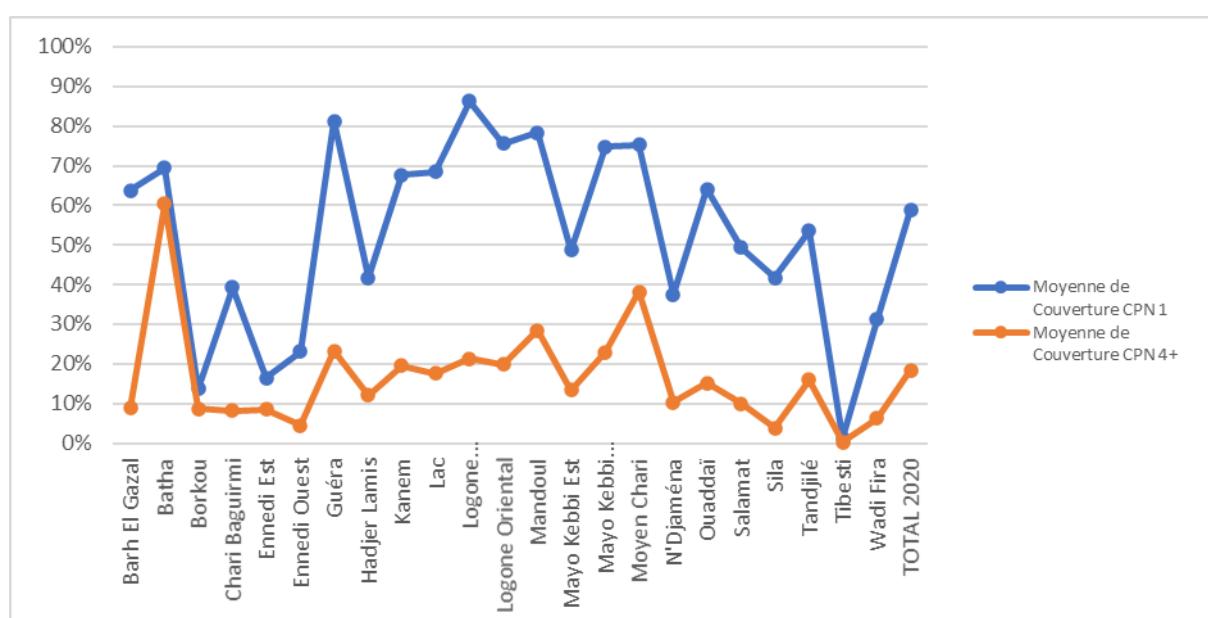
La CPN recentrée (CPNr) se définit comme l'ensemble des soins médicaux qu'une femme reçoit pendant la grossesse, aidant à s'assurer qu'elle et son nouveau-né survivent à la grossesse et à l'accouchement en bonne santé.

La période prénatale est un moment propice pour donner des informations, prodiguer des conseils et proposer des interventions aux femmes pour améliorer leurs états de santé de même que celui de leurs enfants. La consultation prénatale est une prise en charge globale de la femme enceinte et de l'enfant qu'elle porte, par un personnel qualifié et dans une formation sanitaire, ceci afin de prévenir des risques liés à sa grossesse.

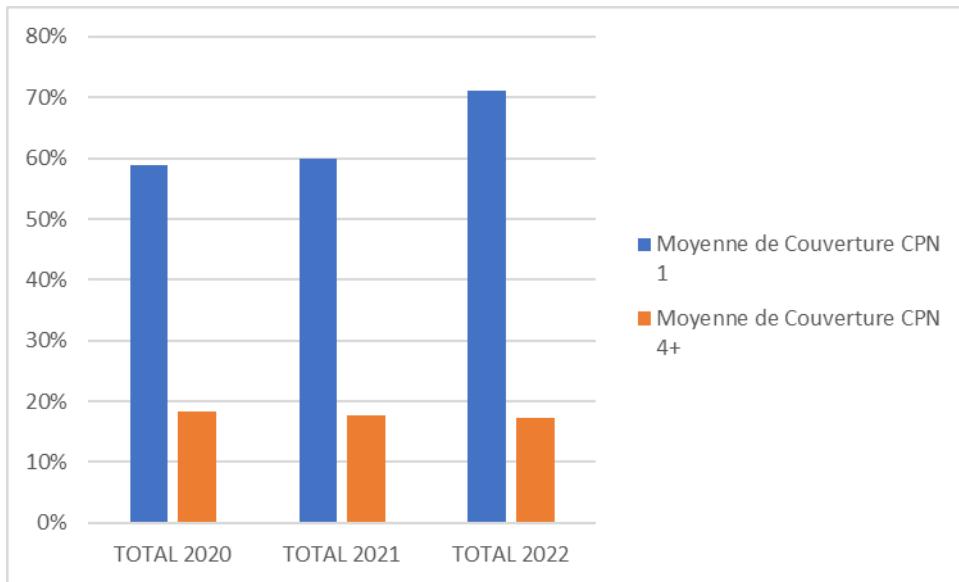
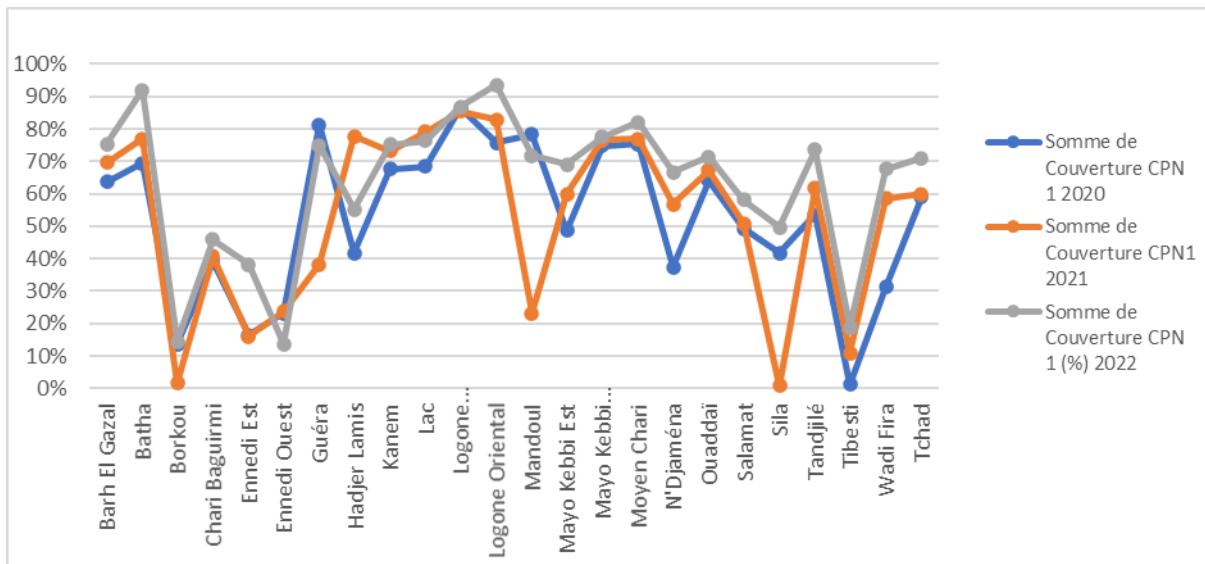
En 2020, le taux de couverture nationale en consultation prénatale recentrée (CPNr) pour au moins une première consultation prénatale (CPN1) s'élève à **58,92%**, reflétant une participation initiale relativement acceptable. Cependant, seulement **18,33%** des **58,92%** de femmes atteignent la quatrième consultation (CPN4), un chiffre largement en deçà des normes recommandées par l'OMS. Cette déperdition est marquée par des facteurs tels que l'éloignement géographique, le coût des services, et le manque de sensibilisation. Les provinces comme le Logone Occidental (86,35% pour CPN1) affichent de bonnes performances, tandis que le Tibesti enregistre des taux extrêmement faibles (1,24% pour CPN1 et 0,29% pour CPN4), illustrant des disparités géographiques prononcées.

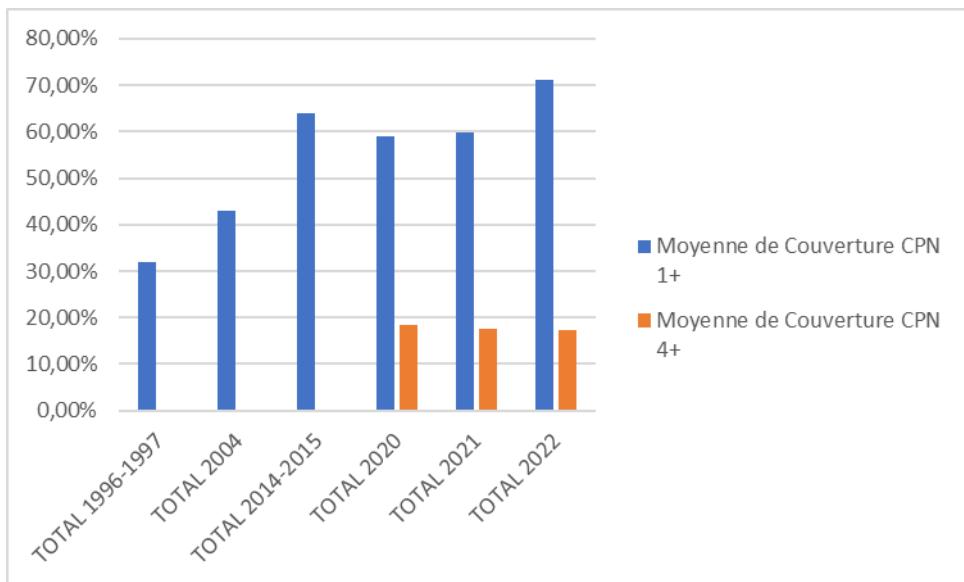
En 2021, le taux de couverture nationale en consultation prénatale recentrée (CPNr) pour au moins une première consultation prénatale (CPN1) s'élève à **59,95%**, mais seulement 17,64% ont poursuivi jusqu'à la CPN4 et plus. Ce taux reflète une forte déperdition, souvent attribuée à des obstacles financiers, à la méconnaissance des avantages des soins continus, et à la distance géographique des centres de santé. Par exemple, le Logone Occidental enregistre des taux élevés pour la CPN1 (85,49%) et la CPN4 (20,24%), tandis que des provinces comme le Tibesti affichent des chiffres très bas (10,87% pour la CPN1 et 2,18% pour la CPN4).

En 2022, le taux de couverture nationale en consultations prénatales recentrée (CPNr) pour au moins une première consultation prénatale (CPN1) est relativement élevée (71,1%), mais les écarts entre provinces sont significatifs par exemple entre le Logone Oriental (93,6%) et l'Ennedi Ouest (13,7%). Seules 17,2% des femmes atteignent l'étape de la CPN4+, indiquant des problèmes de continuité dans le suivi prénatal. Des efforts ciblés dans des provinces comme le Borkou (1,7%) et l'Ennedi Ouest (0,7%) pourraient améliorer ces indicateurs.



Le graphique ci-dessus montre que le taux de couverture en CPN4+ est faible (18,33%). Des actions pour inverser la tendance doivent être engagées par les équipes cadres des districts quand on sait qu'en pareille situation, il peut se poser un problème lié à l'offre de service mais aussi à la demande. L'implication des chefs traditionnels et leaders religieux dans la sensibilisation de la population mais aussi celle des accoucheuses traditionnelles souvent bien respectées dans les villages et peut être un levier sur lequel il faudra agir pour réduire substantiellement le niveau d'abandon. La faible couverture en CPN 4 et + pourrait s'expliquer par la non gratuité du bilan CPN, le démarrage tardif de la CPN, le mauvais accueil du personnel, la surcharge de travail, le non-respect de rendez-vous par les femmes enceintes, l'accessibilité géographique, la méconnaissance de l'intérêt de la poursuite de la CPN durant toute la grossesse, etc.



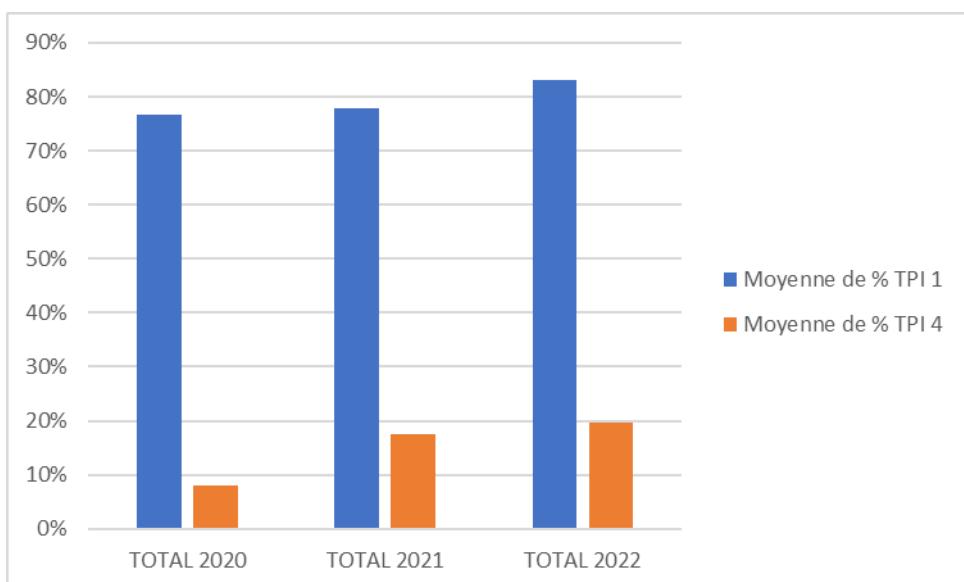


Traitements Préventifs Intermittents (TPI) :

En 2020, bien que **76,79%** des femmes aient reçu une première dose de Traitement Préventif Intermittent (TPI), seulement **7,98%** atteignent la quatrième dose de TPI, soulignant un manque de suivi des traitements antipaludiques.

En 2021, bien que 78,01% des femmes aient reçu une première dose de TPI1 contre le paludisme, seulement 17,56% ont atteint la quatrième dose (TPI4). Cette chute dans la couverture met en évidence des lacunes dans la disponibilité des produits et dans le suivi des femmes enceintes.

En 2022, la couverture de TPI1 est bonne (83,2%), mais chute dramatiquement pour le TPI4 (19,6%). Les provinces comme le Moyen-Chari (31,5%) atteignent de meilleurs résultats, mais des zones comme le Tibesti (3,3%) et l'Ennedi Ouest (4,2%) accusent un retard significatif. D'autre part, 37,4% des femmes enceintes reçoivent des moustiquaires imprégnées, reflétant des efforts insuffisants pour lutter contre le paludisme.

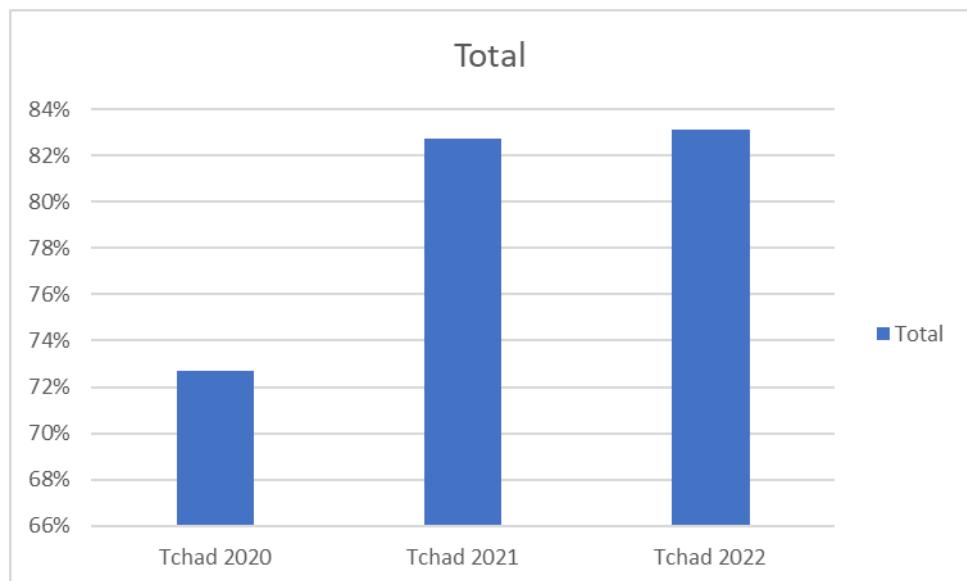


Vaccination antitétanique :

En 2020, **72,67%** des femmes enceintes ont reçu au moins deux doses de vaccin antitétanique. Cependant, des écarts importants subsistent entre le Batha (103,7%) et le Tibesti (8,1%), nécessitant une stratégie plus uniforme.

En 2021, environ 82,73% des femmes enceintes ont reçu au moins deux doses de vaccin antitétanique, avec des taux atteignant 100% dans certaines provinces comme le Mayo-Kebbi Est, mais aussi des niveaux extrêmement bas dans des provinces comme le Tibesti (1,25%).

En 2022, environ 83% des femmes enceintes ont reçu au moins deux doses de vaccin antitétanique, avec des taux dépassant 100% dans certaines provinces comme le Mayo-Kebbi Est (107%) et le Logone Oriental (111%), mais aussi des niveaux extrêmement bas dans des provinces comme l'Ennedi Ouest (3%).

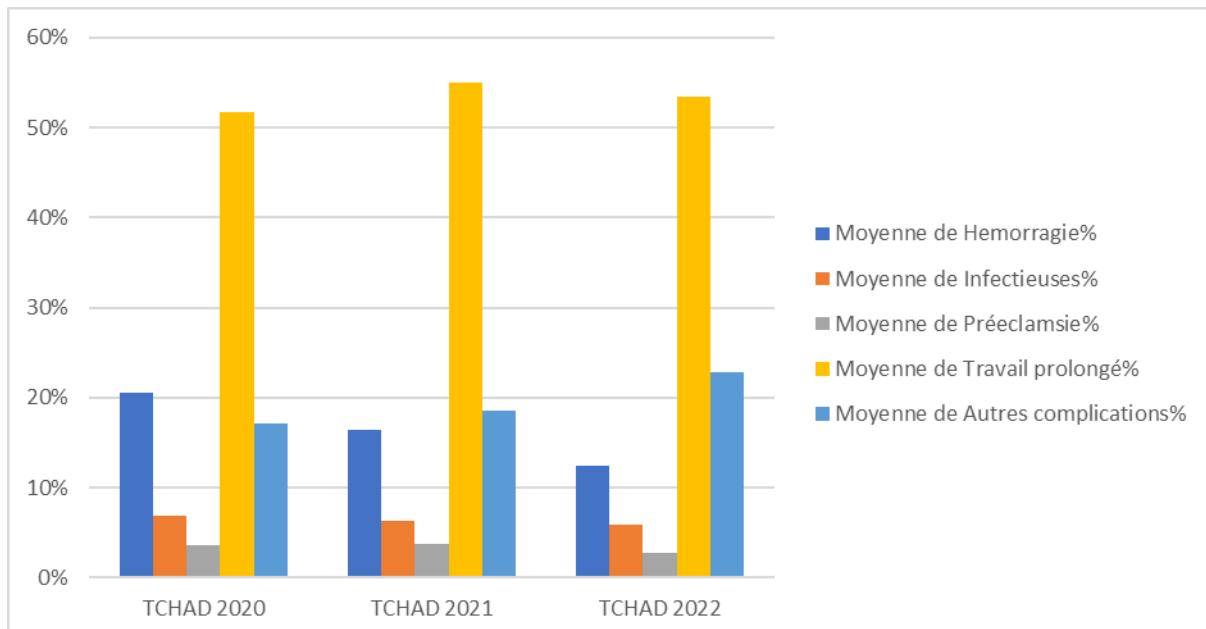
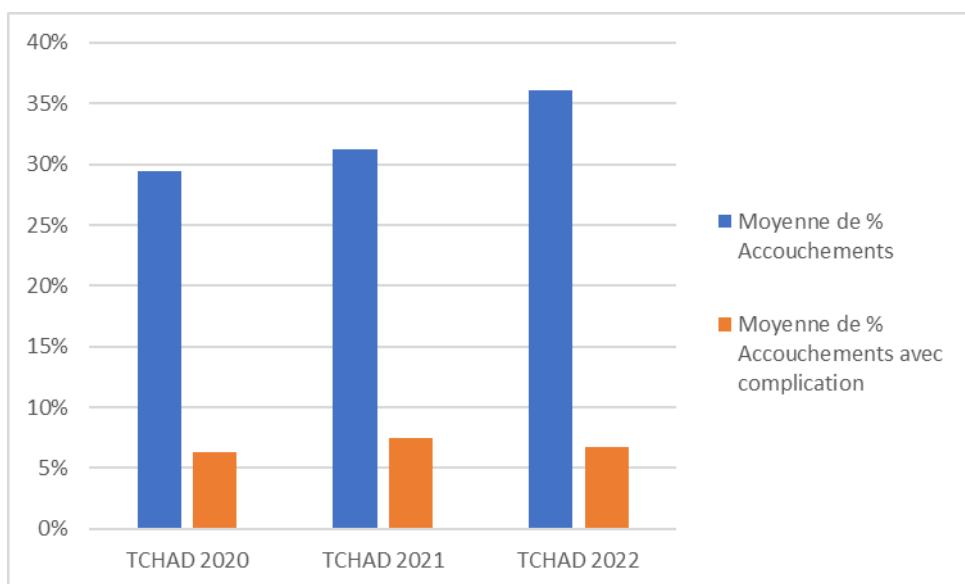


Accouchements :

En 2020, seuls **29,45%** des accouchements ont été assistés par des professionnels de santé dans des formations sanitaires, une proportion qui expose la majorité des femmes à des risques élevés de complications. Les provinces comme le Mandoul (47,23%) enregistrent les meilleures performances, tandis que le Tibesti reste à des niveaux critiques (0,29% pour CPN4 et seulement 16 accouchements assistés en 2020). D'autre part, 15 052 complications ont été recensées en 2020 (contre 9 331 en 2019), représentant un taux de complications de **6,35%** et la létalité obstétricale reste élevée à 1,9%, bien au-dessus de la norme de moins de 1%. Les principales causes de complication en accouchement sont le travail prolongé (51,71%), les hémorragies (20,65%), et les infections (6,9%).

En 2021, le taux national d'accouchements assistés est de 31,19%. Ce chiffre traduit un accès limité aux soins obstétricaux qualifiés, notamment dans des provinces reculées où les infrastructures sont quasi-inexistantes. Les complications, comme le travail prolongé (55,05% des cas), représentent des risques majeurs pour les mères et les nouveau-nés. Les provinces telles que le Moyen Chari (74,57%) et le Logone Oriental (85,87%) enregistrent des performances supérieures, mais celles-ci restent inégales.

En 2022, 36,1% des accouchements sont assistés par des professionnels, avec des taux supérieurs dans le Mandoul (47,9%) et le Logone Oriental (44,2%) ainsi que des niveaux très faibles à l'Ennedi Ouest (3,3%). Seulement 33,7% des accouchements sont déclarés sans complication, avec le Mandoul (44,1%) en tête. Ces faibles chiffres soulignent des risques élevés pour la santé maternelle. D'autre part, 7,2% des accouchements présentent des complications graves, nécessitant des soins spécialisés qui font souvent défaut dans les provinces éloignées. Les complications comme les hémorragies (12,4%) et le travail prolongé (53,4%) représentent des risques majeurs. Le taux national de césarienne est de 19,8%, reflétant des inégalités d'accès (Mandoul : 26,3% contre 0% au Tibesti). Cela souligne une insuffisance d'infrastructures chirurgicales dans certaines provinces.



Soins postnatals (CPoN) :

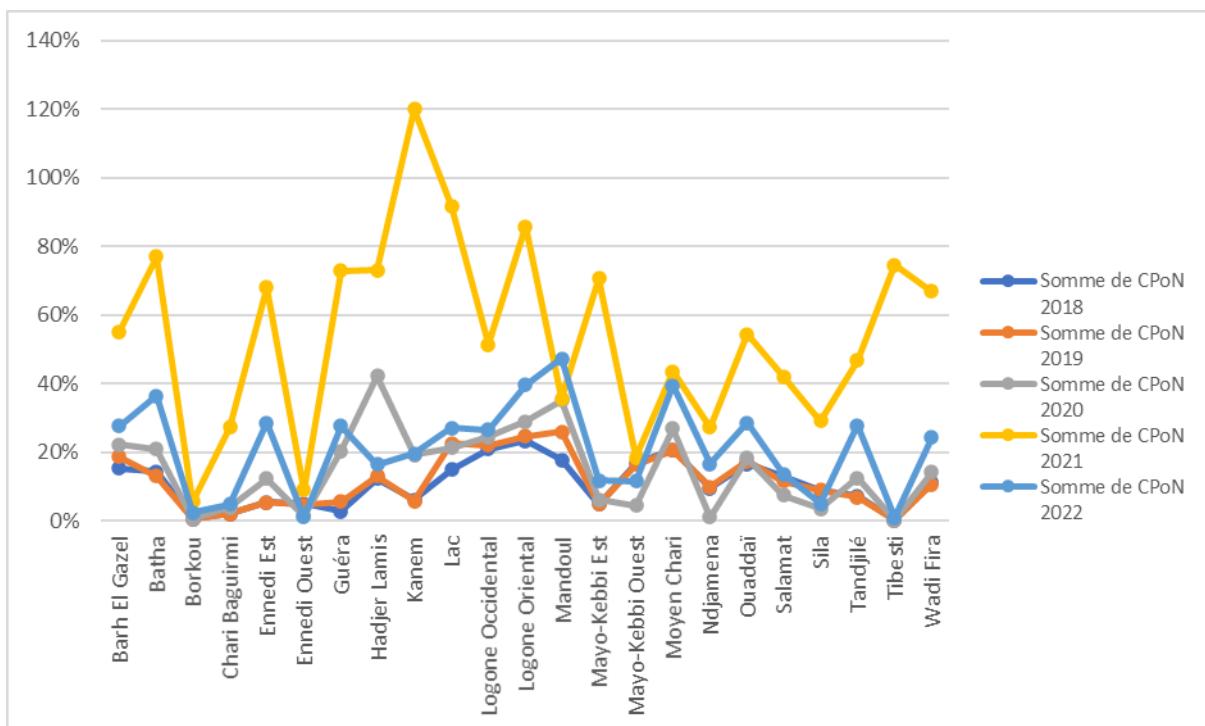
La proportion inquiétante des décès maternels et néonataux se produisent dans les 48 heures qui suivent l'accouchement sont dus en partie à la non observance des soins postnatals. Il est donc fortement recommandé aux femmes d'effectuer au moins une visite postnatale dans les deux jours qui suivent l'accouchement.

Les décès maternels et néonataux qui se produisent dans les 48 heures suivant l'accouchement sont dus en partie au non-respect de la période d'observance des soins postnatals par les parturientes. Les femmes refusent un suivi d'au moins 24 heures dans les formations sanitaires. Il est donc fortement recommandé de rendre obligatoire la permanence des femmes au moins 24 heures après l'accouchement normal dans un service de santé et de demander aux femmes d'effectuer au moins une visite postnatale dans les deux jours qui suivent l'accouchement. Le tableau ci-après décrit l'utilisation des services des consultations postnatales en 2021 par province.

En 2020, la couverture nationale des consultations postnatales (CPoN) reste très faible, à **16,81%**, avec des disparités entre le Mandoul (35,13%) et des provinces comme le Borkou (0,53%) et le Tibesti (0%). Ces soins sont pourtant essentiels pour prévenir les décès maternels et néonataux dans les 48 heures suivant l'accouchement. Le taux de complications après accouchement signalées lors des CPoN est de 0%.

En 2021, la couverture nationale des consultations postnatales (CPoN) est de 54,99%. Les provinces comme le Kanem (119,96%) affichent des taux élevés, en raison d'un meilleur suivi des accouchements assistés, tandis que des provinces comme le Borkou (5,58%) et le Mayo-Kebbi Ouest (18,48%) enregistrent des taux très faibles. Le retour des femmes pour des consultations postnatales est influencé par des facteurs tels que la qualité des soins, l'accessibilité des services, et la sensibilisation communautaire. Le taux de complications après accouchement signalées lors des CPoN est de 6,43%.

En 2022, 23,9% des femmes bénéficient d'un suivi postnatal, reflétant une nette insuffisance. Le Mandoul (47,2%) est en tête, tandis que le Tibesti (0,9%) est le plus faible. Le taux de complications après accouchement signalées lors des CPoN est de 5,5%. Le Borkou (30,7%), l'Ennedi Ouest (29,2%) et le Tibesti (27,8%) présentent des taux élevés, soulignant la nécessité de renforcer les soins postnatals dans ces provinces.



Complications post-partum :

En 2020, une augmentation significative des complications post-partum a été notée, passant de **2 163 cas en 2019 à 7 407 en 2020 (+70,8%)**. Ce chiffre met en évidence la nécessité de renforcer la prise en charge postnatale et les soins obstétricaux d'urgence.

En 2020, le taux national moyen de complications post-partum était de 81,26‰. Les hôpitaux ont rapporté 654 cas de complications post-partum contre 1753 cas en 2019, soit une diminution de 62,69%. Les DSPSN provinciales affichent au Logone Occidental 113 cas soit un taux de notification de 227,29 pour 100 000 naissances attendues, au Hadjer-Lamis 104 cas soit 307,74 pour 100 000 naissances attendues puis au Mandoul 76 cas soit un taux de notification de 155,02 pour 100 000 naissances attendues. La délégation de l'Ennedi Ouest n'a notifié aucun cas de complications post-partum en 2020.

En 2021, 1 463 cas de complications post-partum ont été rapportés par les hôpitaux contre 654 cas en 2020, soit une augmentation de 123,7%.

En 2022, le taux national moyen de complications post-partum était de 12,29‰. Les provinces comme Barh El Gazel (56,32‰) et Guéra (31,01‰) dépassent largement cette moyenne, signalant un besoin urgent d'améliorer les soins obstétricaux. Les adolescentes (10-14 ans) affichent un taux moindre (4,13‰), mais cela peut masquer des défis spécifiques liés aux mariages précoces et au suivi des jeunes mères. Certaines provinces, notamment l'Ennedi Ouest (2,93‰) et le Tibesti (2,42‰), montrent des taux étonnamment bas, ce qui pourrait indiquer une sous-notification due à des limitations d'accès aux soins ou des insuffisances dans les systèmes de collecte de données.

En conclusion, le **taux de complications après accouchement signalé lors des CPoN** est une mesure spécifique et limitée au suivi des femmes qui reviennent en consultation, tandis que le **taux de complications post-partum** offre une vue d'ensemble des problèmes rencontrés par toutes les femmes dans la période post-partum. Ces deux indicateurs sont complémentaires pour évaluer l'état de santé maternelle après l'accouchement.

Planification familiale

Les taux d'utilisation de contraceptifs et de prévalence contraceptive sont deux indicateurs clés pour évaluer l'état de la planification familiale dans une population. Le taux d'utilisation de contraceptifs se concentre sur la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent activement une méthode contraceptive moderne à un moment donné. Cet indicateur est particulièrement utile pour mesurer l'efficacité des programmes de distribution de contraceptifs modernes, en tenant compte des utilisatrices actuelles ou nouvelles. En revanche, le taux de prévalence contraceptive offre une perspective plus globale en mesurant la proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent n'importe quelle méthode contraceptive. Ce dernier indicateur permet d'évaluer l'adoption générale des contraceptifs dans une population, en intégrant également les choix culturels et personnels des femmes. Ensemble, ces deux taux fournissent une compréhension complète de l'accessibilité, de l'adoption et de l'impact des services de planification familiale, tout en révélant les lacunes potentielles et les besoins non satisfaits dans ce domaine.

Avec taux d'utilisation de 8,72% et une prévalence de 7,66% en 2020, le Tchad se situe parmi les pays avec les indicateurs de contraception les plus bas au monde. Les contraceptifs injectables (4% de prévalence) sont les plus utilisés, suivis par les méthodes orales. Cette adoption limitée s'explique par des barrières culturelles favorables à une forte fécondité, des ruptures fréquentes de stocks de produits contraceptifs et le faible niveau de sensibilisation sur les avantages de la planification familiale ainsi qu'un manque d'infrastructures adéquates. En 2020, 238 038 utilisatrices ont été enregistrées, dont 107 028 nouvelles utilisatrices, avec des disparités selon les provinces. Des provinces comme le Logone Oriental (19 238 utilisatrices de contraceptifs injectables) et le Mandoul (27 120 utilisatrices) enregistrent des taux relativement élevés, tandis que le Tibesti et l'Ennedi Ouest affichent des chiffres insignifiants.

En 2021, 9,58% des femmes en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive moderne, soit une hausse par rapport à 2020 (8,72%). Les méthodes injectables demeurent les plus utilisées (110 185 utilisatrices de DMPA et 39 693 utilisatrices de NET-EN), suivies des pilules, des implants, des méthodes non conventionnelles et des DIU. Cependant, les provinces comme le Tibesti et l'Ennedi Ouest enregistrent des taux quasi inexistant. Des provinces comme le Logone Oriental (14 782 utilisatrices de DMPA) et N'Djamena (14357) affichent des progrès avec des taux d'utilisation relativement plus élevés, tandis que des provinces comme le Borkou Tibesti, l'Ennedi Ouest ou le Sila enregistrent des chiffres insignifiants. Cette disparité reflète l'insuffisance des ressources allouées et des campagnes de sensibilisation dans les zones reculées.

En 2022, le taux d'utilisation des contraceptifs est de 11%, ce taux est très faible comparé à d'autres pays africains. Les contraceptifs injectables (DMPA ou dépôt medroxyprogesterone acetate) sont les plus utilisés (3,5% des femmes en âge de procréer, soit 138 369 individus) suivi des méthodes orales, mais leur usage reste limité. Les préservatifs masculins quant à eux demeurent largement rependus (3,4% des femmes en âge de procréer, soit 133 779) contre un taux insignifiant de préservatifs féminins (0,2% des femmes en âge de procréer, soit 6 573 femmes). Le Moyen-Chari (19%) affiche la plus forte prévalence, tandis que l'Ennedi Ouest (1%) est parmi les plus basses, illustrant une nécessité de promouvoir des campagnes de sensibilisation localisées.

Le mariage précoce, la pression sociale pour avoir de nombreux enfants, et l'accès limité à l'éducation des filles constituent des freins majeurs à l'adoption des méthodes contraceptives. Une sensibilisation communautaire accrue est indispensable pour promouvoir la planification familiale.

Mortalité maternelle

En 2020, le ratio national de mortalité maternelle était de **860 pour 100 000 naissances vivantes**, bien au-dessus des moyennes régionales. Les hémorragies (13,89%), les éclampsies (3,35%) et les dystociques (45,30%) constituent les principales causes de décès. Le manque de soins obstétricaux qualifiés et les trois "retards" (reconnaissance des signes de danger, accès aux soins, qualité des

soins) aggravent la situation. La létalité obstétricale nationale est estimée à **1,9%**, avec des taux extrêmement élevés dans des provinces comme le Lac (44,05%) et le Mayo-Kebbi Est (17,2%). Ces chiffres soulignent des carences importantes en ressources humaines, en équipements médicaux et en médicaments essentiels.

En 2021, le ratio national de mortalité maternelle est toujours de 860 décès pour 100 000 naissances vivantes, cela sous-tend que le Tchad figure parmi les pays ayant les taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde. La létalité obstétricale dans les formations sanitaires est passée de 1,9% en 2020 à 8,87% en 2021. Cette situation dissimule les réalités entre les différentes provinces. Le taux le plus élevé est observé dans les DSPSN du Guéra (43,14%) et du Batha (26,91%). Les plus faibles sont observés dans les DSPSN de Sila (0%), du Tibesti (0%) et du Barh El Gazel (0,44%). Ces taux pourraient être très largement au-dessus de ceux-ci dans la mesure où la plupart des accouchements se font à domicile. La létalité obstétricale, qui a atteint **8,87%** en 2021, dépasse largement la norme OMS (<1%). Ces décès sont principalement dus aux hémorragies (16,37%), aux dystociques (55,06%), et aux éclampsies (3,75%). Concernant les facteurs déterminants, la mortalité maternelle est exacerbée par le manque d'infrastructures SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence) mais aussi :

- Barrières géographiques : La distance entre les villages et les centres SONU, combinée à un mauvais réseau routier, limite l'accès rapide aux soins.
- Manque de personnel qualifié : De nombreux accouchements sont effectués par du personnel non formé, augmentant les risques de complications.
- Trois retards critiques : Retard dans la reconnaissance des signes de danger, retard dans l'accès aux structures de santé, et retard dans la qualité et la rapidité des soins.

En 2022, le ratio national de mortalité maternelle est de 66 décès pour 100 000 naissances. Les taux sont particulièrement élevés dans le Logone Oriental (129‰) et au Mayo-Kebbi Est (119‰), signalant des défis critiques dans ces zones notamment en matière de prise en charge. Les hémorragies (12,4%), les éclampsies (2,7%) et les dystociques (53,4%) constituent les principales causes de décès.

Défis结构

- Les centres SONU sont insuffisants pour couvrir les besoins des populations, en particulier dans les provinces éloignées. En 2020 par exemple, Les infrastructures SONU (Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence) sont largement insuffisantes, avec seulement 20 hôpitaux SONUC sur les 23 requis et 3 centres SONUB pour 94 requis pour les besoins nationaux.
- Le faible pouvoir de décision des femmes, combiné à des pressions sociales et des conditions économiques précaires, limite leur accès aux soins.
- Les provinces reculées manquent cruellement de personnel qualifié, d'équipements et de médicaments essentiels.
- L'éducation sanitaire, impliquant les leaders traditionnels et religieux, reste faible tandis que la faible adoption des méthodes contraceptives et les taux faibles de suivi prénatal et postnatal reflètent des lacunes dans l'éducation sanitaire.
- Les provinces reculées comme le Tibesti, l'Ennedi et le Borkou enregistrent des indicateurs critiques, mettant en évidence un accès limité aux soins de santé.
- Reconnaissance des signes de danger, accès aux centres de santé, et qualité des soins offerts.

3.4 Insertion socioprofessionnelle

L'insertion socioprofessionnelle des femmes désigne leur intégration dans la vie active à travers l'accès à un emploi stable et décent, à des opportunités entrepreneuriales ou à des activités économiques leur permettant de subvenir à leurs besoins. Elle ne se limite pas seulement à l'accès au travail, mais englobe aussi l'adaptation aux exigences du marché de l'emploi, l'acquisition de compétences professionnelles et l'accès aux ressources nécessaires pour développer une activité économique durable.

L'insertion socioprofessionnelle des femmes est un enjeu fondamental pour l'égalité des sexes, le développement économique et la réduction de la pauvreté. Dans de nombreux pays, les femmes rencontrent encore des barrières structurelles, économiques et socioculturelles qui limitent leur accès à des opportunités économiques viables.

L'insertion socioprofessionnelle des femmes au Tchad demeure un défi majeur, bien que des progrès aient été observés ces dernières années. L'accès à l'emploi, la participation économique et la représentation des femmes dans les secteurs formels et informels sont encore marqués par de profondes inégalités de genre. Plusieurs facteurs, notamment les normes sociales, les discriminations légales et les difficultés d'accès aux ressources économiques et à la formation, entravent leur pleine intégration dans le marché du travail.

L'autonomisation économique des femmes est un levier essentiel pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. La population âgée de 15 ans et plus qui est économiquement active (travailleurs et chômeurs) et donc en âge de travailler est estimée à 60%. Cependant, le taux d'activité des hommes (72,8%) est bien supérieur à celui des femmes (49,3%), traduisant une sous-participation féminine dans la vie économique avec un ratio de 67,7 femmes pour 100 hommes (Banque Mondiale, 2018)¹².

En dépit des progrès déjà accomplis, le cadre réglementaire tchadien comporte encore des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi. Par exemple, l'article 205 interdit le travail de nuit des femmes dans les industries, tandis que l'article 336, alinéa (c) permet d'interdire à certaines femmes l'accès à certains emplois jugés « à risque » pour leur santé, leur sécurité ou leur moralité¹³. Ces restrictions contribuent à maintenir les femmes dans des secteurs à faible rémunération et à limiter leur accès aux opportunités économiques.

Au-delà des barrières légales, les normes sociales et culturelles limitent également la participation des femmes au marché du travail. En milieu rural notamment, les tâches domestiques, la prise en charge des enfants, la corvée d'eau et les travaux agricoles pénibles sont souvent exclusivement réservés aux femmes. De nombreux témoignages indiquent que les époux préfèrent que leurs femmes restent à la maison, voire leur interdire de travailler dans certains cas. Ces pressions sociales freinent leur autonomie économique et leur capacité à contribuer pleinement au développement du pays.

Dans le secteur commercial, les femmes sont sur-représentées dans le petit commerce informel, caractérisé par des revenus faibles et une absence de protection sociale. En revanche, les hommes dominent les activités commerciales plus structurées et plus rentables. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 98,7% des femmes tchadiennes occupent un emploi vulnérable,

¹² Banque Mondiale : [Labor force participation rate, total \(% of total population ages 15-64\) – Chad | Data](#)

¹³ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a)

contre 92% pour les hommes¹⁴. Elles assurent également l'essentiel du transport des produits agro-sylvo-pastoraux, souvent à pied et sur de longues distances, ce qui limite leur productivité et leur rentabilité.

Les femmes sont également minoritaires dans les postes de responsabilité et les emplois qualifiés. Elles représentent 14% des cadres supérieurs, 10% des cadres moyens, 16% des ouvriers qualifiés et 11% des employeurs. En revanche, elles sont sur-représentées dans les emplois précaires avec 39 % des travailleurs à compte propre et 59% des aides familiales. Cette forte présence des femmes parmi les aides familiales est parallèle à leur faible accès et contrôle du revenu et des autres ressources¹⁵. Quant aux travailleuses et travailleurs pour leur propre compte, elles/ils sont absorbés surtout par le secteur informel. Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emplois, avec 92,2% des actifs, contre seulement 7,8% pour le secteur formel. La précarité est plus marquée en milieu rural, où 95,4% (43,3% des femmes) des actifs travaillent dans l'informel, contre 4,7% (33,2% des femmes) en milieu urbain. Cette forte informalité limite l'accès des femmes aux droits sociaux et aux protections du travail, accentuant ainsi leur vulnérabilité économique.

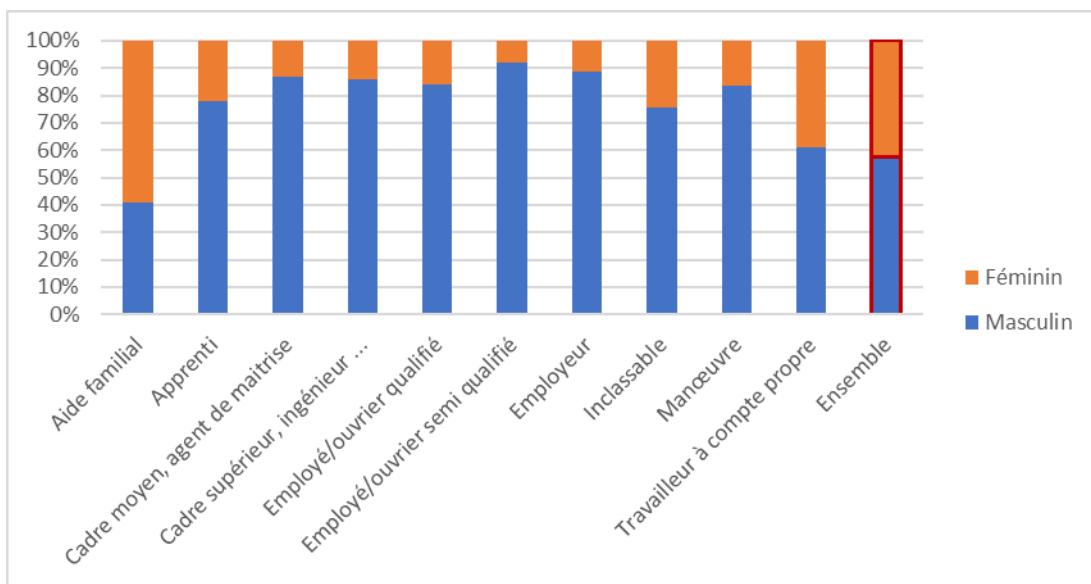
Tableau : Répartition de la population active occupée par sexe, selon le type de profession

Type de profession	Masculin	Féminin	Total	RF
Cadre supérieur, ingénieur ...	86,0	14,0	100	16,2
Cadre moyen, agent de maîtrise	86,7	13,3	100	15,4
Employé/ouvrier qualifié	84,0	16,0	100	19,0
Employé/ouvrier semi qualifié	92,2	7,8	100	8,5
Manœuvre	83,6	16,4	100	19,7
Employeur	88,7	11,3	100	12,7
Travailleur à compte propre	61,2	38,8	100	63,4
Aide familial	40,9	59,1	100	144,7
Apprenti	78,1	21,9	100	28,0
Inclassable	75,8	24,2	100	32,0
Ensemble	57,5	42,5	100	74,0

Source : INSEED, ECOSIT3, 2011

¹⁴ Banque mondiale (2019): <https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.FE.ZS?locations=TD>

¹⁵ INSEED (2011), Enquête sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté au Tchad 3 (ECOSIT3).



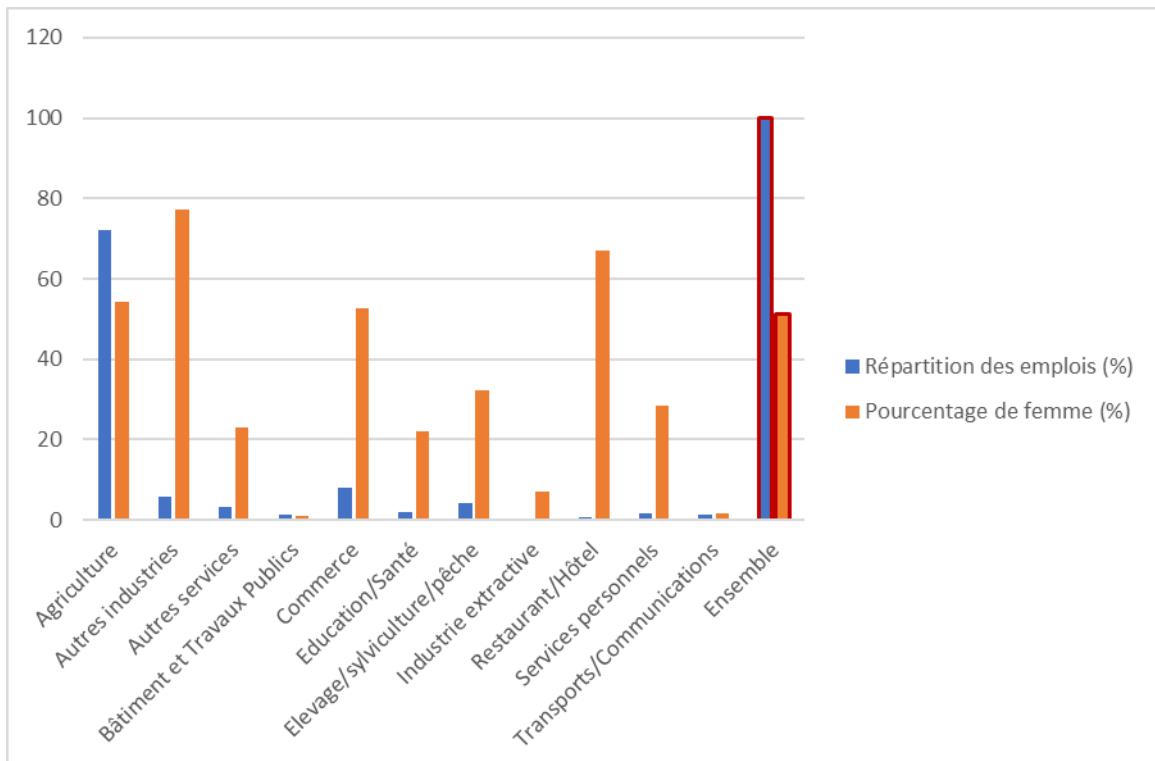
Plus de trois quarts des femmes promotrices des unités de production résident en milieu rural et se partagent entre les industries agroalimentaires et les services, surtout le commerce, tandis que les hommes sont beaucoup plus présents dans le secteur des services. L'activité de fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac est largement dominée par les femmes (35%), suivie des activités de commerce et (29,4%) et l'hébergement et la restauration (27,1%). Les hommes sont nombreux dans le commerce et la (45,8%) et les autres services (24%).

Les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans le secteur de l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les femmes sont majoritaires parmi les personnes qui travaillent dans le secteur d'activités autres industries (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

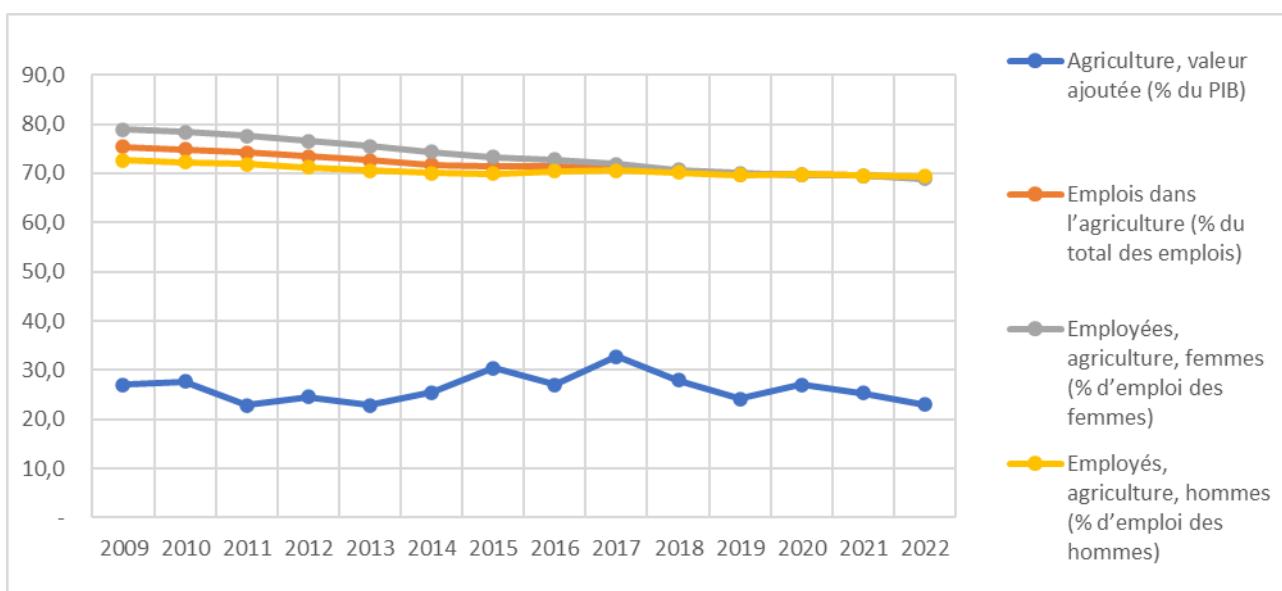
Tableau : Répartition des emplois principaux par secteur d'activité (%)

Secteur d'activité	Répartition des emplois (%)	Pourcentage de femme (%)
Agriculture	72,1	54,2
Elevage/sylviculture/pêche	4,3	32,2
Industrie extractive	0,2	7,1
Autres industries	5,7	77,2
Bâtiment et Travaux Publics	1,2	1,0
Commerce	8,1	52,5
Restaurant/Hôtel	0,5	67,1
Transports/Communications	1,4	1,7
Education/Santé	1,9	22,1
Services personnels	1,6	28,5
Autres services	3,1	23,1
Ensemble	100	51,1

Source : 2018 ECOSIT4



L'agriculture est le principal moteur de l'économie tchadienne hors pétrole et reste la principale activité économique en milieu rural. Le secteur emploie un nombre important de femmes. Les femmes rurales jouent un rôle clé dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, assurant environ 75% de la production vivrière. Pourtant, elles sont exclues des sphères de prise de décision et accèdent difficilement aux ressources productives.



Source : données de la BM

En 2022, l'agriculture reste la principale activité économique en milieu rural qui occupe près de 69,1% de la population active¹⁶. Les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, 68,8% d'entre elles occupent l'emploi, mais sont souvent cantonnées à des tâches moins rémunérées que celles des hommes (69,4% des hommes). L'accès à la terre est un défi majeur pour les femmes rurales, avec seulement 15 % de femmes possédant des terres, comparé à 58 % des hommes¹⁷. Environ 21% des femmes ont un accès partagé à la terre, mais elles ne disposent pas de contrôle effectif sur son exploitation. Les régimes fonciers basés sur le droit coutumier et les traditions patriarcales favorisent l'héritage masculin, empêchant ainsi les femmes d'accéder à la propriété foncière, un élément pourtant clé pour sécuriser leur activité agricole et obtenir des financements. La réforme foncière envisagée par le gouvernement vise à remédier à cette exclusion, mais son application demeure incertaine.

Le marché du travail tchadien est largement dominé par le secteur privé, qui absorbe 96,4% des emplois, tandis que l'administration publique n'emploie que 2,2% de la main-d'œuvre. Les femmes sont majoritaires dans les entreprises privées (52,2%) et parmi les employeurs de personnel domestique (55,1%), ce qui illustre leur concentration dans des emplois souvent précaires. En revanche, elles sont largement sous-représentées dans l'administration publique et les entreprises parapubliques, où l'ancienneté et le niveau d'éducation sont généralement plus élevés.

L'accès à l'emploi est fortement influencé par le niveau d'éducation. Ceux qui travaillent dans les entreprises publiques/parapubliques et organismes internationaux ont en moyenne 10,4 années d'études réussies, contre seulement 2,2 années pour ceux employés dans le secteur privé. Cette disparité met en évidence le faible niveau d'instruction des travailleurs du secteur privé, où les femmes sont pourtant sur-représentées.

Tableau : Caractéristiques des emplois principaux par branche institutionnelle

Branche Institutionnelle	Répartition des emplois		Pourcentage de femmes (%)	Années d'études réussies
	Pourcentage (%)	Effectif		
Administration	122 625	2,2	14,1	9,3
Entreprise publique ou parapublique/organisme international	27 609	0,5	20,6	10,4
Entreprise privée	5 471 217	96,4	52,2	2,2
Entreprise associative	22 397	0,4	26,8	7,2
Ménage comme employeur de personnel domestique	30 827	0,5	55,1	2,1
Ensemble	5 674 675	100,0	51,1	9,0

Source : ECOSIT4

Les disparités salariales entre les sexes sont significatives, les hommes percevant en moyenne 121 935 FCFA par mois, contre 75 675 FCFA pour les femmes. L'écart est encore plus prononcé en milieu rural, où le salaire moyen des hommes est de 83 582 FCFA, tandis que celui des femmes ne dépasse pas 51 382 FCFA.

¹⁶ Banque Mondiale: [Employment in agriculture \(% of total employment\) \(modeled ILO estimate\) - Chad | Data](#)

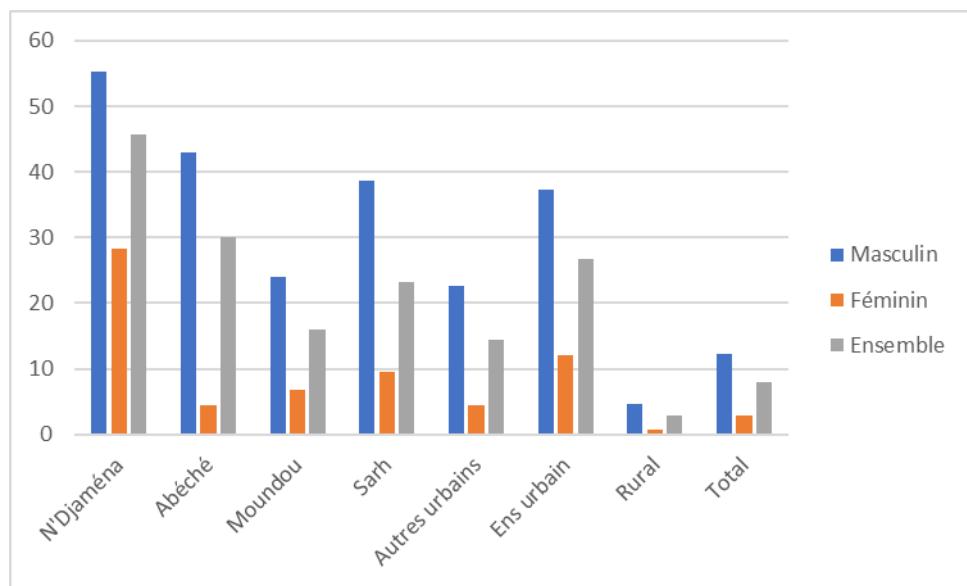
¹⁷ EDS-MICS 2015

Les femmes travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes, ce qui peut partiellement expliquer l'écart salarial, mais cet écart résulte aussi de la nature des emplois occupés. La durée hebdomadaire de travail des femmes est en moyenne de 25 heures, contre 34 heures pour les hommes. En milieu rural, les femmes travaillent seulement 19 heures par semaine en moyenne, un chiffre bien inférieur aux 30 heures des hommes. Cette différence s'explique par leur double charge de travail, combinant les activités professionnelles avec les tâches domestiques et familiales, ce qui limite leur disponibilité pour des emplois formels.

Les écarts de salaire varient selon les localités. À N'Djaména, les femmes perçoivent en moyenne 98 259 FCFA par mois, soit le revenu le plus élevé du pays, alors qu'à Moundou, leur salaire mensuel moyen chute à 22 681 FCFA. Cette inégalité géographique reflète l'importance de l'urbanisation dans l'accès aux opportunités économiques pour les femmes.

Le taux de salarisation global au Tchad est de 7,9%, en baisse par rapport à 2011 (8,7%). Cette part est nettement plus élevée en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%), où l'essentiel des emplois relève du secteur informel et de l'auto-emploi.

Les femmes sont particulièrement désavantagées en termes d'accès à l'emploi salarié, avec un taux de salarisation de seulement 2,9%, contre 12,2% pour les hommes. Cette inégalité est particulièrement marquée en milieu rural, où seulement 0,8% des femmes ont un emploi salarié, contre 4,7% des hommes. À N'Djaména, près de 55,2% des hommes actifs occupés sont salariés, contre seulement 28,3% des femmes. Ces chiffres démontrent l'exclusion des femmes du marché du travail formel, un phénomène alimenté par des barrières culturelles, des discriminations à l'embauche et des contraintes domestiques.

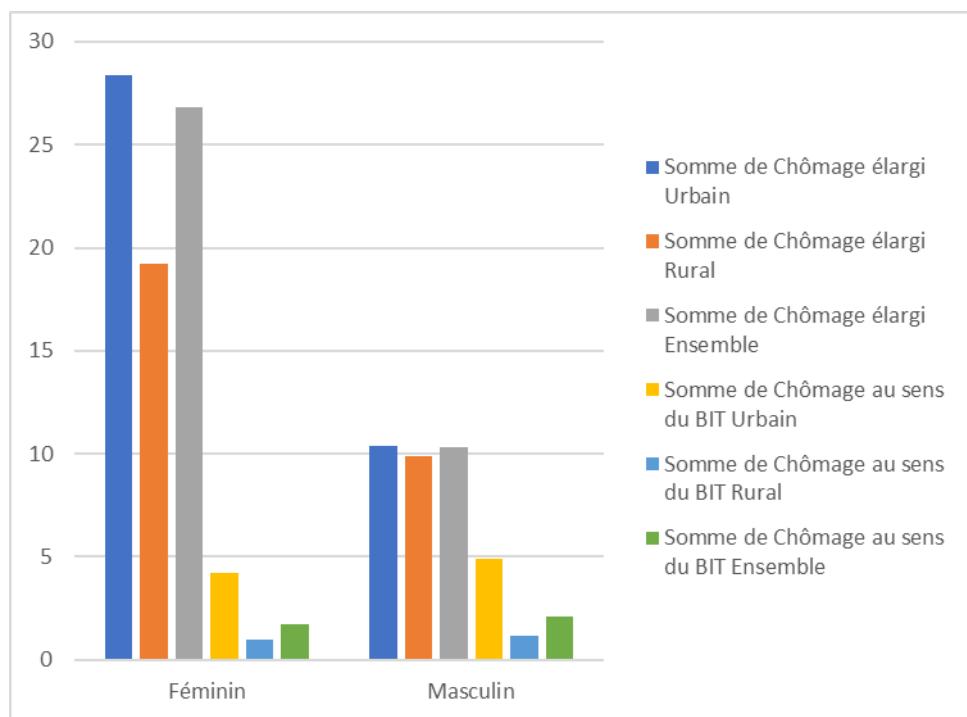


Le taux de chômage au sens large, qui inclut les chômeurs découragés, est estimé à 18,5% de la population active, avec une forte disparité de genre. Contrairement au chômage au sens strict du Bureau International du Travail (BIT), qui touche davantage les hommes (2,1%) que les femmes (1,7%), le chômage au sens large affecte bien plus les femmes (26,8%) que les hommes (10,3%).

Cette tendance suggère que beaucoup de femmes, bien qu'inactives sur le marché du travail, souhaiteraient travailler mais ne cherchent plus d'emploi, souvent en raison du manque d'opportunités, des responsabilités familiales et des normes sociales limitant leur mobilité et leur insertion professionnelle.

Le chômage touche plus fortement les jeunes (15 à 29 ans), avec un taux de 30,3%, avant de diminuer avec l'âge. Cette tranche d'âge représente une population particulièrement vulnérable, nécessitant des mesures d'accompagnement ciblées, notamment en matière de formation professionnelle et d'insertion économique.

Les inégalités persistent également selon le lieu de résidence. Le chômage au sens large est plus élevé en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (13,9%), les grandes villes offrant davantage d'opportunités mais aussi une concurrence plus accrue. Dans les autres centres urbains, le chômage atteint 18,5%, avec des taux particulièrement élevés à Abéché (10,3%) et Moundou (10,7%).



Le développement du secteur bancaire a amélioré l'accès aux services financiers ces dernières années. Toutefois, les femmes restent largement exclues du système financier formel. Entre 2011 et 2017, le taux de femmes possédant un compte bancaire est passé de 5% à 15%, mais reste deux fois inférieur à celui des hommes (29%).

Ainsi, seulement 5% des femmes gèrent un compte bancaire personnel, 12% des femmes ont accès au crédit, contre un taux beaucoup plus élevé pour les hommes. 20% des femmes connaissent les mécanismes d'octroi de crédits, mais peu en bénéficient en raison de l'exigence de garanties bancaires qu'elles ne possèdent pas.

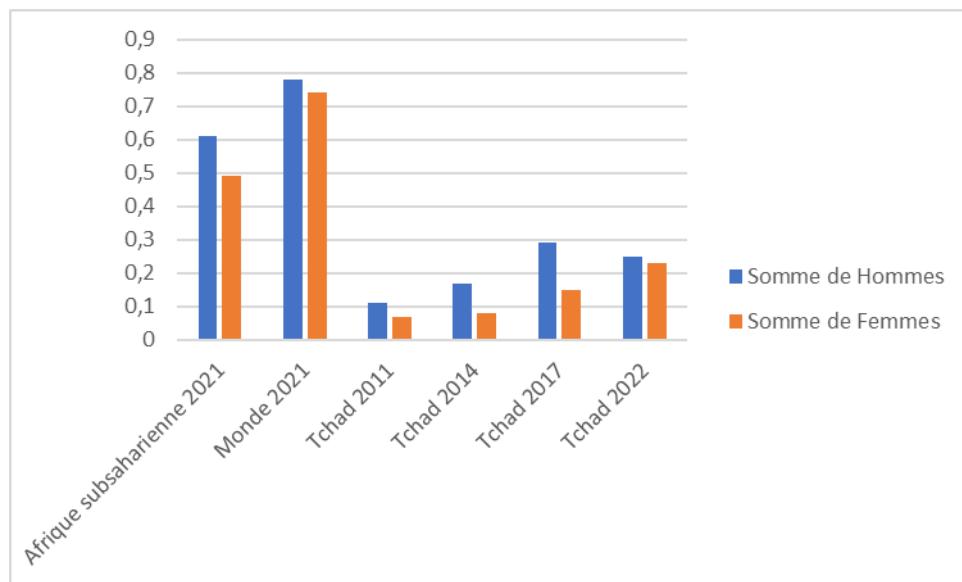
De plus, les décisions financières sont souvent sous contrôle des époux, limitant l'indépendance économique des femmes entrepreneures. Cette situation freine la création et le développement d'entreprises féminines, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, du commerce et des services.

Les femmes tchadiennes rencontrent des obstacles importants à leur participation économique, notamment des réglementations discriminatoires et des normes sociales restrictives. Bien qu'occupant souvent des emplois informels et agricoles, elles restent sous-représentées dans les postes de responsabilité et rencontrent des difficultés d'accès aux services financiers. En matière de

finances rurales, l'accès des femmes aux services financiers est limité, avec 15%¹⁸ ayant un compte bancaire qu'elles gèrent elle-même en 2017 contre seulement 5,5%¹⁹ en 2011. Pour la même année, 11,8% accèdent au crédit et 20% connaissent le lieu d'octroi de crédit. La décision de contracter un crédit n'est pas toujours facile, car les femmes doivent souvent requérir l'avis des époux. Des initiatives comme la Stratégie nationale de finances inclusives visent à améliorer cet accès, mais des défis subsistent, notamment dans les zones rurales (ECOSIT 3).

	Hommes	Femmes
Tchad 2011		11%
Tchad 2014		17%
Tchad 2017		29%
Tchad 2022		25%
Afrique subsaharienne 2021		61%
Monde 2021		74%

Compte bancaire



Tendances actuelles

L'emploi et le marché du travail au Tchad sont marqués par des inégalités de genre persistantes, bien que des efforts aient été réalisés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion des femmes

¹⁸ Base de données Global Findex 2017. Voir : <https://www.findevgateway.org/fr/pays/tchad>

¹⁹ INSEED (2011), Enquête sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté au Tchad 3 (ECOSIT3). [ci-après ECOSIT 2011]

dans les différentes sphères économiques. Cet état des lieux examine les avancées en matière d'égalité professionnelle, la participation des femmes dans les différentes branches d'activités, les défis structurels et les opportunités pour améliorer leur insertion dans le marché du travail.

Le Tchad dispose d'un cadre juridique qui garantit l'égalité entre les sexes en matière d'accès à l'emploi et de rémunération. La Loi 17 portant statut général de la fonction publique stipule que l'accès à la fonction publique est ouvert à tous sur une base d'égalité des droits. Cette disposition légale est renforcée par des textes interdisant la discrimination lors du recrutement, du maintien en fonction et de la promotion des femmes aussi bien dans le secteur public que privé.

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour favoriser l'intégration des femmes dans le marché du travail. Parmi elles, l'initiative de 50 000 emplois décents en faveur des jeunes et des femmes vise à faciliter la transition du secteur informel vers le secteur formel. Par ailleurs, la Stratégie de l'Entrepreneuriat Féminin a été adoptée pour encourager l'auto-emploi des femmes, en particulier dans le secteur informel. L'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) apporte également un soutien financier aux organisations féminines pour leur permettre de développer des activités génératrices de revenus.

En matière de rémunération, la législation garantit "à compétence égale, salaire égal", comme stipulé par la Constitution, le Code du Travail et les conventions collectives. Toutefois, bien que ces mesures existent, leur application reste souvent inégale en raison des barrières socioculturelles et économiques.

L'analyse du marché du travail montre que les femmes et les hommes ne sont pas répartis de manière homogène dans les différentes branches d'activités. L'agriculture demeure le secteur dominant pour l'emploi des femmes et des hommes, mais avec une légère sur-représentation des femmes (62,1%) par rapport aux hommes (59,9%). Ce phénomène s'explique par le poids des activités agricoles dans l'économie rurale, où les femmes jouent un rôle clé, bien que souvent dans des conditions précaires et avec un accès limité aux ressources productives.

L'emploi dans l'élevage, la sylviculture et la pêche concerne 6,2% des femmes contre 8,0% des hommes, traduisant une présence plus faible des femmes dans ces secteurs, qui requièrent un accès aux terres et aux capitaux souvent restreints pour elles. De plus, elles sont pratiquement absentes des industries extractives (0%) et du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) (0%), qui restent fortement masculinisés.

En revanche, les femmes sont largement représentées dans le commerce (13,6%), un domaine où elles exercent majoritairement sous forme de petit commerce informel. Dans les autres industries (manufactures et transformation), elles sont également sur-représentées (12,3% contre 2,9% pour les hommes), bien que ces activités soient souvent caractérisées par une faible valeur ajoutée et des conditions de travail précaires.

Les secteurs des services, notamment les services personnels (2,0% des femmes) et l'éducation/santé (1,4% des femmes), connaissent également une plus forte présence féminine. Cependant, ces chiffres restent inférieurs à ceux des hommes, illustrant la difficulté des femmes à accéder aux emplois qualifiés et formels dans ces domaines.

L'analyse par milieu de résidence révèle une concentration importante des femmes en milieu rural dans l'agriculture (72,4%) et le commerce (7,2%). En milieu urbain, elles sont plus présentes dans le commerce (24,9%), mais restent sous-représentées dans des secteurs stratégiques comme le transport et la communication (0%).

Tableau : Répartition de la population en emploi selon la branche d'activités par sexe et milieu de résidence

Branche d'activité	Sexe %		Milieu de résidence%		
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Ensemble
Agriculture	59,9	62,1	23	72,4	47,2
Élevage/sylviculture /pêche	8	6,2	3,7	8,3	8
Industries extractives	0,4	0	0,3	0,3	0,4
Autres industries	2,9	12,3	12,6	5,3	7,3
BTP	2,6	0	3,9	0,7	2,1
Commerce	9,5	13,6	24,9	7,2	15,8
Restaurant/Hôtel	0,5	1	1,4	0,5	0,9
Transport/Communication	3,6	0	5,2	1,1	3,2
Education/Santé	2,8	1,4	6,2	0,9	3,4
Services personnels	3,7	2	7,2	1,6	4,5
Autres services	6,2	1,4	11,7	1,8	7,2
Total	100	100	100	100	100

Source : INSEDD 2022



Défis Structurels et Barrières à l'Emploi des Femmes

Malgré les avancées législatives et les initiatives en faveur de l'égalité des sexes, les femmes tchadiennes continuent de faire face à plusieurs défis limitant leur insertion et leur progression dans le marché du travail.

L'une des principales caractéristiques du marché du travail féminin est la forte proportion d'emplois dans le secteur informel, qui regroupe une majorité de femmes. Elles sont nombreuses dans les activités commerciales de subsistance, la transformation artisanale et les services domestiques, souvent sans protection sociale ni sécurité de l'emploi.

Les femmes ont un accès limité aux financements, aux formations techniques et professionnelles, et aux infrastructures de production. Cette situation réduit leur capacité à entreprendre des activités à haute valeur ajoutée et les confine dans des emplois précaires.

Malgré l'existence de lois garantissant l'égalité salariale, les inégalités persistent en raison de normes socioculturelles qui privilégient les hommes dans les postes de responsabilité. De nombreuses femmes sont cantonnées à des métiers traditionnellement féminins et rencontrent des difficultés à accéder à des secteurs à forte rémunération.

Les femmes assument une charge domestique disproportionnée, ce qui limite leur capacité à s'engager pleinement dans des activités économiques formelles ou à temps plein. L'absence de services de garde d'enfants accessibles aggrave encore cette situation.

Plusieurs obstacles entravent l'intégration effective des femmes sur le marché du travail et leur progression professionnelle. Parmi les principaux défis figurent :

Les stéréotypes de genre qui cantonnent les femmes à des rôles domestiques et limitent leurs ambitions professionnelles.

Le manque de formations adaptées pour renforcer les compétences des femmes dans des domaines stratégiques comme le numérique, l'ingénierie et l'entrepreneuriat.

La discrimination sur le lieu de travail, qui se traduit par des écarts de salaires, des opportunités limitées de promotion et une faible représentation des femmes dans les instances décisionnelles.

Les violences et harcèlements en milieu professionnel, qui constituent un frein majeur à l'engagement des femmes dans certains secteurs d'activité.

3.5 Participation politique

La participation politique des femmes désigne leur implication dans les processus de gouvernance et de prise de décision à tous les niveaux de la vie politique, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. Elle inclut l'accès aux mandats électifs, aux postes de responsabilité au sein des institutions publiques, ainsi qu'à la prise de parole et d'influence dans les politiques publiques et la société civile.

La participation politique des femmes est essentielle pour garantir une représentation équitable des intérêts de toutes les composantes de la société et pour promouvoir des politiques inclusives qui tiennent compte des besoins et des réalités des femmes.

Les femmes se trouvent en minorité dans presque tous les secteurs économiques formels. Cette situation est en grande partie due au retard accusé dans la scolarisation et la persistance des pesanteurs socioculturelles, religieuses et autres stéréotypes. Outre ces causes, la déperdition scolaire vient s'ajouter à la liste et elle est souvent due aux grossesses précoces et au mariage précoce. Ce déséquilibre observé dans l'emploi formel pourra aussi s'expliquer par la présence massive des femmes dans le secteur agricole informel²⁰ en milieu rural.

La participation des femmes dans le domaine du développement rural est marquée par des pratiques traditionnelles de production et une faible valorisation des techniques de transformation et de conservation des produits, ce qui limite la valeur ajoutée. Elles sont principalement impliquées dans le secteur informel, où l'organisation des filières reste limitée. Les filières telles que l'arachide, le sésame, le poisson, les légumes, le lait, le karité et la gomme arabique mobilisent le plus les femmes. Elles consacrent en moyenne 63 heures par semaine aux activités agricoles, en plus des tâches domestiques, mais sont sous-représentées dans les sphères de prise de décision du secteur et ne représentant que 19 % des décideurs. La représentation féminine au sein des organisations faîtières de l'élevage est également faible, ce qui limite la voix des femmes dans les prises de décision et la défense de leurs intérêts. Les processus décisionnels se déploient à différentes échelles, allant du niveau national au niveau local, et impliquent une combinaison de mécanismes formels et informels.

Au niveau national, la représentation des femmes dans ces processus est principalement assurée par des organisations de la société civile notamment les organisations faîtières telles que la Cellule de Liaison et d'Informations des Associations Féminines (CELIAF). Cependant, cette participation est souvent entravée par un manque de reddition de comptes et de diffusion d'informations vers les femmes des milieux ruraux, ce qui réduit leur impact réel sur les décisions prises. À l'échelle provinciale et locale, les femmes sont souvent sous-représentées dans les comités provinciaux, départementaux et locaux d'action, ce qui diminue leur capacité à influencer les choix pris à ces niveaux. Cette sous-représentation limite donc leur accès aux ressources et aux opportunités décisionnelles bien qu'elles soient de plus en plus présentes dans les comités de gestion des points d'eau et des ressources naturelles. Leur rôle dans la gestion de l'assainissement est également souvent secondaire, se concentrant principalement sur les responsabilités en matière d'hygiène.

Les femmes sont souvent exclues de la propriété foncière et de la prise de décision en matière de gestion foncière, ce qui contribue à leur marginalisation économique. Les conflits fonciers, alimentés par ces pressions démographiques et économiques, menacent les exploitations familiales et l'accès des plus démunis à la terre.

Malgré ces défis, les organisations féminines jouent un rôle crucial dans la promotion des intérêts des femmes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorale et halieutique, plaident pour une plus grande inclusion, une représentation équitable et un accès élargi aux ressources et aux opportunités économiques. En tant qu'actrices de changement, ces organisations continuent de défendre les droits des femmes et de travailler à l'amélioration de leur situation, contribuant ainsi à la construction d'une société plus équitable et durable.

En outre, une évolution positive est observée avec l'intégration d'une composante féminine au sein d'instances telles que le Conseil national de concertation des producteurs ruraux au Tchad (CNCPR). Néanmoins, cette intégration reste partielle, les hommes conservant souvent une position dominante dans ces organes, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des genres dans les processus décisionnels liés à l'agriculture et au développement rural.

Depuis quelques années déjà le gouvernement à travers plusieurs politiques a renforcé la participation des femmes dans les sphères de décision avec une nette progression par rapport aux années antérieures, mais toujours loin d'égaler celle des hommes.

²⁰ FAO, Profil National Genre des secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural, Tchad, 2018

Concernant le taux de femmes occupant des sièges au parlement national, il est seulement de 12,8% en 2017, ce qui représente une amélioration considérable (2,4% en 1995) au niveau national, mais place le pays parmi les derniers en termes de représentation des femmes au parlement à l'échelle mondiale (PNUD, 2018)²¹.

En 2018, le Tchad a adopté une ordonnance-loi visant à instaurer la parité dans les fonctions nominatives et électives avec un quota de 30% accordé aux femmes d'entrée de jeu. Cependant, des inégalités de genre persistent dans l'accès aux droits civils et politiques. Les femmes restent largement sous-représentées dans les instances décisionnelles. Après le décès du président Idriss Déby en avril 2021, le gouvernement de transition nommé le 2 mai 2021 n'a intégré que 9 femmes sur 40 postes ministériels et de secrétaires d'État (22,5 %), et les femmes ne représentaient que 15 % des membres du Parlement désigné sous l'appellation de Conseiller du Conseil National de Transition (CNT). Aucune femme ne siège au Conseil Militaire de Transition (CMT). Dans les secteurs diplomatiques et administratifs, la situation est similaire avec seulement 2 femmes sur 24 ambassadeurs (8,33 %), 6 femmes au Conseil Économique, Social et Culturel sur 30 (20 %), et 2 femmes secrétaires générales sur 29 (6,89 %). Dans les ministères, les femmes occupent 29 % des postes de cheffes de service, 14 % des postes de cheffes de division, 12 % des postes de directrices générales et 13 % des postes de directrices techniques.

Selon les données de la Direction de la Solde pour l'année 2023-2024, les femmes se trouvent en minorité à la fonction publique où elles sont que 18% contre 82% des hommes. Comparé aux données de 2021 qui affichaient 14% contre 86%, nous pouvons souligner une amélioration de 4% dans l'effectif du personnel féminin. La tranche la plus élevée chez les femmes est constituée de fonctionnaires (79% de l'effectif féminin dont 56% de titulaires et 23% de stagiaires) tandis que en 2021 la tranche la plus élevée était des contractuelles (46%) suivie des cadres moyens (22%), des cadres supérieurs (22,8%) et des agents d'appui (3,8%). La comparaison inter-catégories des sexes fait ressortir que sur les 18% des femmes à la fonction publique seules 30% représenteraient la part des femmes au sein des cadres supérieurs contre 40% pour les hommes. La part des femmes la plus élevée parmi les classes se trouve dans la tranche cadre moyens (40% dans la catégorie B) qui est la classe des personnels assistants de direction. L'écart dans les deux premières catégories a pour cause la scolarisation qui se trouve être très basse chez la femme mais qui connaît une nette progression à cause des politiques en faveur de la femme. La catégorie du personnel d'appui qui nécessite peu de qualification est la seule où l'écart entre les deux sexes est minime soit 5% pour les femmes et 4% pour les hommes. Le pourcentage de 30% de femmes cadres supérieurs à la fonction publique restent largement inférieur par rapport à celui des femmes employées (40%). Ces chiffres indiquent que les femmes sont plutôt marginalisées dans le domaine de l'emploi et surtout quand il s'agit de l'accès aux postes de responsabilités. Ainsi, le Ministère de la Femme et celui de l'action sociale sont en tête de liste en matière d'effectif féminin avec respectivement 46% et 48% contre 7% pour le ministère de l'environnement de la pêche et du développement durable ainsi que celui de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Le ministère de l'administration du territoire est passé de 5% en 2021 à 17% tandis que celui de la justice est passé de 9% en 2021 à 12% en 2024.

Au niveau du commandement territorial, seules 2 préfètes sur 56 (3,6 %) et aucune gouverneure sur 23 sont des femmes. Les élections communales de 2011 ont permis à 5 femmes sur 43 d'être élues maires (12 %), et seulement 13 % des conseillers municipaux sont des femmes. Au-delà de ces statistiques, il faudrait noter qu'il existe au Tchad seulement 8 femmes notaires pour 64 hommes notaires ; une seule femme médecin spécialisée en Immunologie, une seule femme huissier installée. La différence entre les provinces est également assez marquée, seule 712 femmes travailleraient en province c'est-à-dire hors N'Djamena qui concentre 95% d'emploi formel au niveau national.

²¹ FAO : [Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural - République du Tchad](#)

Enfin, les femmes sont représentées à 29% (République du Tchad 2024) dans le gouvernement de la 5e république du 2 janvier 2024 avant de chuter à un peu moins de 23% au dernier remaniement du Gouvernement. Ce gouvernement composé d'un premier ministre et de 41 ministres, dont 5 ministres d'État et 11 secrétaires d'État comprend 12 femmes. Aussi, malgré des progrès dans l'implication des femmes au sein des organisations de base, leur présence dans les organes dirigeants reste faible. Ainsi, la participation des femmes à la prise de décision demeure bien en deçà des 30 % recommandés par la Plateforme d'action de Beijing.

Tableau : Proportion des femmes dans les postes de responsabilités au sein des structures publiques du dernier rapport Beijing de 2019 à 2023

Institutions	Postes	2019	2021	2023
Présidence de la République	Président	0	0	0,00%
	Conseillers	18,75%	26,08%	25,00%
Assemblée Nationale/ Conseil National de Transition	Président	0,00%	0,00%	0,00%
	Vice-président	0,00%	0,00%	20,00%
	Députés	15%	15%	26%
Gouvernement	Ministres et secrétaires d'État	25,80%	22,50%	29,30%
Unités administratives	Gouverneurs	4,30%	8,60%	8,60%
	Préfets		8%	5,20%
	Sous-préfets		1,30%	0,00%
Collectivités autonomes	Maires de communes	11,90%	7,10%	27,80%
Collectivités autonomes Décentralisées	Conseillers communaux	12,40%	12,40%	12,4
Cour Suprême/ Conseil Constitutionnel	Conseillers	19,44%	19,44%	19,44%
Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel	Conseillers	11,10%	11,10%	11,10%
Commission Électorale Nationale Indépendante/ ANGE	Membres		6,50%	26,60%
Conseil Economique, Social, Culturel et environnemental	Conseillers	20%	12%	12%
Cadre National de concertation des acteurs des partis Politiques	Membres	10%	10%	15%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	Commissaires	45,50%	45,50%	27,20%

Tableau : Nombre actuel de femmes par qualification dans les corps de l'armée

Catégories	A. Terre	A. Air	Gendarmerie	DGSSIE	GNNT	PN
Généraux	1	0	0	0	0	2
Officiers supérieurs	8 dont 2 à l'ONU	1	2	4	5	35

Officiers			07			
Officiers subalternes	82	7	05	1	6	214
Sous-officiers	323	19	171	16	37	174
Femmes de troupes	112	NC	121	NC	NC	722

Sources : Ministère de la Sécurité Publique et Ministère des Armées et des Anciens Combattants/2024

Effectif des fonctionnaires et contractuelles à la fonction publique en 2024

Institution	Total	F	H	% F	% H
Commission nationale des droits de l'homme	15	2	13	13%	87%
Conseil constitutionnel	11	3	8	27%	73%
Conseil économique, social et culturel	5	-	5	0%	100%
Cour suprême	80	23	57	29%	71%
Haut conseil des chefferies traditionnelles	5	2	3	40%	60%
Haute autorité de l'audiovisuel et des médias	20	6	14	30%	70%
Médiateur	21	2	19	10%	90%
Ministère de l'action sociale, de la solidarité nationale et des affaires humanitaires	516	246	270	48%	52%
Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale	261	72	189	28%	72%
Ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique	37 255	6 033	31 222	16%	84%
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle	3 049	337	2 712	11%	89%
Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable	2 378	165	2 213	7%	93%
Ministère de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme	525	73	452	14%	86%
Ministère de la femme et de la petite enfance	811	371	440	46%	54%
Ministère de la fonction publique et de la concertation sociale	453	141	312	31%	69%
Ministère de la formation professionnelle, des métiers et de la microfinance	204	39	165	19%	81%
Ministère de la jeunesse et des sports	1 774	378	1 396	21%	79%
Ministère de la justice et des droits humains	1 830	224	1 606	12%	88%
Ministère de la production et de l'industrialisation agricole	1 435	191	1 244	13%	87%
Ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale	14	1	13	7%	93%
Ministère de la santé publique	11 547	3 514	8 033	30%	70%
Ministère de la sécurité publique et de l'immigration	10	3	7	30%	70%
Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation	1 159	196	963	17%	83%
Ministère de l'aviation civile et de la météorologie nationale	19	5	14	26%	74%
Ministère de l'eau et de l'énergie	264	44	220	17%	83%
Ministère de l'élevage et de la production animale	888	129	759	15%	85%
Ministère de l'énergie	1	-	1	0%	100%
Ministère de l'industrie et du commerce	71	17	54	24%	76%
Ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine, des tchadiens de l'étranger et de la coopération internationale	492	91	401	18%	82%
Ministère des armées, des anciens combattants et des victimes de guerre	258	51	207	20%	80%
Ministère des communications, de l'économie numérique et de la digitalisation de l'administration	681	146	535	21%	79%
Ministère des finances, du budget, de l'économie et du plan	5 718	778	4 940	14%	86%
Ministère des infrastructures, du désenclavement et de l'entretien routier	896	91	805	10%	90%
Ministère des mines et de la géologie	303	51	252	17%	83%
Ministère des télécommunications et de l'économie numérique	98	10	88	10%	90%
Ministère des transports, de l'aviation civile et de la météorologie nationale	72	9	63	13%	88%
Ministère du développement touristique, de la culture et de l'artisanat	10	3	7	30%	70%
Ministère du développement touristique, de la culture et l'artisanat	424	111	313	26%	74%
Ministère du pétrole, des mines et de la géologie	478	55	423	12%	88%
Présidence de la république	106	17	89	16%	84%
Primature	78	17	61	22%	78%
Secrétariat général du gouvernement	508	104	404	20%	80%
Total général	74 743	13 751	60 992	18%	82%

Source : Solde et fonction publique

3.6 Violence Basée sur le Genre

Situation de référence

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent un défi majeur au Tchad, où les inégalités structurelles, les normes socioculturelles et les vulnérabilités économiques exacerbent la prévalence de ces violences. Malgré des efforts gouvernementaux et ceux des organisations de la société civile, les données montrent que les violences faites aux femmes et aux filles restent fréquentes et diversifiées. Cet état des lieux met en lumière les types de VBG les plus répandus, les contextes dans lesquels elles se produisent.

Le Tchad est confronté à des défis socio-économiques majeurs qui influencent la prévalence des VBG. Environ 42% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec une concentration de 89% de ces populations en milieu rural. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme particulièrement

élevé chez les femmes, limite leur accès aux informations et aux services de protection contre les violences.

Le pays est caractérisé par une diversité culturelle avec plus de 25 groupes ethniques, appliquant majoritairement un système patriarcal. Ce modèle social perpétue des pratiques néfastes telles que les mariages précoces, la mutilation génitale féminine, la charge excessive du travail domestique pour les filles et la normalisation de certaines formes de violence conjugale.

Ces dernières années, le pays a concentré ses efforts sur la lutte contre les formes les plus critiques de violences sexistes, notamment les viols des mineures, les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF). Ces formes de violences ont suscité une attention particulière en raison de leurs conséquences physiques et psychologiques graves sur les survivantes.

Au Tchad, les Violences Basées sur le Genre (VBG) constituent un risque majeur pour les femmes et les filles, pas seulement durant les conflits mais au quotidien. La présence des réfugiés, des déplacés et des acteurs humanitaires a un impact sur les conditions de vie des populations locales dans un contexte de ressources naturelles limitées. Par ailleurs, dans l'Est du Tchad, les VBG constituaient 55 % des signalements de violation des droits humains (Soljhell et al., 2010). La violence domestique ou conjugale étant le type de violence le plus fréquemment signalé au niveau des populations locales, déplacées internes et réfugiées du Tchad (Global Protection Cluster, 2012).

Selon la dernière enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Tchad (EDS-MICS, 2015), les proportions de femmes de 15-49 ans qui ont subi des actes de violence varient en fonction du type de violence qu'elles soient, conjugales (union ou rupture d'union), extraconjugales (célibataires), uniformes (violences distinctes) et/ou multiformes (violences combinées). Les différentiels de pouvoir structurels et sexistes entre les hommes et les femmes exposent beaucoup plus les femmes âgées de 15-49 ans à de multiples formes de VBG dont les formes les plus récurrentes et particulièrement préjudiciables sont la violence physique soit 29 % de femmes, la violence sexuelle soit 11,7 % de femmes, la violence physique ou sexuelle soit 32,6 % de femmes et la violences conjugales (physiques ou sexuelles ou émotionnelles) soit 34,8 % de femmes. En outre, chez les personnes âgées de 20 à 24 ans, le mariage d'enfants avant l'âge de 15 ans (28,5 % de femmes contre 4,4 % d'hommes), le mariage d'enfant avant l'âge de 18 ans (65,9 % de femmes contre 37,1 % d'hommes) et la mutilation génitale féminine (38,1 %) sont autant de types de violence dont la lutte pour leur élimination est rendue difficile en raison de l'attachement des communautés à leurs coutumes et traditions culturelles, sociales et religieuses.

En moyenne 74 % des femmes non-célibataires, citent leur mari ou partenaire comme l'auteur principal des actes de violence (76,7 % violences sexuelles et 71,7 % violence physique) tandis que d'autres rapportent également des violences physiques infligées par leur mère ou la femme de leur père. Ce dernier point concerne 12 % de femmes en couple contre 43 % de femmes célibataires. Ainsi, l'idée commune selon laquelle les violences contre les femmes sont forcément perpétrées par des hommes devrait être nuancée. Par ailleurs à n'importe quel moment au cours de leur vie, 6,5 % des femmes ayant subi des violences ont également agressé leur conjoint contre 1,7 % de femmes n'ayant jamais subi de violence qui ont quand même agressé leur mari (EDS-MICS, 2014-2015). Globalement, 28 % des femmes ont déclaré que leur mari/partenaire avait manifesté au moins trois (3) comportements de contrôle et de domination.

Au Tchad, 60,6 % des filles se marient avant l'âge de 18 ans, 34 % des femmes et des filles ont été soumises à la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) ou de l'excision MICS6-TCHAD, 2019. Des normes sociales négatives et persistantes demeurent le fondement de l'inégalité et de la violence à l'égard des femmes et des filles. En outre, le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes (86%) constitue un obstacle à l'émancipation économique et facilite le mariage des enfants. Les principaux facteurs de risque de VBG au Tchad sont l'insécurité alimentaire, les mouvements de population, les pratiques traditionnelles jugées néfastes et les mécanismes d'adaptation négatifs (HNO 2023, Tchad. [Violence basée sur le genre : Revue des Données Secondaires Tchad \(Juin 2023\) - Chad | ReliefWeb](#)

Les femmes entrent en première union à un âge plus précoce que les hommes. L'âge médian à la première union est de 16,1 ans pour les femmes de 25-49 ans contre 22,8 ans pour les hommes du même groupe d'âges (EDS-MISC 2015 : 53).

Tendance actuelle

Il est important de signaler que les données statistiques collectées par le MFPE sur les Violences Basées sur le Genre ne reflètent pas nécessairement la réalité, vue que les cas de Violences Basées sur le Genre sont sous rapportés par crainte de représailles.

Dans de nombreuses situations, l'identité des auteurs demeure inconnue ou délibérément non divulguée, même lorsqu'ils sont identifiés. Cette omission est souvent motivée par la peur de représailles, notamment des menaces ou actes d'intimidation pouvant être exercés par la famille de l'agresseur à l'encontre de celle de la victime lorsque la justice ou les forces de l'ordre sont saisies. De plus, afin d'éviter toute publicité autour de l'incident, les familles privilégient souvent une résolution informelle, soit en imposant une compensation financière, soit en contraignant l'auteur à épouser la victime.

Parmi les différentes formes de violences, les violences sexuelles sont particulièrement insidieuses et destructrices. Bien que fortement en régression, le mariage précoce et/ou forcé constitue encore un lourd fardeau pour la jeune fille. Certains mariages précoces sont même contractés parfois dès l'âge de huit ans. Ces mariages précoces sont souvent des unions forcées imposées par la famille, parfois sous la contrainte physique. Dans certains cas extrêmes, les jeunes filles qui résistent ou souhaitent épouser un homme d'une autre confession religieuse ou ethnie peuvent être victimes de violences graves, pouvant aller jusqu'au meurtre.

Cette situation est largement documentée dans la cartographie des partenaires engagés dans la prévention et la réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG). À N'Djamena, les structures de prise en charge des victimes rapportent avoir enregistré presque toutes les formes de violences existantes. Celles-ci incluent les violences physiques, telles que les sévices corporels et la torture ; les violences psychologiques et morales, incluant les insultes, le dénigrement et les humiliations ; les violences sexuelles, parmi lesquelles le viol, le harcèlement sexuel, la prostitution forcée et les abus sexuels. En outre, les violences liées aux pratiques traditionnelles néfastes restent répandues, notamment l'excision, le lévirat, le sororat et les rites de veuvage. Enfin, le déni de ressources et d'autonomie financière par les partenaires intimes est une autre forme de violence couramment rapportée, aggravant la vulnérabilité des victimes. Les principaux résultats obtenus par le MFPE sur la période 2021-2023 sont les suivants :

- Neuf (09) Centres Intégrés des Services Multisectoriels (CISM) dans les hôpitaux (04 à N'Djaména et 05 dans d'autres provinces) ;
- Centres d'écoute et de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre ;
- une nouvelle feuille de route de lutte contre le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines au Tchad pour la période 2024-2026 qui constitue une stratégie d'accélération de l'élimination du mariage d'enfant et des mutilations génitales féminines ;
- La ligne verte est opérationnelle au numéro d'appel 1390 pour servir de système d'alerte rapide dans la lutte contre les VBG.
- Les partenariats avec l'UNFPA et UNICEF ont été redynamisés ;
- Environ de 480 cas de VBG ont été enregistrés au niveau du centre d'Ecoute, et des suivis ont été faits pour certains cas signalés ;
- Plus de 800 personnes ont été touchées par des séances de sensibilisation dans des établissements scolaires et des centres sociaux.

- Des formations en matière de la prévention, de réponse aux VBG et de prise en charge holistique des survivantes des VBG.
- Réalisation d'une étude genre dans les différents camps des réfugiés au Tchad avec l'appui de UNHCR TCHAD.

Les volets psychosociaux et médicaux constituent la prise en charge de premier niveau des victimes/survivantes des violences basées sur le genre. Ils sont les préalables à toutes les autres procédures que sont l'assistance juridique et judiciaire, les orientations, les sensibilisations et les cas de victimes d'une extrême situation de vulnérabilité nécessitant également des appuis en produits de subsistance ainsi que de l'offre des services d'hébergement. Les principaux résultats obtenus par le MFPE en 2023 sont les suivants :

- Plaidoyer pour le fonctionnement de la direction d'Appui Psychosocial aux Victimes des Violences Basées sur le Genre
- 47 survivantes ont reçu un accompagnement juridique.
- 41 dossiers sont référés et 06 traités par le Centre d'Ecoute/service juridique.
- 11-49 survivantes ont reçu un soutien psychologique et émotionnel pour leur rétablissement.
- 01 cas de traumatisme grave est référé au PILC pour le relais après le suivi au Centre d'Ecoute.
- 10 survivantes dont 09 cas d'agression physique et 01 cas de viol ont été référés vers les institutions partenaires pour une prise en charge médicale
- 65 survivantes de violences psychologiques et émotionnelles ont bénéficié de l'appui psychologique
- 07 cas de mariage forcé
- 05 réunions de travail avec le personnel ;
- Réunions avec les ONG
- et institutions ;
- Prise en charge holistique de quatre-vingt-un (81) survivant (e)s ;
- Suivi des survivant(e)s;
- Sensibilisation sur les VBG et l'existence de la ligne verte dans le 8e Arrondissement (environ 400 personnes).
- Conception des termes de référence pour la réalisation des activités du Centre d'Ecoute. (7 projets conçus pendant le premier trimestre 2023).
- 53 survivant(e)s sur 81 enregistrés sont référés dans les Institutions judiciaires pour une assistance judiciaire
- 21 cas de VBG ont été référés dans les différentes institutions partenaires.
- 32 cas en interne dont deux (02) hommes victimes de VBG. –33 cas suivis téléphonique et physique avec les survivantes
- 02 à la coordination/SDPMLAG.
- 21 cas ont été référés dans les institutions médicales (les Centres Intégrés de Services Multisectoriels).

Les données collectées par le Ministère de la Femme et de la Petite Enfance en 2023 révèlent un total de 8 610 cas de violences recensés, avec une prédominance des survivantes féminines.

Type de violence	Cas recensés
Violences sexuelles	500 cas de viol, 537 cas d'agressions sexuelles et 398 cas de harcèlement sexuel ont été signalés.
Violences physiques et psychologiques	1 850 cas de violences physiques et 1 397 cas de violences psychologiques ont été recensés.
Mariages forcés et mutilations génitales féminines	780 cas de mariages précoce/forcés et 241 cas de MGF ont été enregistrés.
Exploitation et abus	469 cas d'exploitation sexuelle et 205 cas d'abus sexuels ont été signalés.

Ces chiffres témoignent de la gravité et de l'ampleur des violences auxquelles sont confrontées les femmes et les filles tchadiennes.

Réponses et Mesures Gouvernementales Contre les VBG

Le gouvernement tchadien a adopté plusieurs stratégies et actions pour répondre aux violences basées sur le genre, à travers la prévention, la protection des victimes et la répression des auteurs. Le Tchad a misé sur la communication pour le changement de comportement à travers plusieurs campagnes, notamment :

- Les 16 jours d'activisme contre les VBG (du 25 novembre au 10 décembre chaque année).
- La Journée internationale Tolérance Zéro aux MGF.
- La Semaine Nationale de la Femme Tchadienne (SENAFET).

Ces campagnes ont permis de sensibiliser environ 50 000 personnes, y compris des hommes, des femmes et des jeunes, sur les dangers des violences sexistes.

Le gouvernement a mis l'accent sur la formation des chefs traditionnels, leaders communautaires et religieux pour les transformer en agents de changement. Entre 2021 et 2023, 350 acteurs humanitaires et 230 leaders traditionnels et religieux ont été formés à la lutte contre les VBG. Un "Engagement de N'Djamena" a été signé par ces leaders pour lutter activement contre les violences. Le Tchad a mis en place des centres intégrés de services multisectoriels, où les victimes peuvent bénéficier :

- D'une assistance juridique et judiciaire grâce à un accord avec le Barreau du Tchad et des ONG comme l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT).
- D'un soutien psychosocial et médical dans les centres d'écoute et d'orientation.
- D'un accompagnement économique et social via des programmes d'autonomisation comme le Projet SWEDD.
- En 2022 et 2023, 1 234 survivantes ont bénéficié d'une assistance juridique, mais des défis subsistent, notamment la lenteur des procédures judiciaires et le manque de motivation des avocats pour accompagner les victimes.

Défis et Obstacles dans la Lutte Contre les VBG

Malgré les progrès réalisés, plusieurs défis entravent encore l'éradication des violences basées sur le genre au Tchad.

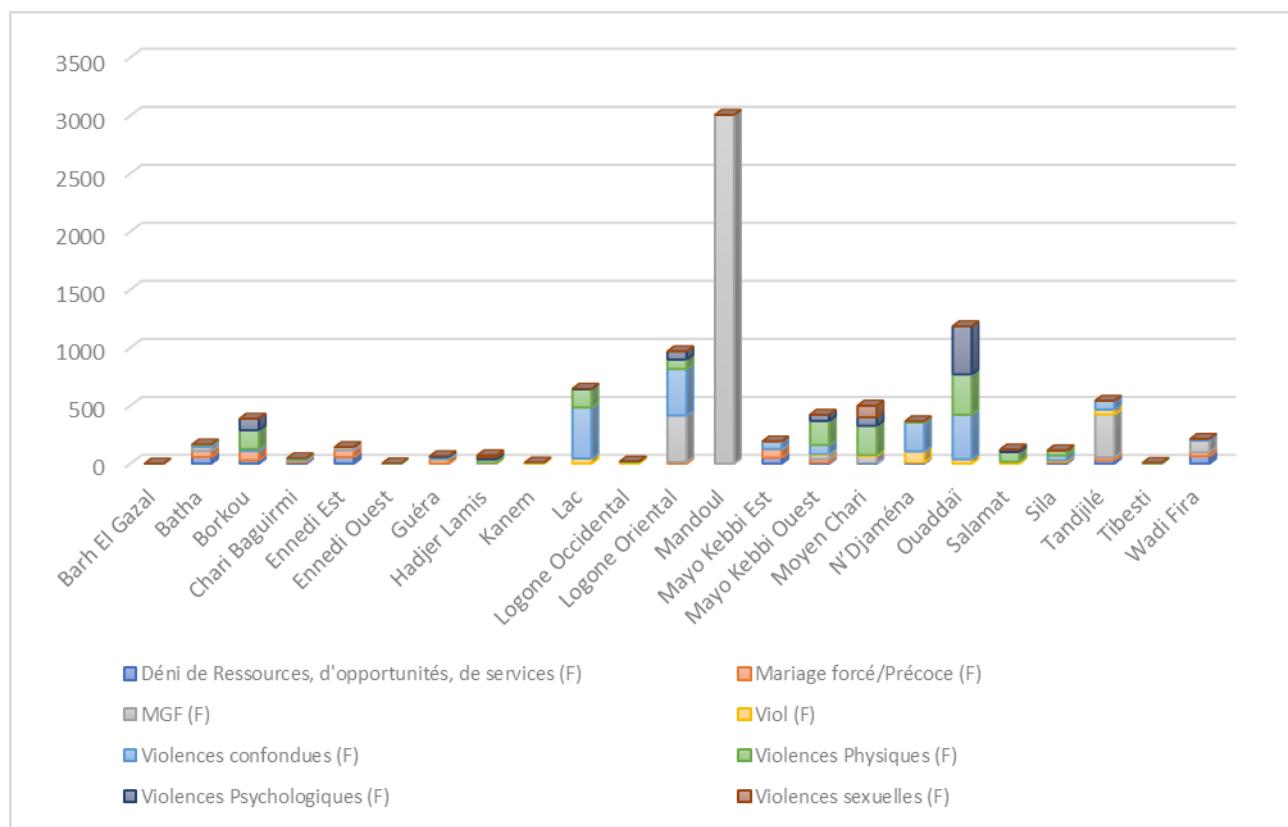
Bien que des lois criminalisant les VBG existent, leur application reste faible. De nombreux cas sont résolus à l'amiable, privant ainsi les victimes de justice.

Les traditions patriarcales, les pratiques coutumières et les résistances au changement entravent les efforts de lutte contre les VBG, notamment en milieu rural où les mariages précoce et les MGF restent ancrés.

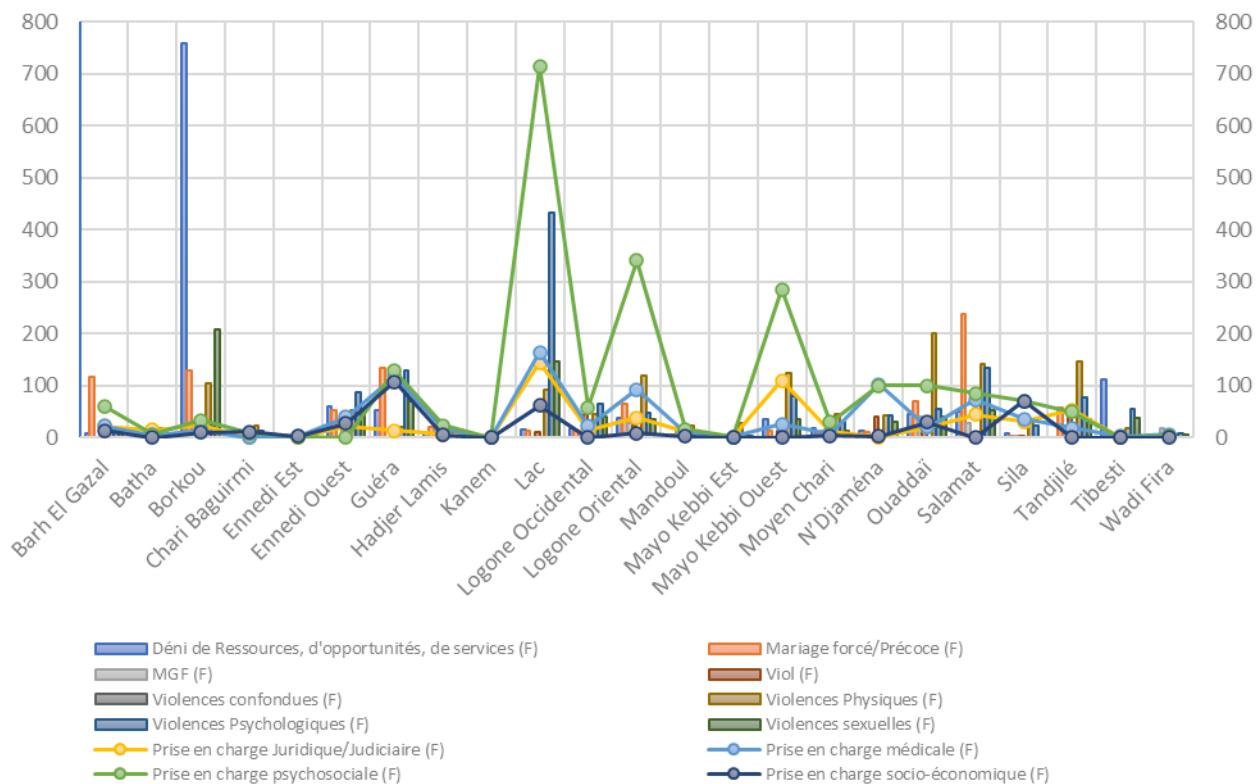
Les financements pour les actions de lutte contre les VBG sont souvent insuffisants, limitant l'impact des programmes mis en place. De nombreuses ONG et structures d'accueil manquent de ressources pour assurer un suivi efficace des victimes.

Les services de prise en charge des survivantes restent concentrés dans les grandes villes, rendant l'accès difficile pour les femmes rurales. L'absence de structures d'accueil dans certaines provinces constraint les survivantes à rester dans des situations de violence.

2021



2022



3.7 Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication

Bien que 78% des Tchadiens vivent en zone rurale, les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile du pays qui sont Airtel et Moov, ont porté la couverture 2G à 86 % de la population en 2020²². Respectivement 48,0% et 21,8% de la population tchadienne sont desservies par les réseaux 3G et 4G en 2020. Par rapport à la possession d'un téléphone par les ménages, les différences entre les proportions de ménages disposant d'une radio sont plus faibles entre les ménages urbains et ruraux ayant le même niveau de bien-être (GSMA/Deloitte, 2016).

Selon (ECOSIT4 2018), plus de la moitié des ménages (58,6 %) possèdent au moins un téléphone portable à l'échelle nationale, soit 85,6 % des ménages urbains contre 50,5 % des ménages ruraux. Dans la capitale, 97,3 % des ménages possèdent au moins un téléphone portable, contre une moyenne de 79 % dans les autres centres urbains. Ainsi, près de trois personnes sur dix (30%) possèdent un téléphone portable au niveau national. Cette proportion est de 56,9% dans la capitale. Les provinces du Barh-El-Gazal (44,3%), du Kanem (42,6%) et du Lac (38,0%) enregistrent des proportions non négligeables contrairement au Salamat, au moyen chari, à la Tandjilé et au Sila qui par ordre décroissant, demeurent en dessous des 20%. La propriété d'autres biens TIC se répartit comme suit : radio (20,0 %), télévision (5,0 %) et ordinateur (1,4 %).

Les ménages disposant de téléviseurs sont en général ceux qui ont accès à l'électricité provenant de différentes sources que sont le réseau électrique de la SNE, les panneaux solaires ou des générateurs (groupes électrogènes). Pour l'ensemble des ménages au Tchad, ce sont 5% des ménages qui possèdent un téléviseur. Par milieu de résidence, cette proportion est respectivement de 40,9% à N'Djamena, 8,7% dans les autres centres urbains (20,3% pour l'ensemble des centres

²² ARCEP 2020

urbain) et seulement de 0,4% en milieu rural. La moyenne de l'ensemble du milieu urbain est tirée par la capitale N'Djamena.

Au niveau national, seulement 1,4% des ménages ont au moins un ordinateur, 12,2% à N'Djamena, 5,8% dans l'ensemble du milieu urbain et 0,1% en milieu rural. Contrairement au téléphone mobile, la possession de l'ordinateur semble être réservée dans une certaine mesure, jusqu'à nos jours, aux ménages d'un niveau de bien-être plus élevé.

La radio, média très utilisé pour informer et communiquer, est un bien dont l'utilisation est plus ou moins commune par les membres des ménages. Elle est possédée par 20% des ménages au niveau national. Comparativement à la possession d'un téléphone par les ménages, on constate par ailleurs que les différences entre les proportions de ménages possédant la radio sont moins importantes entre les ménages urbains et les ménages ruraux du même niveau de bien-être. En effet, des ménages qualifiés de plus pauvres, 14,3% des ménages résidant en milieu urbain contre 10,1% des ménages en milieu rural ont une radio. Parmi les ménages qualifiés de plus riches, 38,8% de ceux qui résident en milieu urbain contre de 23,1% résidant en zone rurale possèdent au moins une radio.

Au 31 mars 2023, on estime que plus de 69,7 % de la population²³ soit 12 577 105 sur environ 19 800 000 personnes, possèdent un téléphone mobile sur la base des utilisateurs de cartes SIM. Pendant ce temps, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est faible²⁴ avec 1 863 abonnés soit 0,011%, essentiellement des institutions publiques. Le nombre d'utilisateurs des médias sociaux au Tchad est fortement attaché à la possession de smartphones qui détermine l'accès à internet (3 598 419 personnes) et son taux de pénétration qui s'élevait à 18 % de la population au début de 2023.

Les hommes ont généralement un accès plus direct à l'information en général, car ils sont souvent plus présents dans les espaces publics où les informations circulent plus librement, ils sont plus alphabétisés et ils ont plus de temps et de ressources pour avoir accès à la radio, la télévision, la téléphonie mobile et internet (réseaux sociaux, médias en lignes, etc.). En revanche, les femmes, en particulier dans les zones rurales, ont un accès limité à ces canaux d'information en raison de leur forte implication dans les tâches domestiques et agricoles, qui les éloignent des canaux mais aussi en raison des pesanteurs socioculturelles qui veulent que la valeur d'une femme se mesure par le nombre d'enfant et par sa capacité à prendre soin du ménage au détriment de son temps libre contrairement à l'homme dont la valeur se mesure à sa bravoure et aux biens qu'il possède y compris le nombre et l'influence des membres de sa famille.

De plus, les femmes rapportent souvent qu'elles prêtent moins attention aux informations véhiculées par ces canaux, soit parce que ces informations ne sont pas perçues comme directement pertinentes pour elles, soit parce qu'elles sont moins adaptées à leurs besoins spécifiques. Il existe aussi une dépendance accrue des femmes aux informations transmises lors des grands évènements (mariage, naissances, etc.) et dans des cadres collectifs, comme les associations ou les groupements féminins, où elles s'informent principalement à travers les réunions périodiques et les ateliers de sensibilisation organisés par les partenaires. Ces rencontres informelles et formelles deviennent des moyens privilégiés pour accéder à l'information, mais cela signifie aussi que les femmes reçoivent souvent les informations avec un certain retard, comparativement aux hommes.

Les radios communautaires constituent la principale source d'information pour les populations rurales. Contrairement aux radios et télévisions nationales de Office National des Médias Audiovisuels (ONAMA), qui ne sont pas captées partout dans les zones rurales, les radios communautaires bénéficient d'une plus grande couverture et de la confiance des communautés locales. Selon les témoignages recueillis, les habitants de ces provinces font davantage confiance à

²³ ARCEP 2023

²⁴ ARCEP 2022

ces radios, car elles offrent des émissions interactives, abordent des problématiques locales et sont plus accessibles en termes de langue et de contenu.

Les rencontres communautaires, le bouche à oreille et les crieurs publics sont également des canaux traditionnels encore exploités pour partager les informations dans les zones où l'accès aux technologies modernes est assez restreint, les informations sont souvent partagées lors de ces rencontres par le canal des leaders et chefs traditionnels voire religieux. Ce processus est plus lent, mais il reste efficace dans les communautés soudées, où l'information circule bien à travers ces réseaux sociaux traditionnels qu'ils soient formels ou informels.

De plus en plus, des plateformes virtuelles telles que WhatsApp se développent pour constituer des réseaux sociaux modernes, permettant à certaines institutions, groupements et associations d'échanger et de partager des informations plus générales. Toutefois, ces plateformes sont encore limitées dans leur accessibilité, notamment dans les zones rurales où la couverture réseau est faible et l'accès à l'internet est restreint techniquement et financièrement (le cout de l'internet demeure relativement élevé). En milieu rural, les paysans et les femmes sont les plus touchés par cette inaccessibilité aux nouvelles technologies, et leur engagement dans ces plateformes reste faible par rapport respectivement aux acteurs urbains et aux hommes.

Pour exemple, il a été observé que dans certaines communautés, la possession de smartphone avec connectivité internet est limitée aux individus de sexe masculin et parfois le nombre de possesseur reste très faible voire se résume à une seule personne sur environ une cinquantaine ou une centaine. Ce détenteur de smartphone jouit d'une certaine notoriété puisque les autres membres de la communauté sont obligés de se rapprocher de lui pour s'informer et communiquer avec l'extérieur. En dehors de smartphones, les détenteurs de téléphones portables basiques dans la communauté demeurent essentiellement des hommes bien que certaines femmes en possèdent également.

Les femmes, notamment celles engagées dans les groupements et associations, expriment un besoin fort de formations et de sensibilisation adaptées à leurs contraintes et à leurs responsabilités. Elles souhaitent des canaux d'information qui leur permettent d'accéder à des informations plus facilement et ce malgré leurs multiples occupations. Cela inclut des ateliers communautaires, des programmes spécifiques diffusés via les radios communautaires à des horaires adaptés et des messages vocaux par téléphonie mobile utiles même en étant occupées par les travaux domestiques. La formation des femmes dans les associations et les groupements, est également un canal privilégié pour transmettre des informations et sensibiliser sur l'égalité femmes-hommes.

Malgré ces souhaits exprimés, plusieurs barrières freinent l'amélioration de l'accès à l'information, notamment pour les femmes. La première barrière est liée à la pauvreté et aux inégalités d'accès aux technologies modernes. Beaucoup de familles rurales n'ont pas les moyens de se procurer des téléphones portables, des radios, des télévisions ou des équipements de travail modernes. Cela rend difficile la diffusion d'informations via des canaux numériques ou technologiques.

La faible alphabétisation, en particulier chez les femmes, constitue une autre barrière, car beaucoup ne peuvent pas lire ou interpréter les informations écrites ou techniques. Cela nécessite des stratégies de communication adaptées, comme l'utilisation de supports visuels ou de messages audio simples, en langues locales.

La troisième barrière est liée à l'accès à l'énergie indispensable à l'utilisation des canaux moins traditionnels surtout en zone rurale où le simple fait de recharger son téléphone portable peut mobiliser beaucoup d'efforts. L'accès à l'électricité dans les provinces est loin d'être suffisante et encore moins permanente au même titre que les générateurs thermiques, ouvrant ainsi un nouveau marché pour les énergies renouvelables notamment le solaire qui prend des proportions importantes même dans certaines zones les plus reculées.

Le Tchad doit également surmonter le défi de l'information et de la sensibilisation du grand public sur. Bien que des initiatives telles que la célébration de la Semaine Nationale de la Femme Tchadienne (SENAFET) et des 16 jours d'activismes pour faire porter la voix de la femme et sa

place au sein de la société, soient envisagées, leur mise en œuvre est entravée par un manque de coordination et de ressources. Les programmes de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes sont moins accessibles aux femmes, surtout en milieu rural. Contrairement aux hommes, les femmes, en particulier celles qui sont analphabètes ou monolingues, ont un accès limité aux sources d'information formelles (radio, SMS, internet) utilisées pour diffuser ces messages. Elles dépendent souvent de la transmission orale, ce qui réduit leur capacité à accéder aux informations cruciales en temps opportun. Les hommes sont plus souvent impliqués dans les formations et les ateliers organisés par les ONG et les autorités locales.

La plupart des campagnes de sensibilisation sont menées en langues française et arabe, ce qui pourrait constituer une sérieuse lacune pour certaines provinces du pays. La production et la diffusion d'outils de communication et d'informations adaptés à travers des canaux appropriés aux différentes catégories de population, notamment les femmes et les groupes vulnérables reste limitée. Enfin, le renforcement des capacités des journalistes et des ONG nationales à travers des formations spécifiques demeure insuffisamment développé, ce qui entrave la diffusion d'informations pertinentes et la mobilisation de la société civile autour des enjeux de l'égalité hommes-femmes.

Toutefois, bien que des efforts aient été produits ces dernières années par le pays avec l'appui de ces PTF dans le cadre de la sensibilisation, de la formation et de l'information des communautés locales et des institutions nationales, la participation des femmes demeure faible au regard de leur vulnérabilité et de leur sous-représentativité. Dans le développement et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de genre, les efforts concrets se situent pour l'instant au niveau des journées commémoratives et des ateliers de sensibilisation qui permettent de communiquer aux parties prenantes l'importance d'intégrer les questions de genre à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de mesures sexospécifiques quant à la réduction de la fracture numérique, l'Etat a commencé à prendre des mesures d'ordre général pour réduire la fracture numérique depuis 2020. Il s'agit de :

- La réduction des prix d'appel entre les opérateurs de la téléphonie mobile pour permettre aux utilisateurs d'émettre des appels à la même tarification ;
- Exonération des taxes sur les appareils numériques ;
- Réduction de prix de connexion internet.

Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un levier clé pour l'inclusion sociale et économique. Cependant, au Tchad, comme dans de nombreux pays en développement, des disparités de genre importantes subsistent dans l'accès, l'usage et la participation des femmes aux TIC. Cet état des lieux met en évidence les initiatives du gouvernement, les défis rencontrés par les femmes, ainsi que les perspectives et recommandations pour améliorer leur intégration dans ce secteur stratégique.

Au cours des cinq dernières années, le Tchad a mis en place plusieurs mesures pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation dans les médias et les TIC. Parmi les actions notables, on note le renforcement de l'offre d'enseignement et de formation technique et professionnelle (EFTP) dans le domaine des médias et des TIC, notamment en matière de gestion et de leadership. Ces formations visent à encourager les femmes à s'orienter vers des carrières technologiques et médiatiques, où elles restent largement sous-représentées.

Le gouvernement tchadien a également pris des mesures incitatives pour encourager les filles à poursuivre des études scientifiques et techniques. À travers le Ministère de l'Éducation nationale et de la Promotion civique, des prix d'excellence sont attribués chaque année aux filles ayant obtenu les meilleures notes en sciences et en technologie. Cette initiative vise à combattre les stéréotypes

de genre et à renforcer la participation des jeunes filles dans les domaines STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).

Dans le cadre institutionnel, le Tchad a créé l'École Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ENASTIC), qui constitue une référence pour la formation dans les TIC. Cette école promeut activement l'accès des filles à l'enseignement technologique et numérique. Les données de l'année académique 2021-2022 révèlent que les filles représentent environ 32% des effectifs de l'ENASTIC. Si cette proportion est encore faible, elle montre néanmoins une volonté de diversification progressive du profil des étudiants en TIC.

L'Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (ADTIC) développe des mesures pour favoriser l'accès des populations à internet en créant des centres multimédias communautaires où l'accès à internet est gratuit. En ce moment 6 provinces sont dotées des centres sur le 23 que compte le pays. Même si ces centres ne sont pas spécifiques dédiées aux femmes et aux filles, celles-ci y ont également accès.

En plus, le Ministère des Postes et de l'Economie numérique organise chaque année la Journée internationale de la jeune fille dans le secteur des TICs. A cette occasion les filles sont sensibilisées et formées aux TICs et un concours est organisé pour primer les meilleures en les dotant de matériels digitaux (tablettes, téléphones, etc).

L'évolution de la participation des femmes dans les médias et les TIC est contrastée. D'un côté, on observe une légère progression de leur présence dans les postes de responsabilité. Sur plus de 160 médias publics et privés, 26 femmes occupent des postes de directrices ou de chefs de service (dont 16 dans le privé et 10 dans le public). Cette amélioration, bien que modeste, est le résultat d'un engagement croissant en faveur de la promotion des femmes dans les secteurs de l'information et de la communication.

Cependant, dans les TIC en général, la participation féminine reste largement inférieure à celle des hommes, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'entrepreneuriat numérique. La fracture numérique de genre est visible dans plusieurs aspects :

- Un accès limité aux formations spécialisées et aux équipements TIC.
- Une faible représentation des femmes dans les postes techniques et d'ingénierie.
- Une présence encore très réduite dans le développement d'entreprises technologiques.
- Les données de l'ENASTIC illustrent cette disparité. En 2021-2022, les filles représentaient 54% des effectifs en première année de licence, mais leur proportion diminue drastiquement à mesure que l'on avance dans le cursus. En 2e année de licence, elles ne sont plus que 28,5%. En 3e année de licence, leur taux tombe à 30%. En Master, elles représentent 13% seulement.

Ce constat montre qu'un grand nombre d'étudiantes abandonnent ou changent de filière avant d'atteindre les niveaux d'expertise avancés, ce qui limite leur présence dans les postes d'expertise technologique et numérique.

3. Défis Majeurs Affectant l'Intégration des Femmes aux TIC

Le taux de pénétration d'Internet au Tchad reste faible, et les femmes sont encore plus affectées par cette situation. En milieu rural, l'accès aux TIC est encore plus limité en raison du coût élevé des appareils numériques et des services de connexion. Les femmes, souvent économiquement plus vulnérables, ont moins de possibilités d'acquérir des équipements ou d'avoir un abonnement à Internet.

Les stéréotypes de genre continuent d'affecter l'orientation des filles vers les carrières technologiques. Beaucoup de familles et d'enseignants considèrent encore les TIC comme un

domaine masculin, ce qui limite l'exposition des filles aux opportunités numériques dès le plus jeune âge.

Les postes de responsabilité dans les entreprises de TIC et les médias restent majoritairement occupés par des hommes. Malgré l'amélioration progressive de la situation, les barrières culturelles et institutionnelles ralentissent encore l'accès des femmes aux postes stratégiques.

Le manque de formations adaptées et la faible présence de mentors féminins dans les domaines technologiques freinent la progression des femmes. Beaucoup de formations en TIC ne prennent pas en compte les besoins spécifiques des femmes, ce qui les empêche d'accéder aux compétences numériques avancées.

4 Conclusions et recommandations générales

La situation des femmes au Tchad est marquée par des inégalités structurelles qui entravent leur accès à l'éducation, à la santé reproductive, à l'emploi, à la participation politique et aux opportunités numériques. Malgré les avancées enregistrées dans certains domaines, des efforts considérables doivent encore être déployés pour garantir l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes et des filles.

Une approche multisectorielle, associant le gouvernement, la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que les communautés, est indispensable pour atteindre les objectifs d'égalité de genre. En mettant en œuvre ces recommandations, le Tchad pourra renforcer le rôle des femmes dans son développement économique et social et assurer un avenir plus inclusif et équitable pour toutes et tous.

La situation de l'éducation des filles au Tchad demeure préoccupante, malgré certaines avancées. Les taux de scolarisation restent faibles, notamment dans les niveaux secondaire et supérieur, et les disparités entre les sexes persistent, limitant les opportunités éducatives des filles. Le taux d'achèvement scolaire est particulièrement bas, tandis que l'analphabétisme chez les femmes demeure élevé. Ces inégalités éducatives entravent leur autonomisation et leur accès aux opportunités économiques et sociales. Une approche intégrée et durable est nécessaire pour garantir un accès équitable à l'éducation, en mettant l'accent sur l'augmentation des investissements et la sensibilisation aux bénéfices de l'éducation des filles.

Les défis liés à la santé reproductive restent considérables au Tchad, notamment les taux élevés de mortalité maternelle, de grossesses précoces et de besoins non satisfaits en planification familiale. Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'accès aux soins prénatals et d'accouchements médicalisés, de profondes inégalités persistent en fonction de l'origine géographique, du niveau d'instruction et du statut socio-économique des femmes. L'accès limité aux soins postnataux et la faible couverture vaccinale antitétanique sont également des préoccupations majeures. Une approche multisectorielle impliquant le gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux est indispensable pour garantir aux femmes des services de santé reproductive de qualité et adaptés à leurs besoins.

L'égalité des sexes dans le marché du travail au Tchad progresse sur le plan juridique et grâce à des initiatives favorisant l'entrepreneuriat féminin. Cependant, les inégalités structurelles persistent, notamment en matière d'accès aux ressources économiques, aux financements et aux emplois qualifiés. Le secteur informel prédomine et les femmes restent sous-représentées dans les secteurs à forte valeur ajoutée. La précarité de l'emploi féminin et les difficultés d'accès à la propriété foncière limitent leur autonomie économique et leur participation active au développement du pays.

Le Tchad a fait des avancées dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), notamment par l'adoption de lois et la mise en place de centres d'écoute et d'accompagnement pour les survivantes. Cependant, la persistance des VBG, notamment les mariages forcés, les violences conjugales et les agressions sexuelles, montre la nécessité de renforcer la prévention et l'accès à la justice pour les survivantes. Une action concertée impliquant le gouvernement, la société civile et les communautés est essentielle pour créer un environnement sûr et égalitaire pour les femmes et les filles.

Les femmes tchadiennes restent sous-représentées dans les instances décisionnelles et électives. Bien que des quotas existent pour encourager leur présence dans les institutions politiques, leur accès aux postes de leadership reste limité. Les partis politiques, les institutions publiques et la société civile doivent travailler à une plus grande inclusion des femmes dans la gouvernance, la diplomatie et la gestion des affaires publiques.

L'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est amélioré grâce aux efforts du gouvernement et des organisations internationales. Cependant, des disparités significatives persistent en matière de formation, d'accès aux équipements numériques et d'opportunités professionnelles dans ce secteur. L'inclusion numérique des femmes est essentielle pour réduire la fracture numérique et favoriser leur autonomisation économique et sociale.

Recommandations Générales

1. Éducation

- Accroître les investissements dans l'éducation des filles, en construisant des infrastructures adaptées et en fournissant du matériel pédagogique accessible.
- Encourager la scolarisation des filles, notamment par des campagnes de sensibilisation et des mesures incitatives pour les familles.
- Réduire les obstacles structurels à la poursuite des études secondaires et supérieures, notamment en développant des politiques de lutte contre les mariages précoces et en améliorant la sécurité des filles dans les écoles.
- Favoriser l'accès des filles aux filières techniques et scientifiques, afin de diversifier leurs opportunités professionnelles et réduire les inégalités de genre sur le marché du travail.

2. Santé de la Reproduction

- Renforcer les infrastructures de santé maternelle et infantile, notamment en équipant davantage de centres SONU (Soins Obstétricaux et Néonatals d'Urgence) dans les zones rurales.
- Former et motiver le personnel médical pour améliorer la qualité des soins prénataux, postnataux et d'accouchement.
- Faciliter l'accès aux services de planification familiale, en réduisant les barrières économiques et culturelles.
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés pour promouvoir la santé reproductive et les droits des femmes.

3. Insertion Socioprofessionnelle

- Faciliter l'accès des femmes aux financements et aux crédits, en développant des programmes adaptés aux entrepreneures et aux agricultrices.
- Encourager l'entrepreneuriat féminin, en accompagnant les femmes dans la création et la gestion d'entreprises.
- Promouvoir l'accès des femmes aux emplois formels, en appliquant des politiques de discrimination positive et des quotas pour l'embauche des femmes dans les secteurs publics et privés.
- Améliorer l'accès des femmes aux formations professionnelles, en mettant l'accent sur les compétences numériques et techniques.

4. Lutte contre les Violences Basées sur le Genre

- Appliquer rigoureusement les lois existantes contre les VBG, en imposant des sanctions strictes aux auteurs de violences.
- Multiplier les centres d'écoute et d'accompagnement des survivantes, notamment dans les zones rurales.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation, en ciblant particulièrement les hommes et les jeunes pour lutter contre les stéréotypes de genre.
- Renforcer les mécanismes de protection des survivantes, en leur offrant un soutien psychosocial et économique pour favoriser leur autonomie.

5. Participation Politique des Femmes

- Renforcer l'application des quotas dans les instances politiques et administratives.
- Encourager l'implication des femmes dans les partis politiques, en promouvant leur participation aux postes de décision.
- Sensibiliser les institutions et les électeurs à l'importance de la représentation des femmes dans la gouvernance.
- Développer des programmes de mentorat et de formation pour les femmes engagées en politique.

6. TIC et Inclusion Numérique

- Réduire la fracture numérique de genre, en facilitant l'accès des femmes aux équipements et aux formations en TIC.
- Encourager les femmes à intégrer les filières numériques et technologiques, en mettant en place des bourses d'études et des incitations.
- Développer des plateformes numériques pour autonomiser les femmes, en facilitant leur accès à l'éducation, aux opportunités économiques et à l'information.
- Renforcer la sécurité des femmes en ligne, en luttant contre le cyberharcèlement et les violences numériques.